Parlement européen
2024-2029

Commission de la sécurité et de la défense

2025/2119(INI)

13.11.2025

AMENDEMENTS
1 - 278

Projet de rapport
Michał Szczerba
(PE778.180v01-00)

Partenariats stratégiques de l'Union en matière de défense et de sécurité
(2025/2119(INI))

AM_Com_NonLegReport

Amendement 1
Hans Neuhoff

Proposition de résolutionVisa 1

Proposition de résolution	*Amendement*
— vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et le titre V du traité sur l'Union européenne, en particulier les dispositions relatives à la politique de sécurité et de défense commune (PSDC),	— vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et le titre V du traité sur l'Union européenne, en particulier les dispositions relatives à la politique de sécurité et de défense commune (PSDC), ***ainsi que les limitations légales énoncées aux articles 41 et 42 du traité sur l'Union européenne, et les principes consacrés à l'article 21, qui soulignent l'engagement de l'Union en faveur de la résolution pacifique des conflits, de la coopération multilatérale et du respect du droit international,***

Or. en

Amendement 2
Pierre-Romain Thionnet, Jordan Bardella, Nikola Bartůšek, Christophe Bay, Matthieu Valet, Jaroslava Pokorná Jermanová, Roberto Vannacci

Proposition de résolution
Visa 1

Proposition de résolution	*Amendement*
— vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et ***le titre*** V du traité sur l'Union européenne, en particulier les dispositions relatives à la politique de sécurité et de défense commune (PSDC),	— vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et ***les titres I et*** V du traité sur l'Union européenne, en particulier les dispositions relatives à la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) ***ainsi que l'article 4***,

Or. en

Amendement 3
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Visa 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu la charte des Nations unies, en particulier son article 2, paragraphe 3,

Or. en

Amendement 4
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Visa 1 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe du 1er août 1975,

Or. en

Amendement 5
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Visa 1 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu la Charte de la sécurité européenne, adoptée lors du sixième sommet des chefs d'État ou de gouvernement de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), à Istanbul, le 19 novembre 1999, dans le cadre du document d'Istanbul,

Or. en

Amendement 6

Michał Szczerba

Proposition de résolution
Visa 6

Proposition de résolution	*Amendement*
— vu les conclusions du Conseil européen, en particulier celles du 26 juin 2025, du 20 mars 2025 et du 6 mars 2025,	— vu les conclusions du Conseil européen, en particulier celles ***du 23 octobre 2025,*** du 26 juin 2025, du 20 mars 2025 et du 6 mars 2025,

Or. en

Amendement 7
Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Visa 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu les Engagements conjoints en matière de sécurité de l'Union européenne et de l'Ukraine signés le 27 juin 2024,

Or. en

Amendement 8
Michał Szczerba

Proposition de résolution
Visa 11

Proposition de résolution	*Amendement*
— vu ***la proposition de*** règlement du Conseil établissant l'instrument «Agir pour la sécurité de l'Europe par le renforcement de l'industrie européenne de la défense» («instrument SAFE») (COM(2025)0122)***, présentée par la Commission le 19 mars 2025***,	— vu ***le*** règlement ***(UE) 2025/1106*** du Conseil ***du 27 mai 2025*** établissant l'instrument «Agir pour la sécurité de l'Europe par le renforcement de l'industrie européenne de la défense» («instrument SAFE») (COM(2025)0122),

Or. en

Amendement 9
Michał Szczerba

Proposition de résolution
Visa 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu la communication intitulée «Préserver la paix – Feuille de route pour la préparation de la défense à l'horizon 2030» présentée par la Commission et la Haute représentante le 16 octobre 2025,

Or. en

Amendement 10
Elena Donazzan, Alberico Gambino

Proposition de résolution
Visa 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	— vu la communication conjointe du 10 mars 2023 au Parlement européen et au Conseil intitulée «Stratégie spatiale de l'Union européenne pour la sécurité et la défense»,

Or. en

Amendement 11
Juan Ignacio Zoido Álvarez

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que le contexte	A. considérant que le contexte

géopolitique actuel, en particulier le retour de la guerre sur le continent européen et la décision de l'Union qui s'en est suivie d'assumer davantage de responsabilités en matière de sécurité et de défense, y compris le soutien militaire à l'Ukraine, exige que l'Union établisse des partenariats plus solides et adaptés en vue de renforcer une coopération mutuellement avantageuse avec des partenaires attachés aux mêmes principes;

géopolitique actuel, en particulier le retour de la guerre sur le continent européen et la décision de l'Union qui s'en est suivie d'assumer davantage de responsabilités en matière de sécurité et de défense, y compris le soutien militaire à l'Ukraine, exige que l'Union établisse des partenariats plus solides et adaptés en vue de renforcer une coopération mutuellement avantageuse avec des partenaires attachés aux mêmes principes; ***que l'évolution du paradigme militaire, combinée à la montée des menaces hybrides, ne met aucune région de l'Union à l'abri du risque d'agression ou d'ingérence;***

Or. en

Amendement 12
Tonino Picula, Sven Mikser, Javi López, Tobias Cremer, Raphaël Glucksmann

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que le contexte géopolitique actuel, en particulier le retour de la guerre sur le continent européen et la décision de l'Union qui s'en est suivie d'assumer davantage de responsabilités en matière de sécurité et de défense, y compris le soutien militaire à l'Ukraine, exige que l'Union établisse des partenariats plus solides et adaptés en vue de renforcer une coopération mutuellement avantageuse avec des partenaires attachés aux mêmes principes;	A. considérant que le contexte géopolitique actuel, en particulier le retour de la guerre sur le continent européen ***causé par l'agression russe contre l'Ukraine*** et la décision de l'Union qui s'en est suivie d'assumer davantage de responsabilités en matière de sécurité et de défense, y compris le soutien militaire à l'Ukraine, exige que l'Union établisse des partenariats plus solides***, durables*** et adaptés en vue de renforcer une coopération mutuellement avantageuse avec des partenaires attachés aux mêmes principes;

Or. en

Amendement 13
Judita Laššáková, Ondřej Dostál

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que le contexte géopolitique actuel***, en particulier le retour de la guerre sur le continent européen et la décision de l'Union qui s'en est suivie d'assumer davantage de responsabilités*** en matière de sécurité et de défense***, y compris le soutien militaire à l'Ukraine, exige que*** l'Union ***établisse des partenariats plus solides et adaptés en vue de renforcer une coopération mutuellement avantageuse avec des partenaires attachés aux mêmes principes***;	A. considérant que le contexte géopolitique actuel ***exige que les nations de l'Union renforcent leur coopération*** en matière de sécurité et de défense ***dans le plein respect de leur souveraineté nationale,*** l'Union ***jouant un rôle de soutien et de coordination le cas échéant, et assurant la complémentarité avec les structures de l'OTAN***;

Or. en

Amendement 14
György Hölvényi

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant que le contexte géopolitique actuel, en particulier le retour de la guerre sur le continent européen et la décision de l'Union qui s'en est suivie d'assumer davantage de responsabilités en matière de sécurité et de défense, ***y compris le soutien militaire à l'Ukraine,*** exige que l'Union établisse des partenariats plus solides et adaptés en vue de renforcer une coopération mutuellement avantageuse avec des partenaires attachés aux mêmes principes;	A. considérant que le contexte géopolitique actuel, en particulier le retour de la guerre sur le continent européen et la décision de l'Union qui s'en est suivie d'assumer davantage de responsabilités en matière de sécurité et de défense, exige que l'Union établisse des partenariats plus solides et adaptés en vue de renforcer une coopération mutuellement avantageuse avec des partenaires attachés aux mêmes principes;

Or. en

Amendement 15
Nikola Bartůšek, György Hölvényi, Pierre-Romain Thionnet, Roberto Vannacci

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que la défense nationale constitue une compétence exclusive des États membres en vertu de l'article 42 du traité sur l'Union européenne (traité UE) et de l'article 346 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE), et que toute coopération européenne dans ce domaine doit rester intergouvernementale, volontaire et non contraignante, dans le plein respect des structures et des principes constitutionnels nationaux, ainsi que des compétences exclusives des États membres;

Or. en

Amendement 16
Ville Niinistö
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que le rôle croissant de l'Union en matière de sécurité et de défense doit rester compatible avec les principes et les objectifs de l'action extérieure de l'Union en vertu de l'article 21 du traité UE, y compris le respect de la charte des Nations unies, du droit international, de la prévention des conflits, du développement durable, de la démocratie et des droits de l'homme;

Or. en

Amendement 17
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que la Fédération de Russie emploie des tactiques hybrides complexes, notamment des campagnes de désinformation, des cyberattaques, la manipulation des récits historiques et l'ingérence politique, dans le but de saper la stabilité, l'unité, la cohésion et la démocratie de l'Union; que ces opérations hybrides impliquent également l'instrumentalisation délibérée de l'Église orthodoxe russe par le Kremlin, qui utilise certaines structures cléricales et certains récits pour promouvoir des objectifs géopolitiques, favoriser les divisions dans la société et déstabiliser les régions voisines;

Or. en

Amendement 18
Juan Ignacio Zoido Álvarez

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que les nombreux partenariats et dialogues existant à l'échelle de l'Union en matière de paix, de sécurité et de défense constituent une source essentielle de force et de résilience;	C. considérant que les nombreux partenariats et dialogues existant à l'échelle de l'Union en matière de paix, de sécurité et de défense constituent une source essentielle de force et de résilience; ***que ces partenariats devraient répondre aux besoins et aux défis les plus urgents de l'Union en matière de défense;***

Or. en

Amendement 19
Nicolás Pascual de la Parte

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que la boussole stratégique prévoyait d'étendre et d'approfondir les partenariats bilatéraux, régionaux et multilatéraux dans le monde entier afin d'assurer des avantages mutuels et une collaboration renforcée;	D. considérant que la boussole stratégique prévoyait d'étendre et d'approfondir les partenariats bilatéraux, régionaux et multilatéraux dans le monde entier afin d'assurer des avantages mutuels et une collaboration renforcée; ***que l'interopérabilité, l'innovation et la cohérence entre les cadres de l'Union et de l'OTAN sont nécessaires, de même qu'une coopération renforcée avec l'Ukraine et les États-Unis en tant que partenaires clés pour la sécurité européenne et transatlantique;***

Or. en

Amendement 20
Pierre-Romain Thionnet, Jordan Bardella, Christophe Bay, Matthieu Valet, Roberto Vannacci

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que les États-Unis se sont progressivement détournés de l'Europe en matière de sécurité et de stratégie depuis le «pivot vers l'Asie» de l'administration Obama en 2009, une tendance qui s'est poursuivie sous les administrations démocrates et républicaines suivantes; que l'intérêt stratégique américain pour l'Europe est donc susceptible de continuer à décliner indépendamment des évolutions politiques aux États-Unis, ce qui montre bien qu'il

faut inscrire les relations actuelles et les futurs partenariats entre les États-Unis et l'Europe dans un cadre visant à long terme à construire un pilier européen autonome au sein de l'OTAN capable de maintenir seul la sécurité de l'Europe, sans le soutien militaire direct des États-Unis;

Or. en

Amendement 21
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que l'action extérieure de l'Union est guidée par les principes de la charte des Nations unies, y compris le règlement pacifique des différends, et par les acquis de l'OSCE, notamment l'Acte final d'Helsinki (1975) et la Charte de sécurité européenne (1999) (dite «Charte d'Istanbul»), qui définissent le concept de sécurité indivisible; que l'Union devrait promouvoir la désescalade et les accords de sécurité régionaux inclusifs conformément à l'article 21 du traité UE;

Or. en

Amendement 22
Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que les pays tiers qui ne partagent pas les principes et les valeurs de l'Union, y compris le principe

des relations de bon voisinage, ne respectent pas le droit international et menacent directement la souveraineté des États membres de l'Union, ou occupent une partie de leur territoire, ne peuvent être considérés comme des partenaires fiables en matière de sécurité et de défense pour l'Union et ses États membres;

Or. en

Amendement 23
Juan Ignacio Zoido Álvarez

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que l'instrumentalisation de la migration et la montée en puissance des trafiquants d'êtres humains constituent un risque majeur en matière de sécurité pour l'Union; que des rapports indiquent que la Russie utilise la migration en Biélorussie, dans les pays baltes et au Sahel pour déstabiliser différentes régions de l'Union;

Or. en

Amendement 24
Alexandr Vondra, Ondřej Krutílek, Veronika Vrecionová

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. (nouveau) considérant que la formation de nouveaux partenariats en matière de sécurité et de défense entre l'Union et les pays partenaires devrait

s'efforcer de garantir les normes les plus élevées pour la sécurité de l'Europe en achetant les systèmes d'autodéfense les plus avancés sur le plan technologique et les plus efficaces, et en garantissant l'accès à ces systèmes;

Or. en

Amendement 25
Pierre-Romain Thionnet, Jordan Bardella, Nikola Bartůšek, Christophe Bay, Matthieu Valet, Jaroslava Pokorná Jermanová

Proposition de résolution
Considérant D ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D ter. considérant que la sécurité des frontières fait partie intégrante de la défense stratégique, en particulier dans le contexte de l'instrumentalisation de la migration par la Biélorussie, la Russie et la Turquie contre les États membres, et de la menace récurrente du terrorisme islamiste; que cela souligne le besoin urgent de partenariats en matière de sécurité avec les pays voisins et les pays d'origine afin de gérer et de prévenir, à la source, les entrées illégales et non contrôlées dans l'Union;

Or. en

Amendement 26
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Considérant D ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D ter. considérant que l'Union doit respecter les limites de ses compétences, y compris l'article 41, paragraphe 2, du

traité UE en ce qui concerne le financement d'opérations militaires à partir du budget de l'Union, et garantir une transparence et une responsabilité totales pour tout instrument extrabudgétaire utilisé dans le domaine de la sécurité et de la défense;

Or. en

Amendement 27
Juan Ignacio Zoido Álvarez

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. souligne que les partenariats en matière de sécurité et de défense sont essentiels pour que l'Europe devienne plus souveraine, assume une plus grande responsabilité en ce qui concerne sa propre défense et soit mieux à même d'agir ainsi que de faire face de manière autonome et coordonnée aux menaces et aux défis immédiats et futurs, par une approche à 360 degrés; affirme que ces partenariats ne sont pas une option, mais une nécessité pour l'Union;	1. souligne que les partenariats en matière de sécurité et de défense sont essentiels pour que l'Europe devienne plus souveraine, assume une plus grande responsabilité en ce qui concerne sa propre défense et soit mieux à même d'agir ainsi que de faire face de manière autonome et coordonnée aux menaces et aux défis immédiats et futurs, par une approche à 360 degrés; affirme que ces partenariats ne sont pas une option, mais une nécessité pour l'Union; ***observe que l'Union connaît actuellement sa situation la plus critique depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale en matière de sécurité et qu'elle est confrontée à des défis majeurs tels que le renforcement de ses capacités militaires et de son infrastructure de cybersécurité, la lutte contre les menaces hybrides et le terrorisme et la protection de ses infrastructures critiques;***

Or. en

Amendement 28
Nicolás Pascual de la Parte

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. souligne que les partenariats en matière de sécurité et de défense sont essentiels pour que l'Europe devienne plus souveraine, assume une plus grande responsabilité en ce qui concerne sa propre défense et soit mieux à même d'agir ainsi que de faire face de manière autonome et coordonnée aux menaces et aux défis immédiats et futurs, par une approche à 360 degrés; affirme que ces partenariats ne sont pas une option, mais une nécessité pour l'Union;	1. souligne que les partenariats en matière de sécurité et de défense sont essentiels pour que l'Europe devienne plus souveraine, assume une plus grande responsabilité en ce qui concerne sa propre défense et soit mieux à même d'agir ainsi que de faire face de manière autonome et coordonnée aux menaces et aux défis immédiats et futurs, par une approche à 360 degrés; affirme que ces partenariats ne sont pas une option, mais une nécessité pour l'Union; ***indique qu'ils devraient accroître l'autonomie stratégique de l'Union tout en restant pleinement complémentaires de l'OTAN, et renforcer la capacité de l'Union à agir avec des partenaires partageant les mêmes valeurs dans la poursuite de la paix, de la stabilité et de la sécurité collective;***

Or. en

Amendement 29
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. souligne que les partenariats en matière de sécurité et de défense sont essentiels pour que l'Europe devienne plus souveraine, assume une plus grande responsabilité en ce qui concerne sa propre défense et soit mieux à même d'agir ainsi que de faire face de manière autonome et coordonnée aux menaces et aux défis immédiats et futurs, par une approche à 360 degrés; affirme que ces partenariats ne sont pas une option, mais une nécessité pour l'Union;	1. souligne que les partenariats en matière de sécurité et de défense sont essentiels pour que l'Europe devienne plus souveraine, assume une plus grande responsabilité en ce qui concerne sa propre défense et soit mieux à même d'agir ainsi que de faire face de manière autonome et coordonnée aux menaces et aux défis immédiats et futurs, par une approche à 360 degrés; affirme que ces partenariats ne sont pas une option, mais une nécessité pour l'Union; ***demande que ces***

partenariats soient calibrés de manière à éviter toute extension stratégique excessive, à respecter les prérogatives des États membres et à défendre en priorité les intérêts de l'Union en matière de voisinage et de sécurité;

Or. en

Amendement 30
Tonino Picula, Sven Mikser, Javi López, Tobias Cremer, Raphaël Glucksmann

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. souligne que les partenariats en matière de sécurité et de défense sont essentiels pour que l'Europe devienne plus souveraine, assume une plus grande responsabilité en ce qui concerne sa propre défense et soit mieux à même d'agir ainsi que de faire face de manière autonome et coordonnée aux menaces et aux défis immédiats et futurs, par une approche à 360 degrés; affirme que ces partenariats ne sont pas une option, mais une nécessité pour l'Union;	1. souligne que les partenariats en matière de sécurité et de défense sont essentiels pour que l'Europe ***puisse répondre efficacement aux menaces émergentes et soutenir l'ambition qu'a l'Union de jouer un rôle renforcé en tant qu'acteur stratégique mondial; fait ressortir que ces partenariats sont essentiels pour que l'Union*** devienne plus souveraine, assume une plus grande responsabilité en ce qui concerne sa propre défense et soit mieux à même d'agir ainsi que de faire face de manière autonome et coordonnée aux menaces et aux défis immédiats et futurs, par une approche à 360 degrés; affirme que ces partenariats ne sont pas une option, mais une nécessité pour l'Union;

Or. en

Amendement 31
Vasile Dîncu

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. souligne que les partenariats en matière de sécurité et de défense sont essentiels pour que l'Europe devienne plus souveraine, assume une plus grande responsabilité en ce qui concerne sa propre défense et soit mieux à même d'agir ainsi que de faire face de manière autonome et coordonnée aux menaces et aux défis immédiats et futurs, par une approche à 360 degrés; affirme que ces partenariats ne sont pas une option, mais une nécessité pour l'Union;	1. souligne que les partenariats en matière de sécurité et de défense sont essentiels pour que l'Europe devienne plus souveraine, assume une plus grande responsabilité en ce qui concerne sa propre défense et soit mieux à même d'agir ainsi que de faire face de manière autonome et coordonnée aux menaces et aux défis immédiats et futurs, par une approche à 360 degrés; affirme que ces partenariats ne sont pas une option, mais une nécessité pour l'Union; ***insiste sur le fait que ces partenariats doivent être fondés sur les valeurs démocratiques, le respect des droits de l'homme et le droit international;***

Or. en

Amendement 32
Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. souligne que les partenariats en matière de sécurité et de défense sont essentiels pour que l'Europe devienne plus souveraine, assume une plus grande responsabilité en ce qui concerne sa propre défense et soit mieux à même d'agir ainsi que de faire face de manière autonome et coordonnée aux menaces et aux défis immédiats et futurs, par une approche à 360 degrés; affirme que ces partenariats ne sont pas une option, mais une nécessité pour l'Union;	1. souligne que les partenariats en matière de sécurité et de défense***, fondés sur la réciprocité, ont une orientation stratégique et des objectifs clairs, et*** sont essentiels pour que l'Europe devienne plus souveraine, assume une plus grande responsabilité en ce qui concerne sa propre défense et soit mieux à même d'agir ainsi que de faire face de manière autonome et coordonnée aux menaces et aux défis immédiats et futurs, par une approche à 360 degrés; affirme que ces partenariats ne sont pas une option, mais une nécessité pour l'Union;

Or. sv

Amendement 33
Judita Laššáková, Ondřej Dostál

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. souligne que les partenariats en matière de sécurité et de défense ***sont essentiels pour que l'Europe devienne plus souveraine, assume une plus grande responsabilité en ce qui concerne sa propre défense et soit mieux à même d'agir ainsi que de faire face de manière autonome et coordonnée aux menaces et aux défis immédiats et futurs, par une approche à 360 degrés***; ***affirme que ces partenariats ne sont pas une option, mais une nécessité pour l'Union;***	1. souligne que les partenariats en matière de sécurité et de défense ***peuvent renforcer la capacité de l'Europe à agir de manière responsable en matière de défense, tout en respectant pleinement le contrôle souverain des États membres sur leurs forces armées nationales et leurs décisions stratégiques***;

Or. en

Amendement 34
Pierre-Romain Thionnet, Jordan Bardella, Nikola Bartůšek, Christophe Bay, Matthieu Valet, Jaroslava Pokorná Jermanová, Roberto Vannacci

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. souligne que les partenariats en matière de sécurité et de défense sont essentiels pour que l'Europe devienne plus souveraine, assume une plus grande responsabilité en ce qui concerne sa propre défense et soit mieux à même d'agir ainsi que de faire face de manière autonome et coordonnée aux menaces et aux défis immédiats et futurs, par une approche à 360 degrés; affirme que ces partenariats ***ne sont pas une option, mais une nécessité pour l'Union***;	1. souligne que les partenariats en matière de sécurité et de défense sont essentiels pour que l'Europe devienne plus souveraine, assume une plus grande responsabilité en ce qui concerne sa propre défense et soit mieux à même d'agir ainsi que de faire face de manière autonome et coordonnée aux menaces et aux défis immédiats et futurs, par une approche à 360 degrés; affirme que ces partenariats ***devraient être principalement conçus pour répondre à des préoccupations tangibles en matière de sécurité et pour réduire les dépendances stratégiques excessives***;

Or. en

Amendement 35
Ville Niinistö
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. souligne que les partenariats en matière de sécurité et de défense sont essentiels pour que l'Europe devienne plus ***souveraine***, assume une plus grande responsabilité en ce qui concerne sa propre défense et soit mieux à même ***d'agir ainsi que de faire face de manière autonome et coordonnée aux menaces et aux*** défis ***immédiats et*** futurs, par une approche à 360 degrés; ***affirme que ces partenariats ne sont pas une option, mais une nécessité pour l'Union;***	1. souligne que les partenariats en matière de sécurité et de défense sont essentiels pour que l'Europe devienne plus ***autonome sur le plan stratégique, tout en étant fermement attachée à la coopération multilatérale et au droit international***, assume une plus grande responsabilité en ce qui concerne sa propre défense et soit mieux à même ***de relever les*** défis futurs, par une approche à 360 degrés;

Or. en

Amendement 36
Elena Donazzan, Alberico Gambino

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. souligne que les partenariats en matière de sécurité et de défense sont essentiels pour que l'Europe ***devienne plus souveraine, assume une plus grande responsabilité en ce qui concerne sa propre défense et*** soit mieux à même d'agir ainsi que de faire face de manière autonome et coordonnée aux menaces et aux défis immédiats et futurs, par une approche à 360 degrés; affirme que ces partenariats ne sont pas une option, mais	1. souligne que les partenariats en matière de sécurité et de défense sont essentiels pour que l'Europe soit mieux à même d'agir ainsi que de faire face de manière autonome et coordonnée aux menaces et aux défis immédiats et futurs, par une approche à 360 degrés***, en prenant en considération l'ensemble des domaines stratégiques et des flancs de l'Union***; affirme que ces partenariats ne sont pas une option, mais une nécessité pour l'Union;

une nécessité pour l'Union;

Or. en

Amendement 37
Michał Szczerba

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. souligne que les partenariats en matière de sécurité et de défense sont essentiels pour que l'Europe devienne plus souveraine, assume une plus grande responsabilité en ce qui concerne sa propre défense et soit mieux à même d'agir ainsi que de faire face de manière autonome et coordonnée aux menaces et aux défis immédiats et futurs, par une approche à 360 degrés; affirme que ces partenariats ne sont pas une option, mais une nécessité pour l'Union;	1. *(Ne concerne pas la version française.)*

Or. en

Amendement 38
Jaroslava Pokorná Jermanová

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. fait ressortir qu'il est important de faciliter les partenariats en matière de sécurité et de défense qui promeuvent la coopération dans les domaines des drones et des autres technologies de rupture; souligne que la guerre en cours en Ukraine a démontré le rôle décisif des systèmes de drones, de la guerre électronique et des capacités de lutte contre les systèmes de drones dans les

conflits modernes; insiste sur le fait que la promotion de partenariats axés sur le développement, la production et l'intégration de ces technologies dans les doctrines et les formations nationales est essentielle pour protéger le personnel militaire ainsi que les infrastructures militaires et civiles, et pour renforcer la résilience globale de l'Europe en matière de défense;

Or. en

Amendement 39
Nikola Bartůšek, György Hölvényi, Pierre-Romain Thionnet, Roberto Vannacci

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. souligne que les défis de l'Europe en matière de défense appellent une coopération renouvelée entre les États membres, placée sous le signe d'une véritable préférence européenne fondée sur la coordination intergouvernementale et le plein respect de la souveraineté nationale;

Or. en

Amendement 40
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. souligne que les aspirations néo-impériales et l'attitude révisionniste de la Russie constituent la menace la plus importante pour la sécurité de l'Union et qu'il est urgent de renforcer ses capacités

défensives et dissuasives;

Or. en

Amendement 41
Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. fait ressortir que la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine a été un signal d'alarme pour l'Europe, la poussant à investir davantage dans la sécurité et la défense; souligne que la Russie poursuit son agression sur le continent européen, notamment avec le soutien de ses alliés; prend acte des activités malveillantes de nos concurrents stratégiques, qui constituent des menaces pour la sécurité européenne et pour l'ordre international fondé sur des règles; souligne que l'Union doit faire face non seulement ***à la concurrence stratégique de la Chine et*** aux répercussions des conflits au Moyen-Orient et en Afrique, mais également aux menaces et aux défis mondiaux communs;	2. fait ressortir que la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine a été un signal d'alarme pour l'Europe, la poussant à investir davantage dans la sécurité et la défense; souligne que la Russie poursuit son agression sur le continent européen, notamment avec le soutien de ses alliés; prend acte des activités malveillantes de nos concurrents stratégiques, qui constituent des menaces pour la sécurité européenne et pour l'ordre international fondé sur des règles; souligne que l'Union doit faire face non seulement aux répercussions des conflits au Moyen-Orient et en Afrique, mais également aux menaces et aux défis mondiaux communs; ***souligne que la poursuite de la coopération économique entre l'Union et la République populaire de Chine doit faire l'objet d'une réévaluation fondamentale dans le contexte du soutien chinois à l'économie de guerre russe, y compris une stricte conditionnalité des investissements et des échanges commerciaux, une clause obligatoire de non-exportation vers la Russie pour les biens à double usage et la règle claire d'exclusion de la Chine de l'aide à la reconstruction de l'Ukraine; demande en outre à l'Union de renforcer sa résilience économique vis-à-vis de la Chine en réduisant les risques et de ne poursuivre sa coopération que lorsqu'il existe des garanties claires et exécutoires contre les opérations de contournement avec la***

Russie;

Or. de

Amendement 42
Pierre-Romain Thionnet, Jordan Bardella, Nikola Bartůšek, Christophe Bay, Matthieu Valet, Jaroslava Pokorná Jermanová

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. fait ressortir que la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine a été un signal d'alarme pour l'Europe, la poussant à investir davantage dans la sécurité et la défense; souligne que la Russie poursuit son agression sur le continent européen, notamment avec le soutien de ses alliés; prend acte des activités malveillantes de nos concurrents stratégiques, qui constituent des menaces pour la sécurité européenne et pour l'ordre international fondé sur des règles; souligne que l'Union doit faire face non seulement à la concurrence stratégique de la Chine et aux répercussions des conflits au Moyen-Orient et en Afrique, mais également aux menaces et aux défis mondiaux communs;	2. fait ressortir que la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine a été un signal d'alarme pour l'Europe, la poussant à investir davantage dans la sécurité et la défense; souligne que la Russie poursuit son agression sur le continent européen, notamment avec le soutien de ses alliés; ***tient à rappeler que la Russie reste le principal obstacle à la paix en Ukraine dans le cadre des efforts diplomatiques actuels visant à mettre fin à la guerre, et se félicite que l'administration américaine actuelle ait récemment décidé d'exercer une plus grande pression diplomatique afin d'obtenir des concessions et un engagement plus crédible de la part de la Russie en faveur d'un accord de paix;*** prend acte des activités malveillantes de nos concurrents stratégiques, qui constituent des menaces pour la sécurité européenne et pour l'ordre international fondé sur des règles; souligne que l'Union doit faire face non seulement à la concurrence stratégique de la Chine et aux répercussions des conflits au Moyen-Orient et en Afrique, mais également aux menaces et aux défis mondiaux communs;

Or. en

Amendement 43

Vasile Dîncu

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. fait ressortir que la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine a été un signal d'alarme pour l'Europe, la poussant à investir davantage dans la sécurité et la défense; souligne que la Russie poursuit son agression sur le continent européen, notamment avec le soutien de ses alliés; prend acte des activités malveillantes de nos concurrents stratégiques, qui constituent des menaces pour la sécurité européenne et pour l'ordre international fondé sur des règles; souligne que l'Union doit faire face non seulement à la concurrence stratégique de la Chine et aux répercussions des conflits au Moyen-Orient et en Afrique, mais également aux menaces et aux défis mondiaux communs;	2. fait ressortir que la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine a été un signal d'alarme pour l'Europe, la poussant à investir davantage dans la sécurité et la défense; souligne que la Russie poursuit son agression sur le continent européen, notamment avec le soutien de ses alliés; prend acte des activités malveillantes de nos concurrents stratégiques, qui constituent des menaces pour la sécurité européenne et pour l'ordre international fondé sur des règles; ***met l'accent sur les préoccupations particulières en matière de sécurité des États membres de l'Union situés sur le flanc oriental, qui sont directement menacés par l'agression russe et la guerre hybride;*** souligne que l'Union doit faire face non seulement à la concurrence stratégique de la Chine et aux répercussions des conflits au Moyen-Orient et en Afrique, mais également aux menaces et aux défis mondiaux communs;

Or. en

Amendement 44
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. ***fait ressortir que la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine a été un signal d'alarme pour l'Europe, la poussant à investir davantage dans la sécurité et la défense; souligne que la Russie poursuit son agression sur***	2. souligne que ***la détérioration de l'environnement de sécurité nécessite un investissement soutenu dans la résilience, la gestion des crises et la diplomatie; reconnaît que de multiples facteurs interdépendants, y compris les différends***

le continent européen, notamment avec le soutien de ses alliés; prend acte des activités malveillantes de nos concurrents stratégiques, qui constituent des menaces pour la sécurité européenne et pour l'ordre international fondé sur des règles; souligne que ***l'Union doit faire face non seulement à la concurrence stratégique de la Chine et aux répercussions des conflits au Moyen-Orient et en Afrique, mais également aux menaces et aux défis mondiaux communs***;	***régionaux non résolus, les perceptions rivales en matière de sécurité et les déplacements du pouvoir au niveau mondial, affectent la sécurité européenne; appelle à des réponses conformes à la charte des Nations unies et aux principes de la sécurité indivisible, de la désescalade et de la réduction des risques de l'OSCE***;

Or. en

Amendement 45
Michał Szczerba

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. fait ressortir que la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine a été un signal d'alarme pour l'Europe, la poussant à investir davantage dans la sécurité et la défense; souligne que la Russie poursuit son agression sur le continent européen, notamment avec le soutien de ses alliés; prend acte des activités malveillantes de nos concurrents stratégiques, qui constituent des menaces pour la sécurité européenne et pour l'ordre international fondé sur des règles; souligne que l'Union doit faire face non seulement à la concurrence stratégique de la Chine et aux répercussions des conflits au Moyen-Orient et en Afrique, mais également aux menaces et aux défis mondiaux communs;	2. fait ressortir que la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine a été un signal d'alarme pour l'Europe, la poussant à investir davantage dans la sécurité et la défense; souligne que la Russie poursuit son agression sur le continent européen, notamment avec le soutien de ses alliés ***tel que les régimes iranien, nord-coréen et biélorusse***; prend acte des activités malveillantes de nos concurrents stratégiques, qui constituent des menaces pour la sécurité européenne et pour l'ordre international fondé sur des règles; souligne que l'Union doit faire face non seulement à la concurrence stratégique de la Chine***, qui joue un rôle essentiel pour encourager et soutenir la Russie dans sa guerre d'agression,*** et aux répercussions des conflits au Moyen-Orient et en Afrique, mais également aux menaces et aux défis mondiaux communs;

Or. en

Amendement 46
Alexandr Vondra, Ondřej Krutílek, Veronika Vrecionová

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. fait ressortir que la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine a été un signal d'alarme pour l'Europe, la poussant à investir davantage dans la sécurité et la défense; souligne que la Russie poursuit son agression sur le continent européen, notamment avec le soutien de ses alliés; prend acte des activités malveillantes de nos concurrents stratégiques, qui constituent des menaces pour la sécurité européenne et pour l'ordre international fondé sur des règles; souligne que l'Union doit faire face non seulement à la concurrence stratégique de la Chine et aux répercussions des conflits au Moyen-Orient et en Afrique, mais également aux menaces et aux défis mondiaux communs;	2. fait ressortir que la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine a été un signal d'alarme pour l'Europe, la poussant à investir davantage dans la sécurité et la défense; souligne que la Russie poursuit son agression sur le continent européen, notamment avec le soutien de ses alliés***, en particulier la République islamique d'Iran***; prend acte des activités malveillantes de nos concurrents stratégiques, qui constituent des menaces pour la sécurité européenne et pour l'ordre international fondé sur des règles; souligne que l'Union doit faire face non seulement à la concurrence stratégique de la Chine et aux répercussions des conflits au Moyen-Orient et en Afrique, mais également aux menaces et aux défis mondiaux communs;

Or. en

Amendement 47
Tonino Picula, Sven Mikser, Javi López, Tobias Cremer, Raphaël Glucksmann

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. fait ressortir que la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine a été un signal d'alarme pour l'Europe, la poussant à investir davantage dans la sécurité et la défense; souligne que la Russie poursuit son agression sur le continent européen, notamment avec le	2. fait ressortir que la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine a été un signal d'alarme pour l'Europe, la poussant à investir davantage dans la sécurité et la défense; souligne que la Russie poursuit son agression sur le continent européen, notamment avec le

soutien de ses alliés; prend acte des activités malveillantes ***de nos concurrents stratégiques***, qui constituent des menaces pour la sécurité européenne et pour l'ordre international fondé sur des règles; souligne que l'Union doit faire face non seulement à la concurrence stratégique de la Chine et aux répercussions des conflits au Moyen-Orient et en Afrique, mais également aux menaces et aux défis mondiaux communs;	soutien de ses alliés; prend acte des activités malveillantes ***et de la guerre hybride actuelle menée par divers acteurs étatiques et non étatiques***, qui constituent des menaces pour la sécurité européenne et pour l'ordre international fondé sur des règles; souligne que l'Union doit faire face non seulement à la concurrence stratégique de la Chine et aux répercussions des conflits au Moyen-Orient et en Afrique, mais également aux menaces et aux défis mondiaux communs;

Or. en

Amendement 48
Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. fait ressortir que la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine a été un signal d'alarme pour l'Europe, la poussant à investir davantage dans la sécurité et la défense; souligne que la Russie poursuit son agression sur le continent européen, notamment avec le soutien de ses alliés; prend acte des activités malveillantes de nos concurrents stratégiques, qui constituent des menaces pour la sécurité européenne et pour l'ordre international fondé sur des règles; souligne que l'Union doit faire face non seulement à la concurrence stratégique de la Chine et aux répercussions des conflits au Moyen-Orient et en Afrique, mais également aux menaces et aux défis mondiaux communs;	2. fait ressortir que la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine a été un signal d'alarme pour l'Europe, la poussant à investir davantage ***et en priorité*** dans la sécurité et la défense; souligne que la Russie poursuit son agression sur le continent européen, notamment avec le soutien de ses alliés; prend acte des activités malveillantes de nos concurrents stratégiques, qui constituent des menaces pour la sécurité européenne et pour l'ordre international fondé sur des règles; souligne que l'Union doit faire face non seulement à la concurrence stratégique de la Chine et aux répercussions des conflits au Moyen-Orient et en Afrique, mais également aux menaces et aux défis mondiaux communs;

Or. en

Amendement 49

Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. souligne que, compte tenu de la complexité et de l'évolution de l'environnement de sécurité, notamment des menaces hybrides, informatiques, spatiales et liées à l'intelligence artificielle, et de l'instrumentalisation délibérée de l'Église orthodoxe russe par le Kremlin pour promouvoir ses aspirations néo-impérialistes actuelles, les partenariats en matière de sécurité et de défense de l'Union ne devraient pas se limiter à la coopération militaire et technologique traditionnelle, mais devraient également englober des instruments de soft power, notamment la diplomatie économique et confessionnelle, le dialogue interculturel et la coopération avec les acteurs religieux et communautaires, en tant qu'éléments essentiels de la prévention des conflits, de la consolidation de la paix et de la résilience;

Or. en

Amendement 50
Ville Niinistö
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. souligne que la sécurité européenne doit être axée sur l'humain, en s'attaquant aux causes profondes des conflits telles que la pauvreté, l'inégalité, la pénurie de ressources et la crise climatique; insiste pour que les

partenariats en matière de sécurité et de défense intègrent la prévention des conflits, la sécurité climatique et la durabilité en tant que priorités transversales;

Or. en

Amendement 51
Elena Donazzan, Alberico Gambino

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. reconnaît que les migrations constituent, en particulier pour les pays du flanc méridional, un défi majeur en matière de sécurité à gérer, et qu'elles découlent des conflits en cours au Moyen-Orient et en Afrique subsaharienne;

Or. en

Amendement 52
Nicolás Pascual de la Parte

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. rappelle que l'Union s'est engagée, au moyen de sa boussole stratégique, à collaborer de manière plus cohérente, plus systématique et plus complète avec ses partenaires bilatéraux, et à établir ainsi des partenariats sur mesure fondés sur des valeurs et des intérêts communs;	3. rappelle que l'Union s'est engagée, au moyen de sa boussole stratégique, à collaborer de manière plus cohérente, plus systématique et plus complète avec ses partenaires bilatéraux, et à établir ainsi des partenariats sur mesure fondés sur des valeurs et des intérêts communs; ***souligne l'importance de l'interopérabilité, de la formation commune et de l'innovation industrielle en matière de défense dans le cadre de ces partenariats, notamment au moyen d'initiatives telles que le***

programme pour l'industrie européenne de la défense et l'instrument «Agir pour la sécurité de l'Europe» (SAFE);

Or. en

Amendement 53
Michał Szczerba

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. rappelle que l'Union s'est engagée, au moyen de sa boussole stratégique, à collaborer de manière plus cohérente, plus systématique et plus complète avec ses partenaires ***bilatéraux***, et à établir ainsi des partenariats sur mesure fondés sur des valeurs et des intérêts communs;	3. rappelle que l'Union s'est engagée, au moyen de sa boussole stratégique, à collaborer de manière plus cohérente, plus systématique et plus complète avec ses partenaires, et à établir ainsi des partenariats sur mesure ***mutuellement bénéfiques*** fondés sur des valeurs et des intérêts communs;

Or. en

Amendement 54
Tonino Picula, Sven Mikser, Javi López, Tobias Cremer, Raphaël Glucksmann

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. souligne que l'Union et ses États membres restent fermement attachés à l'ordre international fondé sur des règles, qui repose sur le respect du droit international, les principes de la charte des Nations unies, les valeurs de la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit, tels qu'ils sont consacrés dans le traité sur l'Union européenne; fait ressortir que cet engagement constitue le fondement de l'action extérieure de l'Union et de ses efforts pour promouvoir

la paix, la stabilité, le multilatéralisme et la prospérité dans le monde;

Or. en

Amendement 55
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. rappelle que la sécurité européenne est indivisible et qu'une stabilité durable nécessite une architecture de sécurité inclusive; invite la haute représentante/vice-présidente et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) à multiplier les canaux fondés sur l'OSCE pour la réduction des risques entre militaires, la prévention des incidents et l'instauration d'un climat de confiance, parallèlement aux partenariats de l'Union;

Or. en

Amendement 56
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. demande une mise à jour régulière de la Boussole stratégique, afin de garantir que la vision stratégique et les objectifs communs de l'Union soient toujours en phase avec les récentes évolutions géopolitiques, sociales et technologiques;

Or. it

Amendement 57
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. invite la Commission et le SEAE à intégrer la planification de la résilience dans toutes les initiatives de sécurité externes et internes, en couvrant les infrastructures critiques, les chaînes d'approvisionnement et l'indépendance énergétique;

Or. en

Amendement 58
Michał Szczerba

Proposition de résolution
Sous-titre 2

Proposition de résolution	*Amendement*
Importance cruciale du partenariat entre l'Union et l'OTAN	Importance cruciale du partenariat ***stratégique*** entre l'Union et l'OTAN

Or. en

Amendement 59
Marc Botenga

Proposition de résolution
Sous-titre 2

Proposition de résolution	*Amendement*
Importance cruciale du partenariat entre l'Union et l'OTAN	***Avantages de la diversification des partenariats***

Or. en

Amendement 60
Ville Niinistö
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. met l'accent sur le partenariat stratégique renforcé avec l'OTAN, qui comporte des dialogues politiques plus structurés et une coopération opérationnelle et sectorielle accrue, en particulier dans le domaine de l'industrie de la défense et du développement des capacités, consolidant ainsi le pilier européen de l'OTAN;	4. met l'accent sur le partenariat stratégique renforcé avec l'OTAN, qui comporte des dialogues politiques plus structurés et une coopération opérationnelle et sectorielle accrue, en particulier dans le domaine de l'industrie de la défense et du développement des capacités, consolidant ainsi le pilier européen de l'OTAN; ***met en avant que le renforcement de la coopération entre l'Union et l'OTAN devrait s'appuyer sur la transparence mutuelle, la complémentarité et le plein respect de l'autonomie décisionnelle de chaque organisation; souligne que la responsabilité démocratique et le contrôle parlementaire sont essentiels pour garantir que cette coopération renforce la sécurité européenne et transatlantique;***

Or. en

Amendement 61
Nicolás Pascual de la Parte

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. met l'accent sur le partenariat stratégique renforcé avec l'OTAN, qui comporte des dialogues politiques plus structurés et une coopération opérationnelle et sectorielle accrue, en particulier dans le domaine de l'industrie	4. met l'accent sur le partenariat stratégique renforcé avec l'OTAN, qui comporte des dialogues politiques plus structurés et une coopération opérationnelle et sectorielle accrue, en particulier dans le domaine de l'industrie

de la défense et du développement des capacités, consolidant ainsi le pilier européen de l'OTAN;	de la défense et du développement des capacités***, mené notamment grâce à des exercices conjoints et à une collaboration interservices***, consolidant ainsi le pilier européen de l'OTAN; ***souligne que cette coopération doit continuer à se renforcer mutuellement, sur la base de la confiance, de la transparence et du respect de l'autonomie décisionnelle des deux organisations;***

Or. en

Amendement 62
Tonino Picula, Sven Mikser, Javi López, Tobias Cremer, Raphaël Glucksmann

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. met l'accent sur le partenariat stratégique renforcé avec l'OTAN, qui comporte des dialogues politiques plus structurés et une coopération opérationnelle et sectorielle accrue, en particulier dans le domaine de l'industrie de la défense et du développement des capacités, consolidant ainsi le pilier européen de l'OTAN;	4. met l'accent sur le partenariat stratégique renforcé avec l'OTAN, qui comporte des dialogues politiques plus structurés et une coopération opérationnelle et sectorielle accrue, en particulier dans le domaine de l'industrie de la défense et du développement des capacités, consolidant ainsi le pilier européen de l'OTAN; ***souligne que 23 des 27 États membres de l'Union sont membres de l'OTAN et estime qu'il convient de réaffirmer la coopération avec les États européens membres de l'OTAN ne faisant pas partie de l'Union en étudiant les possibilités pour renforcer ces partenariats;***

Or. en

Amendement 63
Marc Botenga

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. ***met l'accent sur le partenariat stratégique renforcé avec l'OTAN, qui comporte des dialogues politiques plus structurés et une coopération opérationnelle et sectorielle accrue, en particulier dans le domaine de l'industrie de la défense et du développement des capacités, consolidant ainsi le pilier européen de l'OTAN***;	4. ***signale que les exigences de l'OTAN, notamment en ce qui concerne la complémentarité et la compatibilité des systèmes d'armes, sont conçues pour maintenir les États membres dans la dépendance de la domination américaine et limiter l'autonomie européenne***;

Or. en

Amendement 64
Michał Szczerba

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. met l'accent sur le partenariat stratégique renforcé avec l'OTAN, qui comporte des dialogues ***politiques plus*** structurés et une coopération opérationnelle et sectorielle accrue, ***en particulier*** dans ***le domaine de*** l'industrie de la défense ***et du développement des capacités***, consolidant ainsi le pilier européen de l'OTAN;	4. met l'accent sur le partenariat stratégique renforcé avec l'OTAN, qui comporte des dialogues structurés et une coopération opérationnelle et sectorielle accrue, dans ***les domaines tels que la mobilité militaire, la sûreté maritime et*** l'industrie de la défense***, entre autres***, consolidant ainsi le pilier européen de l'OTAN;

Or. en

Amendement 65
Pierre-Romain Thionnet, Jordan Bardella, Nikola Bartůšek, Christophe Bay, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. met l'accent sur le partenariat	4. met l'accent sur le partenariat

stratégique renforcé avec l'OTAN, qui comporte des dialogues politiques plus structurés et une coopération opérationnelle et sectorielle accrue***, en particulier dans le domaine de l'industrie de la défense et du développement des capacités***, consolidant ainsi ***le*** pilier européen de l'OTAN;	stratégique renforcé avec l'OTAN, qui comporte des dialogues politiques plus structurés et une coopération opérationnelle et sectorielle accrue, consolidant ainsi ***un*** pilier européen ***autonome au sein*** de l'OTAN;
	Or. en

Amendement 66
Judita Laššáková, Ondřej Dostál

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. met l'accent sur le ***partenariat stratégique renforcé avec l'OTAN, qui comporte des dialogues politiques plus structurés et une coopération opérationnelle et sectorielle accrue, en particulier dans le domaine de l'industrie de la défense et du développement des capacités, consolidant ainsi le pilier européen de l'OTAN***;	4. met l'accent sur le ***rôle central de l'OTAN en tant que pierre angulaire de la défense collective européenne, la contribution de l'Union restant strictement complémentaire, ne faisant pas double emploi, et se concentrant sur la résilience, la coordination industrielle et les aspects civils***;
	Or. en

Amendement 67
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. rappelle que la coopération entre l'Union et l'OTAN a évolué sur plusieurs décennies, depuis les arrangements «Berlin plus» jusqu'aux déclarations conjointes de 2016, 2018 et 2023, reflétant un approfondissement continu de la

solidarité transatlantique; fait observer que le niveau sans précédent de dialogue politique structuré atteint depuis 2022 démontre la maturité de ce partenariat; souligne qu'il importe d'institutionnaliser ce dialogue par des consultations ministérielles régulières entre l'Union et l'OTAN, des exercices conjoints de prospective stratégique et une planification coordonnée de la réaction en cas de crise, en veillant à ce que la coordination politique s'effectue au même rythme que la coopération opérationnelle;

Or. en

Amendement 68
Marc Botenga

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. estime que l'alignement systématique sur la politique étrangère des États-Unis a affaibli la crédibilité diplomatique de l'Union, sa pertinence et ses marges de manœuvre pour œuvrer en faveur de la paix; invite instamment l'Union à s'engager sur la voie du non-alignement en se fondant sur les principes de la charte des Nations unies, notamment la sécurité commune, la diplomatie et le règlement des différends internationaux par des moyens pacifiques;

Or. en

Amendement 69
Marc Botenga

Proposition de résolution
Paragraphe 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 ter. souligne que l'affaiblissement des services diplomatiques et la course aux armements à laquelle se livrent la Commission et les États membres, sous la pression de l'OTAN et en coopération avec elle, constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales;

Or. en

Amendement 70
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 4 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 ter. souligne que l'OTAN est l'alliance militaire et politique la plus réussie de l'histoire moderne, car elle a assuré la défense collective, la stabilité et la sécurité de ses membres pendant plus de sept décennies;

Or. en

Amendement 71
Marc Botenga

Proposition de résolution
Paragraphe 4 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 quater. appelle donc à une Europe qui rejette l'alignement sur les politiques agressives des États-Unis et de l'OTAN afin de poursuivre une voie indépendante de paix, de coopération et de solidarité avec une variété de partenaires, notamment du Sud global;

Or. en

Amendement 72
Marc Botenga

Proposition de résolution
Paragraphe 4 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 quinquies. constate que les États-Unis ont mené de nombreuses guerres d'agression illégales et non provoquées dans le monde entier; condamne les menaces américaines actuelles d'intervention militaire, y compris contre le Groenland, le Canada, le Panama, la Colombie ou le Venezuela, ainsi que l'ingérence des États-Unis et les pressions qu'ils exercent sur les États membres pour qu'ils se joignent à ces guerres d'agression ou ne s'y opposent pas;

Or. en

Amendement 73
Marc Botenga

Proposition de résolution
Paragraphe 4 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 sexies. invite la Commission et les États membres à soutenir activement un ordre international fondé sur le droit international et les principes de la charte des Nations unies, car il offre les meilleures garanties pour la paix et la sécurité internationales;

Or. en

Amendement 74
Pierre-Romain Thionnet, Jordan Bardella, Nikola Bartůšek, Christophe Bay, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne que la relation de l'Union avec l'OTAN est une priorité et qu'elle doit continuer à se développer, notamment par un partage ***plus important*** des renseignements ***et des informations***; affirme que la coopération entre l'Union et l'OTAN est essentielle pour ***les infrastructures critiques, la mobilité militaire,*** les réseaux énergétiques, les communications numériques***,*** les écosystèmes spatiaux et de défense***, ainsi que pour la résilience de la démocratie et de la société***;	5. souligne que la relation de l'Union avec l'OTAN est une priorité et qu'elle doit continuer à se développer, notamment par ***une distribution plus équilibrée des postes de commandement en faveur des Européens; s'oppose toutefois à tout accord visant à généraliser le*** partage de renseignements ***ou la coopération en matière de mobilité militaire entre l'Union et l'OTAN, car cela pourrait affecter la sécurité des États membres qui ont des intérêts divergents avec certains membres de l'OTAN***; affirme que la coopération entre l'Union et l'OTAN est essentielle pour les réseaux énergétiques, les communications numériques ***et*** les écosystèmes spatiaux et de défense;

Or. en

Amendement 75
Marc Botenga

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. ***souligne que la relation de l'Union avec l'OTAN est une priorité et qu'elle doit continuer à se développer, notamment par un partage plus important des renseignements et des informations;*** affirme que ***la coopération entre l'Union et l'OTAN est essentielle pour les infrastructures critiques, la mobilité militaire, les réseaux énergétiques, les communications numériques, les***	5. affirme que ***les partenariats internationaux devraient servir à la création d'infrastructures publiques dans des secteurs stratégiques clés, notamment la santé, l'énergie et le numérique, afin de favoriser*** la résilience ***et les droits sociétaux et démocratiques***;

écosystèmes spatiaux et de défense, ainsi que pour la résilience ***de la démocratie et de la société***;

Or. en

Amendement 76
Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne que la relation de l'Union avec l'OTAN est une priorité et qu'elle doit continuer à se développer, notamment par un partage plus important des renseignements et des informations; affirme que la coopération entre l'Union et l'OTAN est essentielle pour les infrastructures critiques, la mobilité militaire, les réseaux énergétiques, les communications numériques, les écosystèmes spatiaux et de défense, ainsi que pour la résilience de la démocratie et de la société;	5. souligne que la relation de l'Union avec l'OTAN est une priorité et qu'elle doit continuer à se développer, notamment par un partage plus important des renseignements et des informations; affirme que la coopération entre l'Union et l'OTAN est essentielle pour les infrastructures critiques, la mobilité militaire, les réseaux énergétiques, les communications numériques, les écosystèmes spatiaux et de défense, ainsi que pour la résilience de la démocratie et de la société; ***exhorte les États membres, également membres de l'OTAN, à y augmenter leur participation;***

Or. sv

Amendement 77
Michał Szczerba

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne que la relation de l'Union avec l'OTAN est une priorité et qu'elle doit continuer à se développer, ***notamment*** par un partage plus important des renseignements ***et des informations***;	5. souligne que la relation de l'Union avec l'OTAN est une priorité et qu'elle doit continuer à se développer, ***en particulier*** par un partage plus important ***des informations et*** des renseignements;

affirme que la coopération entre l'Union et l'OTAN est essentielle pour ***les*** infrastructures critiques, la mobilité militaire, les réseaux énergétiques, les communications numériques, les écosystèmes spatiaux et de défense, ainsi que pour la résilience de la démocratie et de la société;

affirme que la coopération entre l'Union et l'OTAN est essentielle pour ***la protection des*** infrastructures critiques, la mobilité militaire, les réseaux énergétiques, les communications numériques, les écosystèmes spatiaux et de défense, ainsi que pour la résilience de la démocratie et de la société***; prône la pleine mise en œuvre des déclarations conjointes UE-OTAN***;

Or. en

Amendement 78
Jorge Buxadé Villalba, Pierre-Romain Thionnet, György Hölvényi, Nikola Bartůšek, Jaroslava Pokorná Jermanová, Roberto Vannacci

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne que la relation de l'Union avec l'OTAN est une priorité et qu'elle doit continuer à se développer, ***notamment par un partage plus important des renseignements et des informations***; affirme que la coopération entre l'Union et l'OTAN est essentielle pour les infrastructures critiques, la mobilité militaire, les réseaux énergétiques, les communications numériques, les écosystèmes spatiaux et de défense, ainsi que pour la résilience de la démocratie et de la société;	5. souligne que la relation de l'Union avec l'OTAN est une priorité et qu'elle doit continuer à se développer, ***conformément au principe de subsidiarité puisque la défense est une compétence essentielle des États membres***; affirme que la coopération entre l'Union et l'OTAN est essentielle pour les infrastructures critiques, la mobilité militaire, les réseaux énergétiques, les communications numériques, les écosystèmes spatiaux et de défense, ainsi que pour la résilience de la démocratie et de la société;

Or. en

Amendement 79
Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne que la relation de l'Union avec l'OTAN est une priorité et qu'elle doit continuer à se développer, notamment par un partage plus important des renseignements et des informations; affirme que la coopération entre l'Union et l'OTAN est essentielle pour les infrastructures critiques, la mobilité militaire, les réseaux énergétiques, les communications numériques, les écosystèmes spatiaux et de défense, ainsi que pour la résilience de la démocratie et de la société;	5. souligne que la relation de l'Union avec l'OTAN est une priorité et qu'elle doit continuer à se développer, notamment par un partage plus important des renseignements et des informations; affirme que la coopération entre l'Union et l'OTAN est essentielle pour ***la dissuasion,*** les infrastructures critiques, la mobilité militaire, les réseaux énergétiques, les communications numériques, les écosystèmes spatiaux et de défense, ainsi que pour la résilience de la démocratie et de la société;

Or. en

Amendement 80
Angelika Niebler

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne que la relation de l'Union avec l'OTAN est une priorité et qu'elle doit continuer à se développer, notamment par un partage plus important des renseignements et des informations; affirme que la coopération entre l'Union et l'OTAN est essentielle pour les infrastructures critiques, la mobilité militaire, les réseaux énergétiques, les communications numériques, les écosystèmes spatiaux et de défense, ainsi que pour la résilience de la démocratie et de la société;	5. souligne que la relation de l'Union avec l'OTAN est une priorité et qu'elle doit continuer à se développer, notamment par un partage plus important des renseignements et des informations; affirme que la coopération entre l'Union et l'OTAN est essentielle pour les infrastructures critiques, la mobilité militaire, les réseaux énergétiques, les communications numériques, les écosystèmes spatiaux***, informatiques*** et de défense, ainsi que pour la résilience de la démocratie et de la société;

Or. en

Amendement 81
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. souligne que la relation de l'Union avec l'OTAN est une priorité et qu'elle doit continuer à se développer, notamment par un partage plus important des renseignements et des informations; affirme que la coopération entre l'Union et l'OTAN est essentielle pour les infrastructures critiques, la mobilité militaire, les réseaux énergétiques, les communications numériques, les écosystèmes spatiaux et de défense***, ainsi que pour la résilience de la démocratie et de la société***;	5. souligne que la relation de l'Union avec l'OTAN est une priorité et qu'elle doit continuer à se développer, notamment par un partage plus important des renseignements et des informations; affirme que la coopération entre l'Union et l'OTAN est essentielle pour les infrastructures critiques, la mobilité militaire, les réseaux énergétiques, les communications numériques, les écosystèmes spatiaux et de défense;

Or. en

Amendement 82
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. souligne qu'ensemble, l'Union et l'OTAN représentent plus d'un milliard de citoyens et englobent certaines des plus grandes économies du monde, formant une communauté unie par des valeurs démocratiques communes et des intérêts de sécurité partagés;

Or. en

Amendement 83
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 5 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 ter. reconnaît qu'une coopération industrielle et technologique plus étroite entre l'Union et l'OTAN est essentielle pour la sécurité, la résilience et la dissuasion à long terme; souligne que le programme de l'Union pour l'innovation dans le domaine de la défense (EUDIS) et l'Accélérateur d'innovation de défense pour l'Atlantique Nord (DIANA) de l'OTAN jouent des rôles complémentaires dans la promotion de l'innovation en matière de défense et le soutien aux petites et moyennes entreprises; fait ressortir qu'une base industrielle de défense européenne forte et intégrée renforce à la fois l'Union et l'OTAN en améliorant l'interopérabilité et en évitant les doubles emplois; encourage la création d'un réseau conjoint UE-OTAN d'innovation dans le domaine de la défense reliant les centres de recherche, les pôles d'innovation et les start-ups afin de promouvoir les technologies à double usage et l'innovation transatlantique;

Or. en

Amendement 84
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 5 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 quater. rappelle le sommet de l'OTAN qui s'est tenu à Bucarest en 2008, au cours duquel l'administration américaine a fortement plaidé pour que les Plans d'action pour l'adhésion de l'OTAN soient proposés à l'Ukraine et à la Géorgie, tandis que la France et l'Allemagne se sont, à l'époque, opposées à cet élargissement; souligne les conséquences considérables de cette

décision, qui a été suivie par l'occupation russe de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud en 2008, l'annexion illégale de la Crimée en 2014 et la guerre d'agression en cours contre l'Ukraine depuis 2022; constate en outre que, lors du sommet de l'OTAN à Vilnius en 2023, la France a clairement exprimé son soutien à l'adhésion future de l'Ukraine à l'OTAN, marquant ainsi un changement significatif par rapport à sa position antérieure de 2008;

Or. en

Amendement 85
Tonino Picula, Sven Mikser, Javi López, Tobias Cremer, Raphaël Glucksmann

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. ***fait valoir que l'OTAN demeure une structure essentielle de défense*** transatlantique ***collective, l'Union et l'OTAN jouant des rôles complémentaires et se*** renforçant ***mutuellement pour garantir la*** sécurité ***en Europe et améliorer la sécurité internationale, et encourage une collaboration étroite avec les États-Unis à cet égard***;	6. ***demande que l'Union et ses États membres assument une plus grande responsabilité en matière de défense et de sécurité en acquérant une autonomie stratégique accrue et en renforçant leurs capacités de défense et de dissuasion, et souligne qu'une Union plus forte et plus compétente dans le domaine de la sécurité et de la défense contribuera de manière positive à la sécurité mondiale et*** transatlantique***; réaffirme l'importance de la coopération entre l'Union et l'OTAN, puisque l'OTAN demeure, pour les États membres qui en font partie, un pilier important de leur défense collective; souligne la nécessité d'un fort pilier de défense de l'Union au sein de l'OTAN, capable d'agir de manière autonome tout en complétant l'OTAN,*** renforçant ***ainsi le partenariat transatlantique et fournissant les garanties de*** sécurité ***nécessaires à l'Union, à ses États membres et à l'ordre international fondé sur des règles***;

Or. en

Amendement 86
Pierre-Romain Thionnet, Jordan Bardella, Nikola Bartůšek, Christophe Bay, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. ***fait valoir*** que l'OTAN demeure une structure essentielle de défense transatlantique collective, l'Union et l'OTAN jouant des rôles complémentaires et se renforçant mutuellement pour garantir la sécurité en Europe et améliorer la sécurité internationale***, et encourage une collaboration étroite avec les*** États-Unis ***à cet égard***;	6. ***constate*** que l'OTAN demeure une structure essentielle de défense transatlantique collective, l'Union et l'OTAN jouant des rôles complémentaires et se renforçant mutuellement pour garantir la sécurité en Europe et améliorer la sécurité internationale***; s'inquiète toutefois de la demande officielle d'adhésion de la Turquie aux BRICS, de ses achats passés de systèmes d'armes russes et de ses revendications territoriales et maritimes révisionnistes à l'encontre de la Grèce et de Chypre, ainsi que de l'intérêt déclaré des*** États-Unis ***pour l'acquisition du Groenland, y compris par des moyens militaires***; ***souligne que ces intérêts de sécurité de plus en plus contradictoires au sein de l'OTAN mettent en évidence la nécessité pour les États membres d'être en mesure d'agir en dehors du cadre de l'organisation lorsque cela s'avère nécessaire;***

Or. en

Amendement 87
Christophe Gomart

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. fait valoir que l'OTAN demeure une structure essentielle de défense transatlantique collective, l'Union et	6. fait valoir que l'OTAN demeure une structure essentielle de défense transatlantique collective, l'Union et

l'OTAN jouant des rôles complémentaires et se renforçant mutuellement pour garantir la sécurité en Europe et améliorer la sécurité internationale***, et encourage une collaboration étroite avec les États-Unis à cet égard***;	l'OTAN jouant des rôles complémentaires et se renforçant mutuellement pour garantir la sécurité en Europe et améliorer la sécurité internationale***; insiste parallèlement sur la nécessité pour l'Union de développer sa propre capacité autonome opérationnelle et de planification, y compris la création d'un quartier général européen en temps de guerre, basé sur l'actuel état-major de l'Union européenne, interopérable avec l'OTAN, capable de coordonner les forces armées européennes, de planifier et de conduire des opérations militaires, avec le soutien de structures de gouvernance claires et d'outils numériques souverains***;
	Or. en

Amendement 88
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. fait valoir que l'OTAN demeure une structure essentielle de défense transatlantique collective, l'Union et l'OTAN jouant des rôles complémentaires et se renforçant mutuellement pour garantir la sécurité en Europe ***et améliorer la sécurité internationale***, et encourage une collaboration étroite avec les États-Unis à cet égard;	6. fait valoir que l'OTAN demeure une structure essentielle de défense transatlantique collective, l'Union et l'OTAN jouant des rôles complémentaires et se renforçant mutuellement pour garantir la sécurité en Europe, et encourage une collaboration étroite ***et un partenariat mutuellement bénéfique*** avec les États-Unis à cet égard; ***met néanmoins en garde contre les risques posés par le changement d'orientation de la politique étrangère des États-Unis, qui pourrait se traduire par une diminution de leurs engagements en matière de sécurité à l'égard de l'Europe;***
	Or. en

Amendement 89
Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. fait valoir que l'OTAN demeure une structure essentielle de défense transatlantique collective, l'Union et l'OTAN jouant des rôles complémentaires et se renforçant mutuellement pour garantir la sécurité en Europe et améliorer la sécurité internationale, et encourage une collaboration étroite avec les États-Unis à cet égard;	6. fait valoir que l'OTAN demeure une structure essentielle de défense transatlantique collective, l'Union et l'OTAN jouant des rôles complémentaires et se renforçant mutuellement pour garantir la sécurité en Europe et améliorer la sécurité internationale, et encourage une collaboration étroite avec les États-Unis à cet égard***, tout en veillant à ce que la défense européenne soit autonome et constitue une capacité de dissuasion suffisamment forte***;

Or. sv

Amendement 90
Marc Botenga

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. ***fait valoir que l'OTAN demeure une structure essentielle de*** défense transatlantique ***collective, l'Union et l'OTAN jouant des rôles complémentaires et se renforçant mutuellement pour garantir*** la sécurité en Europe ***et améliorer la sécurité internationale, et encourage une collaboration étroite avec les États-Unis à cet égard***;	6. ***constate que le rôle de l'OTAN et de ses membres éminents dans des guerres d'agression illégales et la multiplication des opérations hors zone ont discrédité l'OTAN en tant qu'acteur de la simple*** défense transatlantique***; demande par conséquent que soit réinventée et revitalisée la coopération pour*** la sécurité ***commune et les droits de l'homme*** en Europe***, telle qu'elle est envisagée dans le processus d'Helsinki***;

Or. en

Amendement 91
Elena Donazzan, Alberico Gambino

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. fait valoir que l'OTAN demeure ***une*** structure essentielle de défense transatlantique collective, l'Union et l'OTAN jouant des rôles complémentaires et se renforçant mutuellement pour garantir la sécurité en Europe et améliorer la sécurité internationale, et encourage une collaboration étroite avec les États-Unis à cet égard;	6. fait valoir que l'OTAN demeure ***la*** structure essentielle de défense transatlantique collective, l'Union et l'OTAN jouant des rôles complémentaires***, cohérents*** et se renforçant mutuellement pour garantir la sécurité en Europe et améliorer la sécurité internationale, et encourage une collaboration étroite avec les États-Unis à cet égard;

Or. en

Amendement 92
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. souligne que le renforcement de la sécurité européenne repose sur la capacité des États membres à se doter d'outils militaires interopérables, développés conjointement par l'industrie européenne de la défense, afin d'assurer une réponse rapide et efficace à toute menace contre l'intégrité territoriale et la souveraineté des pays de l'Union européenne; réaffirme que ces capacités ne sont pas incompatibles avec les besoins identifiés par l'OTAN, mais contribuent au contraire à la consolidation du pilier européen de l'Alliance, en participant à une répartition équitable des responsabilités en son sein;

Or. it

Amendement 93
Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. demande l'adoption et l'harmonisation des normes de l'OTAN par les États membres afin de réduire le nombre de systèmes d'armes déployés dans l'Union, d'améliorer l'interopérabilité et d'accroître l'efficacité des programmes d'acquisition communs; souligne qu'une telle standardisation permet non seulement d'accroître la compatibilité opérationnelle dans les opérations multinationales, mais aussi de réaliser d'importantes économies d'échelle, de réduire les coûts et de renforcer la compétitivité de l'industrie européenne de la défense;

Or. de

Amendement 94
Nikola Bartůšek, György Hölvényi, Roberto Vannacci

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. souligne que l'OTAN reste la pierre angulaire de la défense collective européenne et transatlantique et que la coopération de l'Union doit venir compléter et non remplacer l'Alliance; rejette tout accord UE-OTAN impliquant des instruments juridiquement contraignants ou accordant à la Commission des compétences directes en matière de planification militaire;

Or. en

Amendement 95
Elena Donazzan, Alberico Gambino

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. souligne le rôle de l'OTAN et des États-Unis en tant qu'acteurs mondiaux et partenaires fiables dans les efforts de non-prolifération des armes de destruction massive, telles que les armes nucléaires, chimiques, biologiques et radiologiques, et dans la lutte contre le terrorisme mondial;

Or. en

Amendement 96
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. se félicite des consultations régulières et des réunions d'information entre les personnels de l'Union européenne et de l'OTAN à Bruxelles et sur le terrain, qui constituent une plateforme efficace pour une action coordonnée et un échange d'informations sur l'évolution de la situation politique et en matière de sécurité;

Or. en

Amendement 97
Marc Botenga

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. rappelle l'Acte final d'Helsinki de 1975 ainsi que les principes de la charte des Nations unies, et souligne que la sécurité est indivisible et doit être obtenue par la coopération, plutôt que par la recherche d'une supériorité militaire sur les autres;

Or. en

Amendement 98
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. demande que la coopération soit strictement sans préjudice de l'autonomie décisionnelle et des compétences juridiques de l'Union et qu'elle n'implique pas un alignement automatique sur les opérations menées par des tiers;

Or. en

Amendement 99
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Paragraphe 6 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 ter. affirme que la défense territoriale européenne est confiée à l'OTAN, dont font partie 23 des 27 États membres de

l'Union; souligne que, dans ce contexte, l'identification des capacités militaires doit être développée en synergie avec le processus d'établissement des plans de défense de l'OTAN (NDPP), selon le principe d'un ensemble unique de forces; relève que l'Union européenne joue un rôle majeur en matière de réglementation et d'investissement pour soutenir la compétitivité industrielle, le développement technologique et la logistique de défense européenne; invite donc à une cohérence parfaite entre les objectifs de capacité de l'OTAN et les instruments européens - y compris le Fonds européen de la défense, la coopération structurée permanente, le programme pour l'industrie européenne de la défense (EDIP), le plan ReArm Europe et le nouvel instrument financier SAFE - afin d'éviter la duplication et la dispersion des ressources;

Or. it

Amendement 100
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 6 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 ter. souligne que la normalisation reste un pilier essentiel de la coopération UE-OTAN pour garantir l'interopérabilité, la complémentarité des efforts et l'utilisation efficace des ressources, tout en évitant les doubles emplois inutiles; reconnaît le rôle de premier plan joué par l'OTAN dans l'établissement de normes militaires au moyen des accords de normalisation OTAN (STANAG) et se félicite que le secrétaire général de l'OTAN ait communiqué à la Commission et au Service européen pour l'action extérieure

(SEAE) une série de STANAG non classifiés, ce qui renforce la transparence et l'alignement pratique entre les deux organisations;

Or. en

Amendement 101
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Paragraphe 6 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 quater. invite la Commission et les États membres à simplifier et à harmoniser les règles relatives à la production, à la certification, au transfert, à la mobilité militaire et à la maintenance des équipements et systèmes de défense, afin de construire une chaîne d'approvisionnement industrielle européenne compétitive, résiliente et intégrée, capable de soutenir dans le temps les engagements financiers découlant du nouvel objectif pour les dépenses de défense (3,5 % du PIB d'ici à 2035) et de garantir une plus grande disponibilité opérationnelle ainsi qu'une interopérabilité totale et efficace entre l'Union et l'OTAN;

Or. it

Amendement 102
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 6 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 quater. rappelle que l'article 5 du traité de l'OTAN a été invoqué pour la

première et unique fois par les États-Unis à la suite des attaques terroristes du 11 septembre 2001; rappelle en outre la solidarité dont ont fait preuve les alliés membres de l'Union en soutenant les États-Unis dans la lutte mondiale contre le terrorisme et souligne le coût humain important supporté par les États membres de l'Union pour remplir leurs engagements dans le cadre de la défense collective de l'OTAN;

Or. en

Amendement 103
Michał Szczerba

Proposition de résolution
Sous-titre 3

Proposition de résolution	*Amendement*
Nécessité des partenariats de l'Union en matière de sécurité et de défense	*(Ne concerne pas la version française.)*

Or. en

Amendement 104
Ville Niinistö
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. se félicite du fait que l'Union se positionne en tant que partenaire fiable en matière de sécurité mondiale en renforçant sa PSDC, y compris au moyen de partenariats en matière de sécurité et de défense mutuellement avantageux ainsi que de dialogues bilatéraux et multilatéraux approfondis; constate qu'à ce jour, de tels partenariats sont établis avec huit pays et	7. se félicite du fait que l'Union se positionne en tant que partenaire fiable en matière de sécurité mondiale en renforçant sa PSDC, y compris au moyen de partenariats en matière de sécurité et de défense mutuellement avantageux ainsi que de dialogues bilatéraux et multilatéraux approfondis; constate qu'à ce jour, de tels partenariats sont établis avec huit pays et

que d'autres sont en préparation;	que d'autres sont en préparation; ***souligne que ces partenariats doivent respecter le droit humanitaire international, les normes de contrôle des exportations d'armes, les engagements en matière de non-prolifération et l'égalité de genre, conformément à la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies sur les femmes, la paix et la sécurité;***

Or. en

Amendement 105
Alexandr Vondra, Ondřej Krutílek, Veronika Vrecionová

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. se félicite du fait que l'Union se positionne en tant que partenaire fiable en matière de sécurité mondiale en renforçant sa PSDC, y compris au moyen de partenariats en matière de sécurité et de défense mutuellement avantageux ainsi que de dialogues bilatéraux et multilatéraux approfondis; constate qu'à ce jour, de tels partenariats sont établis avec huit pays et que d'autres sont en préparation;	7. se félicite du fait que l'Union se positionne en tant que partenaire fiable en matière de sécurité mondiale en renforçant sa PSDC, y compris au moyen de partenariats en matière de sécurité et de défense mutuellement avantageux ainsi que de dialogues bilatéraux et multilatéraux approfondis; constate qu'à ce jour, de tels partenariats sont établis avec huit pays et que d'autres sont en préparation; ***demande que ces partenariats incluent une coopération industrielle structurée visant à augmenter les capacités de production basées dans l'Union pour les principaux moyens de production de défense, dans le cadre du renforcement de la base industrielle et technologique de défense européenne;***

Or. en

Amendement 106
Hans Neuhoff

Proposition de résolution

Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. ***se félicite du fait que l'Union se positionne en tant que partenaire fiable en matière de sécurité mondiale en renforçant sa PSDC, y compris au moyen de*** partenariats en matière de sécurité et de défense mutuellement avantageux ***ainsi que de dialogues bilatéraux et multilatéraux approfondis; constate qu'à ce jour, de tels partenariats sont établis avec huit pays et que d'autres sont en préparation***;	7. ***accueille favorablement les*** partenariats en matière de sécurité et de défense mutuellement avantageux ***lorsqu'ils aboutissent à des résultats concrets et mesurables; insiste pour que toute coopération soit fondée sur la réciprocité, soit juridiquement solide et fasse systématiquement l'objet d'évaluations des risques ex ante et d'analyses coûts/avantages***;

Or. en

Amendement 107
Michał Szczerba

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. se félicite du fait que l'Union se positionne en tant que partenaire fiable en matière de sécurité mondiale en renforçant sa PSDC, y compris au moyen de partenariats en matière de sécurité et de défense mutuellement avantageux ainsi que de dialogues bilatéraux et multilatéraux approfondis; constate qu'à ce jour, de tels partenariats sont établis avec huit pays et que d'autres sont en préparation;	7. se félicite du fait que l'Union se positionne en tant que partenaire fiable en matière de sécurité mondiale en renforçant sa PSDC, y compris au moyen de partenariats en matière de sécurité et de défense mutuellement avantageux ainsi que de dialogues bilatéraux et multilatéraux approfondis; constate qu'à ce jour, de tels partenariats sont établis avec huit pays et que d'autres sont en préparation***, y compris avec l'Islande***;

Or. en

Amendement 108
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. se félicite de la signature du partenariat UE-Moldavie en matière de sécurité et de défense le 21 mai 2024, lors de la huitième session du Conseil d'association Moldavie-UE, et relève que la Moldavie est le premier pays à conclure un tel partenariat avec l'Union; souligne que ce partenariat renforce la résilience de l'Union et de la Moldavie face aux cybermenaces et aux menaces hybrides, en particulier dans le contexte de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, et renforce la coopération dans des domaines clés tels que les missions et les opérations civiles et militaires de l'Union, la lutte contre le terrorisme, la non-prolifération et le désarmement; encourage à poursuivre le développement de ce partenariat, qui pourra servir de modèle pour la future coopération de l'Union en matière de sécurité et de défense avec d'autres pays partenaires;

Or. en

Amendement 109
Nikola Bartůšek, György Hölvényi, Pierre-Romain Thionnet, Roberto Vannacci

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. souligne que la mise en place des fonds européens de défense n'entraîne pas une mutualisation des dépenses militaires ou des transferts indirects entre les États membres, chacun d'entre eux devant conserver la pleine souveraineté sur son budget de défense; souligne que les États membres peuvent inclure des clauses visant à protéger leurs industries nationales de défense, telles que des

mécanismes pour lutter contre la concurrence déloyale, la préférence nationale des entreprises et l'amélioration de la coordination administrative; fait ressortir que les États membres peuvent également accorder une priorité stratégique aux projets développés principalement sur leur territoire qui renforcent leur défense nationale et leur base technologique, conformément aux objectifs communs de l'Union et à une autonomie stratégique européenne limitée à la capacité opérationnelle et de réaction au sein de l'OTAN;

Or. en

Amendement 110
Tonino Picula, Sven Mikser, Javi López, Tobias Cremer, Raphaël Glucksmann

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. estime que ce cadre de partenariat en matière de sécurité et de défense donne un nouvel élan aux dialogues en cours et à la coopération pratique; souligne combien il importe d'obtenir des résultats tangibles; souligne également la nécessité d'un suivi des résultats, d'examens bilatéraux et d'un dialogue sur la perception des menaces et sur les intérêts mutuels, qui sont essentiels à la mise en œuvre des partenariats;	8. estime que ce cadre de partenariat en matière de sécurité et de défense donne un nouvel élan aux dialogues en cours et à la coopération pratique; souligne combien il importe d'obtenir des résultats tangibles; souligne également la nécessité d'un suivi des résultats, d'examens bilatéraux et d'un dialogue sur la perception des menaces et sur les intérêts mutuels, qui sont essentiels à la mise en œuvre des partenariats; ***invite la haute représentante pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et vice-présidente de la Commission européenne à présenter au Parlement une évaluation régulière de la mise en œuvre des partenariats en matière de sécurité et de défense;***

Or. en

Amendement 111
Juan Ignacio Zoido Álvarez

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. estime que ce cadre de partenariat en matière de sécurité et de défense donne un nouvel élan aux dialogues en cours et à la coopération pratique; souligne combien il importe d'obtenir des résultats tangibles; souligne également la nécessité d'un suivi des résultats, d'examens bilatéraux et d'un dialogue sur la perception des menaces et sur les intérêts mutuels, qui sont essentiels à la mise en œuvre des partenariats;	8. estime que ce cadre de partenariat en matière de sécurité et de défense donne un nouvel élan aux dialogues en cours et à la coopération pratique; souligne combien il importe d'obtenir des résultats tangibles; souligne également la nécessité d'un suivi des résultats, d'examens bilatéraux et d'un dialogue sur la perception des menaces et sur les intérêts mutuels, qui sont essentiels à la mise en œuvre des partenariats; ***souligne qu'il importe de garantir, au moyen de partenariats stratégiques, un approvisionnement fiable en matières premières critiques pour la défense européenne;***

Or. en

Amendement 112
Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. estime que ce cadre de partenariat en matière de sécurité et de défense donne un nouvel élan aux dialogues en cours et à la coopération pratique; souligne combien il importe d'obtenir des résultats tangibles; souligne également la nécessité d'un suivi des résultats, d'examens bilatéraux et d'un dialogue sur la perception des menaces et sur les intérêts mutuels, qui sont essentiels à la mise en œuvre des partenariats;	8. estime que ce cadre de partenariat en matière de sécurité et de défense donne un nouvel élan aux dialogues en cours et à la coopération pratique; souligne combien il importe d'obtenir des résultats tangibles ***et des jalons avec des dates cibles convenues***; souligne également la nécessité d'un suivi des résultats, d'examens bilatéraux et d'un dialogue sur la perception des menaces et sur les intérêts mutuels, qui sont essentiels à la mise en œuvre des partenariats;

Or. en

Amendement 113
Michał Szczerba

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. estime que ce cadre de partenariat en matière de sécurité et de défense donne un nouvel élan aux dialogues en cours et à la coopération pratique; souligne combien il importe d'obtenir des résultats tangibles; souligne également la nécessité d'un suivi des résultats, d'examens bilatéraux et d'un dialogue sur la perception des menaces et sur les intérêts mutuels, qui sont essentiels à la mise en œuvre des partenariats;	8. estime que ce cadre de partenariat en matière de sécurité et de défense donne un nouvel élan aux dialogues en cours ***en matière de sécurité et de défense*** et à la coopération pratique; souligne combien il importe d'obtenir des résultats tangibles; souligne également la nécessité d'un suivi des résultats, d'examens bilatéraux et d'un dialogue sur la perception des menaces et sur les intérêts mutuels, qui sont essentiels à la mise en œuvre des partenariats;

Or. en

Amendement 114
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. estime que ce cadre de partenariat en matière de sécurité et de défense donne un nouvel élan aux dialogues en cours et à la coopération pratique; souligne combien il importe d'obtenir des résultats tangibles; souligne également la nécessité d'un suivi des résultats, d'examens bilatéraux et d'un dialogue sur la perception des menaces et sur les intérêts mutuels, qui sont essentiels à la mise en œuvre des partenariats;	8. estime que ce cadre de partenariat en matière de sécurité et de défense donne un nouvel élan aux dialogues en cours et à la coopération pratique; souligne combien il importe d'obtenir des résultats tangibles; souligne également la nécessité d'un suivi des résultats, d'examens bilatéraux et d'un dialogue sur la perception des menaces ***multidomaines*** et sur les intérêts mutuels, qui sont essentiels à la mise en œuvre des partenariats;

Or. it

Amendement 115
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. estime que ce cadre de partenariat en matière de sécurité et de défense donne un nouvel élan aux dialogues en cours et à la coopération pratique; souligne combien il importe d'obtenir des résultats tangibles; souligne également la nécessité d'un suivi ***des résultats***, d'examens ***bilatéraux et d'un dialogue sur la perception des menaces et sur les intérêts mutuels, qui sont essentiels à la mise en œuvre des partenariats***;	8. estime que ce cadre de partenariat en matière de sécurité et de défense donne un nouvel élan aux dialogues en cours et à la coopération pratique; souligne combien il importe d'obtenir des résultats tangibles; souligne également la nécessité d'un suivi ***solide axé sur les résultats***, d'examens ***conjoints périodiques et de clauses de sortie claires, y compris la suspension en cas de non-respect des critères juridiques, politiques ou relatifs aux droits de l'homme***;

Or. en

Amendement 116
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. souligne que les partenariats en matière de sécurité et de défense englobent la coopération avec les missions de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC), car ils visent à créer des synergies, à améliorer l'interopérabilité et à renforcer les capacités globales de l'Union en matière de sécurité et de défense; met en lumière le rôle important joué par les missions de la PSDC et les instruments liés aux missions en Ukraine, en Moldavie et en Géorgie, en soutenant la réforme du secteur de la sécurité, la résilience et la

stabilité dans le voisinage de l'Union; est profondément troublé par le fait que la Russie, plus de quinze ans après l'accord de cessez-le-feu de 2008, a refusé de respecter le mandat de la mission d'observation de l'Union en Géorgie et continue de lui bloquer l'accès aux régions d'Abkhazie et de Tskhinvali/Ossétie du Sud;

Or. en

Amendement 117
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 ter. souligne que l'initiative du Partenariat pour la paix (PPP) de l'OTAN reste pertinente en tant que plateforme essentielle pour la coopération pratique avec les pays partenaires de la région euro-atlantique; fait ressortir que plusieurs partenaires du PPP, dont la Géorgie et l'Azerbaïdjan, jouent un rôle important en contribuant à la sécurité régionale, à la connectivité énergétique et à la stabilité euro-atlantique; signale que les cadres de coopération tels que le PPP sont complémentaires des partenariats en matière de sécurité et de défense de l'Union et qu'un alignement plus étroit entre les activités du PPP et lesdits partenariats peut renforcer la cohérence, l'interopérabilité et la résilience dans le voisinage élargi de l'Union;

Or. en

Amendement 118
Alexandr Vondra, Ondřej Krutílek, Veronika Vrecionová

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. met l'accent sur l'importance stratégique et le caractère prioritaire des partenariats en matière de sécurité et de défense signés avec la Norvège, le Royaume-Uni et le Canada, qui sont des alliés de l'OTAN et des partenaires majeurs de l'Union en ce qui concerne la défense; encourage l'approfondissement de ces partenariats, notamment dans le domaine de l'industrie de la défense, afin de mettre en place des capacités militaires communes et de favoriser une collaboration plus étroite;	9. met l'accent sur l'importance stratégique et le caractère prioritaire des partenariats en matière de sécurité et de défense signés avec la Norvège, le Royaume-Uni et le Canada, qui sont des alliés de l'OTAN et des partenaires majeurs de l'Union en ce qui concerne la défense; encourage l'approfondissement de ces partenariats, notamment dans le domaine de l'industrie de la défense, afin de mettre en place des capacités militaires communes et de favoriser une collaboration plus étroite; ***souligne que la coopération industrielle devrait donner la priorité aux projets contribuant à l'autonomie stratégique et à la résilience, en veillant à une répartition géographique équilibrée des investissements entre les États membres et en portant une attention particulière au flanc oriental;***

Or. en

Amendement 119
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. met l'accent sur l'importance stratégique et le caractère prioritaire des partenariats en matière de sécurité et de défense signés avec la Norvège, le Royaume-Uni et le Canada, qui sont des alliés de l'OTAN et des partenaires majeurs de l'Union en ce qui concerne la défense; encourage l'approfondissement de ces partenariats, notamment dans le domaine de l'industrie de la défense, afin de mettre en place des capacités militaires	9. met l'accent sur l'importance stratégique et le caractère prioritaire des partenariats en matière de sécurité et de défense signés avec la Norvège, le Royaume-Uni et le Canada, qui sont des alliés de l'OTAN et des partenaires majeurs de l'Union en ce qui concerne la défense; encourage l'approfondissement de ces partenariats, notamment dans le domaine de l'industrie de la défense, afin de mettre en place des capacités militaires

communes et de favoriser une collaboration plus étroite;

communes et de favoriser une collaboration plus étroite; ***insiste pour que la mise en œuvre du partenariat dans le domaine de l'industrie et des capacités de défense comporte des garanties afin d'éviter de créer de nouvelles dépendances stratégiques à l'égard de fournisseurs de pays tiers et de protéger les technologies et les données sensibles;***

Or. en

Amendement 120
Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. met l'accent sur l'importance stratégique et le caractère prioritaire des partenariats en matière de sécurité et de défense signés avec la Norvège, le Royaume-Uni et le Canada, qui sont des alliés de l'OTAN et des partenaires majeurs de l'Union en ce qui concerne la défense; encourage l'approfondissement de ces partenariats, notamment dans le domaine de l'industrie de la défense, afin de mettre en place des capacités militaires communes et de favoriser une collaboration plus étroite;	9. met l'accent sur l'importance stratégique et le caractère prioritaire des partenariats en matière de sécurité et de défense signés avec la Norvège, le Royaume-Uni et le Canada, qui sont des alliés de l'OTAN et des partenaires majeurs de l'Union en ce qui concerne la défense; encourage l'approfondissement de ces partenariats, notamment dans le domaine de l'industrie de la défense, afin de mettre en place des capacités militaires communes et de favoriser une collaboration plus étroite; ***encourage également l'Union à signer des accords similaires avec d'autres alliés ainsi que des pays non membres de l'OTAN, comme l'Ukraine et Israël;***

Or. sv

Amendement 121
Michał Szczerba

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. met l'accent sur l'importance stratégique et le caractère prioritaire des partenariats en matière de sécurité et de défense signés avec la Norvège, le Royaume-Uni et le Canada, qui sont des alliés de l'OTAN et des partenaires majeurs de l'Union en ce qui concerne la défense; encourage l'approfondissement de ces partenariats, notamment dans ***le domaine*** de l'industrie de la défense, afin de mettre en place des capacités militaires communes et de favoriser une collaboration plus étroite;	9. met l'accent sur l'importance stratégique et le caractère prioritaire des partenariats en matière de sécurité et de défense signés avec la Norvège, le Royaume-Uni et le Canada, qui sont des alliés de l'OTAN et des partenaires majeurs de l'Union en ce qui concerne la défense; encourage l'approfondissement de ces partenariats, notamment dans ***les domaines*** de l'industrie de la défense, ***des menaces hybrides et informatiques, et de la sûreté maritime*** afin de mettre en place des capacités militaires communes et de favoriser une collaboration plus étroite;

Or. en

Amendement 122
Pierre-Romain Thionnet, Jordan Bardella, Christophe Bay, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. met l'accent sur l'importance stratégique et le caractère prioritaire des partenariats en matière de sécurité et de défense signés avec la Norvège***,*** le Royaume-Uni ***et le Canada***, qui sont des alliés de l'OTAN et des partenaires majeurs de l'Union en ce qui concerne la défense; encourage l'approfondissement de ces partenariats, notamment dans le domaine de l'industrie de la défense, afin de mettre en place des capacités militaires communes et de favoriser une collaboration plus étroite;	9. met l'accent sur l'importance stratégique et le caractère prioritaire des partenariats en matière de sécurité et de défense signés avec la Norvège ***et*** le Royaume-Uni, qui sont des alliés de l'OTAN et des partenaires majeurs de l'Union en ce qui concerne la défense ***en Europe***; encourage l'approfondissement de ces partenariats, notamment dans le domaine de l'industrie de la défense, afin de mettre en place des capacités militaires communes et de favoriser une collaboration plus étroite;

Or. en

Amendement 123

Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. souligne que les pays tiers qui vont à l'encontre des intérêts de défense et de sécurité de l'Union et de ses États membres, qui menacent directement la souveraineté de ces États membres, qui ne respectent pas le droit international et qui occupent une partie de leur territoire ne peuvent être considérés comme d'éventuels partenaires en matière de sécurité et de défense et ne peuvent en aucun cas participer aux projets industriels de défense de l'Union ou à une future architecture de défense de celle-ci;

Or. en

Amendement 124
Pierre-Romain Thionnet, Jordan Bardella, Christophe Bay, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. souligne que les relations entre l'Union et les États-Unis restent fondamentales pour la sécurité et la défense européennes; insiste sur l'importance d'étudier la mise en place d'un partenariat officiel en matière de sécurité et de défense avec les États-Unis; souligne la nécessité d'un dialogue constant et d'une perception commune des menaces; ***réaffirme l'importance stratégique de notre partenariat avec les*** États-Unis ***et appelle à approfondir notre coopération d'une manière mutuellement avantageuse***, y compris ***en trouvant les meilleures voies de collaboration entre les industries de la défense***;	10. souligne que les relations entre l'Union et les États-Unis restent fondamentales pour la sécurité et la défense européennes; insiste sur l'importance d'étudier la mise en place d'un partenariat officiel en matière de sécurité et de défense avec les États-Unis; souligne la nécessité d'un dialogue constant et d'une perception commune des menaces; ***rappelle toutefois que les États-Unis attendent de l'Europe qu'elle assume l'entière responsabilité de sa propre défense conventionnelle et qu'ils ont, à de multiples reprises, mis en garde les alliés européens de ne pas partir du principe que l'Amérique restera en***

Europe sur le long terme; fait remarquer que l'approche actuelle qui consiste à conclure des contrats en échange d'une garantie de sécurité ainsi que l'intégration continue de l'industrie et de la passation de marchés de défense européenne avec des entreprises et des produits militaires américains contredisent les objectifs déclarés des États-Unis ***et l'ambition de l'Europe de développer un pilier autonome au sein de l'OTAN; souligne en outre que la présence américaine en Europe ne sera pas maintenue par une augmentation des achats de systèmes d'armes ou d'hydrocarbures américains, car leur «pivot vers l'Asie» stratégique est inévitable, et que, si elle n'est pas adaptée à temps, cette stratégie compromettra la sécurité à long terme de l'Europe vis-à-vis d'acteurs hostiles***, y compris ***la Russie***;

Or. en

Amendement 125
Vasile Dîncu

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. souligne que les relations entre l'Union et les États-Unis restent fondamentales pour la sécurité et la défense européennes; insiste sur l'importance d'étudier la mise en place d'un partenariat officiel en matière de sécurité et de défense avec les États-Unis; souligne la nécessité d'un dialogue constant et d'une perception commune des menaces; réaffirme l'importance stratégique de notre partenariat avec les États-Unis et appelle à approfondir notre coopération d'une manière mutuellement avantageuse, y compris en trouvant les meilleures voies de collaboration entre les	10. souligne que les relations entre l'Union et les États-Unis restent fondamentales pour la sécurité et la défense européennes; insiste sur l'importance d'étudier la mise en place d'un partenariat officiel en matière de sécurité et de défense avec les États-Unis; souligne la nécessité d'un dialogue constant et d'une perception commune des menaces; réaffirme l'importance stratégique de notre partenariat avec les États-Unis et appelle à approfondir notre coopération d'une manière mutuellement avantageuse, y compris en trouvant les meilleures voies de collaboration entre les

industries de la défense;	industries de la défense; ***insiste sur le fait que cette coopération doit être fondée sur le respect mutuel du multilatéralisme, du droit international et de l'engagement commun en faveur des valeurs démocratiques, et qu'elle ne doit pas compromettre l'autonomie stratégique de l'Europe ni conduire à des dépendances susceptibles de diminuer la capacité de l'Union à mener une politique étrangère indépendante;***
	Or. en

Amendement 126
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. souligne que les relations entre l'Union et les États-Unis restent fondamentales pour la sécurité et la défense européennes; insiste sur l'importance d'étudier la mise en place d'un partenariat officiel en matière de sécurité et de défense avec les États-Unis; ***souligne la nécessité d'un dialogue constant et d'une perception commune des menaces***; réaffirme l'importance stratégique de notre partenariat avec les États-Unis et appelle à approfondir notre coopération d'une manière mutuellement avantageuse, y compris en trouvant les meilleures voies de collaboration entre les industries de la défense;	10. souligne que les relations entre l'Union et les États-Unis restent fondamentales pour la sécurité et la défense européennes; insiste sur l'importance d'étudier la mise en place d'un partenariat officiel en matière de sécurité et de défense avec les États-Unis; ***met l'accent sur les relations historiques entre l'Union européenne et les États-Unis et rappelle le rôle central joué par ces derniers dans le soutien à la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, qui a jeté les bases de l'Union européenne***; réaffirme l'importance stratégique de notre partenariat avec les États-Unis et appelle à approfondir notre coopération d'une manière mutuellement avantageuse, y compris en trouvant les meilleures voies de collaboration entre les industries de la défense;
	Or. en

Amendement 127
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. souligne que les relations entre l'Union et les États-Unis restent fondamentales pour la sécurité et la défense européennes; insiste sur l'importance d'étudier la mise en place d'un partenariat officiel en matière de sécurité et de défense avec les États-Unis; souligne la nécessité d'un dialogue constant et d'une perception commune des menaces; réaffirme l'importance stratégique de notre partenariat avec les États-Unis et appelle à approfondir notre coopération d'une manière mutuellement avantageuse, y compris en trouvant les meilleures voies de collaboration entre les industries de la défense;	10. souligne que les relations entre l'Union et les États-Unis restent fondamentales pour la sécurité et la défense européennes; insiste sur l'importance d'étudier la mise en place d'un partenariat officiel en matière de sécurité et de défense avec les États-Unis; souligne la nécessité d'un dialogue constant et d'une perception commune des menaces; réaffirme l'importance stratégique de notre partenariat avec les États-Unis et appelle à approfondir notre coopération d'une manière mutuellement avantageuse, y compris en trouvant les meilleures voies de collaboration entre les industries de la défense; ***insiste sur le fait que tout cadre formel doit respecter pleinement les compétences juridiques de l'Union et garantir la réciprocité en matière d'accès au marché, de normes et de disciplines de contrôle des exportations;***

Or. en

Amendement 128
Tonino Picula, Sven Mikser, Javi López, Tobias Cremer

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. souligne que les relations entre l'Union et les États-Unis restent ***fondamentales pour*** la sécurité et la défense européennes; insiste sur l'importance d'étudier la mise en place d'un partenariat officiel en matière de	10. souligne que les relations entre l'Union et les États-Unis restent ***un pilier de*** la sécurité et ***de*** la défense européennes; insiste sur l'importance d'étudier la mise en place d'un partenariat officiel en matière de sécurité et de défense avec les

sécurité et de défense avec les États-Unis; souligne la nécessité d'un dialogue constant et d'une perception commune des menaces; réaffirme l'importance stratégique de notre partenariat avec les États-Unis et appelle à approfondir notre coopération d'une manière mutuellement avantageuse, ***y compris en trouvant*** les meilleures voies de collaboration entre les industries de la défense;	États-Unis***, qui s'alignerait sur les intérêts et les valeurs de l'Union, en promouvant un ordre international fondé sur des règles***; souligne la nécessité d'un dialogue constant et d'une perception commune des menaces; réaffirme l'importance stratégique de notre partenariat avec les États-Unis et appelle à approfondir notre coopération d'une manière mutuellement avantageuse, ***tout en examinant les possibilités de trouver*** les meilleures voies de collaboration entre les industries de la défense;

Or. en

Amendement 129
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. souligne que les relations entre l'Union et les États-Unis restent fondamentales pour la sécurité et la défense européennes; insiste sur l'importance d'étudier la mise en place d'un partenariat officiel en matière de sécurité et de défense avec les États-Unis; souligne la nécessité d'un dialogue ***constant et d'une perception commune des*** menaces; réaffirme l'importance stratégique de notre partenariat avec les États-Unis et appelle à approfondir notre coopération d'une manière mutuellement avantageuse***, y compris en trouvant les meilleures voies de collaboration entre les industries de la défense***;	10. souligne que les relations entre l'Union et les États-Unis restent fondamentales pour la sécurité et la défense européennes; insiste sur l'importance d'étudier la mise en place d'un partenariat officiel en matière de sécurité et de défense avec les États-Unis; souligne la nécessité ***d'une coopération et*** d'un dialogue ***constants sur les*** menaces; réaffirme l'importance stratégique de notre partenariat avec les États-Unis et appelle à approfondir notre coopération d'une manière mutuellement avantageuse;

Or. en

Amendement 130
Judita Laššáková, Ondřej Dostál

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. souligne que les relations entre l'Union et les États-Unis restent fondamentales pour la sécurité et la défense européennes; insiste sur l'importance ***d'étudier la mise en place d'un partenariat officiel en matière de sécurité et de défense avec les États-Unis; souligne la nécessité d'un dialogue constant et d'une perception commune des menaces; réaffirme l'importance stratégique de notre*** partenariat avec les États-Unis ***et appelle à approfondir notre*** coopération ***d'une manière mutuellement avantageuse, y compris en trouvant les meilleures voies de*** collaboration ***entre les industries de la défense***;	10. souligne que les relations entre l'Union et les États-Unis restent fondamentales pour la sécurité et la défense européennes; insiste sur l'importance ***de maintenir un*** partenariat ***de sécurité étroit, pragmatique et souple*** avec les États-Unis***, fondé principalement sur la*** coopération ***au sein de l'OTAN, tout en évitant la création de structures de défense parallèles entre l'Union et les États-Unis; met en relief la contradiction entre le principe «Achetez européen» et le développement de la*** collaboration ***industrielle avec les États-Unis***;

Or. en

Amendement 131
György Hölvényi

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. souligne que sans sécurité en Ukraine, il ne peut y avoir de sécurité européenne; affirme que l'Ukraine est un partenaire stratégique prioritaire pour l'Union européenne, alors qu'elle se prépare à prendre sa place en tant que membre de l'Union; réaffirme que l'Union apportera un soutien continu et durable à l'Ukraine, en faisant tout ce qui est nécessaire pour assurer sa victoire le plus rapidement possible; insiste sur le fait que l'Union doit contribuer à instaurer des garanties de sécurité, solides et fondées sur le droit, en faveur de	***supprimé***

l'Ukraine afin de dissuader toute nouvelle agression russe; fait valoir qu'une coopération plus étroite entre l'Union et le secteur industriel ukrainien de la défense est une priorité; souligne l'importance des partenariats de l'Union en ce qui concerne la coordination de l'aide à l'Ukraine; encourage l'utilisation des actifs russes gelés pour soutenir l'Ukraine;

Or. en

Amendement 132
Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. souligne que sans sécurité en Ukraine, il ne peut y avoir de sécurité européenne; affirme que l'Ukraine est un partenaire stratégique prioritaire pour l'Union européenne, alors qu'elle se prépare à prendre sa place en tant que membre de l'Union; réaffirme que l'Union apportera un soutien continu et durable à l'Ukraine, en faisant tout ce qui est nécessaire pour assurer sa victoire le plus rapidement possible; insiste sur le fait que l'Union doit contribuer à instaurer des garanties de sécurité, solides et fondées sur le droit, en faveur de l'Ukraine afin de dissuader toute nouvelle agression russe; fait valoir qu'une coopération plus étroite entre l'Union et le secteur industriel ukrainien de la défense est une priorité; souligne l'importance des partenariats de l'Union en ce qui concerne la coordination de l'aide à l'Ukraine; encourage l'utilisation des actifs russes gelés pour soutenir l'Ukraine;	11. souligne que sans sécurité en Ukraine, il ne peut y avoir de sécurité européenne; affirme que l'Ukraine est un partenaire stratégique prioritaire pour l'Union européenne, alors qu'elle se prépare à prendre sa place en tant que membre de l'Union; réaffirme que l'Union apportera un soutien continu et durable à l'Ukraine, en faisant tout ce qui est nécessaire pour assurer sa victoire le plus rapidement possible; insiste sur le fait que l'Union doit contribuer à instaurer des garanties de sécurité, solides et fondées sur le droit, en faveur de l'Ukraine afin de dissuader toute nouvelle agression russe; fait valoir qu'une coopération plus étroite entre l'Union et le secteur industriel ukrainien de la défense est une priorité; souligne l'importance des partenariats de l'Union en ce qui concerne la coordination de l'aide à l'Ukraine; encourage l'utilisation des actifs russes gelés pour soutenir l'Ukraine; ***souligne la nécessité d'intégrer systématiquement l'expertise et les capacités industrielles ukrainiennes, en particulier dans les domaines de la***

guerre moderne, des systèmes sans pilote, de la défense antidrones et de la guerre électronique, à la coopération européenne en matière de défense afin de tirer des enseignements de l'expérience opérationnelle de l'Ukraine, d'accélérer les innovations technologiques et de renforcer la base industrielle commune; demande, dans ce contexte, la mise en place de mécanismes visant à intégrer les entreprises ukrainiennes aux programmes de défense de l'Union et aux projets communs de recherche et de développement dans le cadre du Fonds européen de la défense et de la politique de sécurité et de défense commune;

Or. de

Amendement 133
Christophe Gomart

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. souligne que sans sécurité en Ukraine, il ne peut y avoir de sécurité européenne; affirme que l'Ukraine est un partenaire stratégique prioritaire pour l'Union européenne, alors qu'elle se prépare à prendre sa place en tant que membre de l'Union; réaffirme que l'Union apportera un soutien continu et durable à l'Ukraine, en faisant tout ce qui est nécessaire pour assurer sa victoire le plus rapidement possible; insiste sur le fait que l'Union doit contribuer à instaurer des garanties de sécurité, solides et fondées sur le droit, en faveur de l'Ukraine afin de dissuader toute nouvelle agression russe; fait valoir qu'une coopération plus étroite entre l'Union et le secteur industriel ukrainien de la défense ***est une priorité***; souligne l'importance des partenariats de l'Union en ce qui concerne la coordination	11. souligne que sans sécurité en Ukraine, il ne peut y avoir de sécurité européenne; affirme que l'Ukraine est un partenaire stratégique prioritaire pour l'Union européenne, alors qu'elle se prépare à prendre sa place en tant que membre de l'Union; réaffirme que l'Union apportera un soutien continu et durable à l'Ukraine, en faisant tout ce qui est nécessaire pour assurer sa victoire le plus rapidement possible; insiste sur le fait que l'Union doit contribuer à instaurer des garanties de sécurité, solides et fondées sur le droit, en faveur de l'Ukraine afin de dissuader toute nouvelle agression russe; fait valoir qu'une coopération plus étroite entre l'Union et le secteur industriel ukrainien de la défense ***devrait avoir lieu dans des conditions d'alignement sur les normes européennes, y compris les***

de l’aide à l’Ukraine; encourage l’utilisation des actifs russes gelés pour soutenir l’Ukraine;

normes, les audits et la transparence, et dans des cadres contractuels et réglementaires garantissant l’éligibilité, les garanties et le respect de la législation; souligne l’importance des partenariats de l’Union en ce qui concerne la coordination de l’aide à l’Ukraine; encourage l’utilisation des actifs russes gelés pour soutenir l’Ukraine***, à condition que toute affectation de ces avoirs gelés soit précédée d’une évaluation juridique complète, de l’adoption d’un cadre législatif européen et de la mise en place d’un fonds de gestion transparent soumis à un contrôle judiciaire et parlementaire***;

Or. en

Amendement 134
Ville Niinistö
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. souligne que sans sécurité en Ukraine, il ne peut y avoir de sécurité européenne; affirme que l’Ukraine est un partenaire stratégique prioritaire pour l’Union européenne, alors qu’elle se prépare à prendre sa place en tant que membre de l’Union; réaffirme que l’Union apportera un soutien continu et durable à l’Ukraine, en faisant tout ce qui est nécessaire pour assurer sa victoire le plus rapidement possible; insiste sur le fait que l’Union doit contribuer à instaurer des garanties de sécurité, solides et fondées sur le droit, en faveur de l’Ukraine afin de dissuader toute nouvelle agression russe; fait valoir qu’une coopération plus étroite entre l’Union et le secteur industriel ukrainien de la défense est une priorité; souligne l’importance des partenariats de l’Union en ce qui concerne la coordination	11. souligne que sans sécurité en Ukraine, il ne peut y avoir de sécurité européenne; affirme que l’Ukraine est un partenaire stratégique prioritaire pour l’Union européenne, alors qu’elle se prépare à prendre sa place en tant que membre de l’Union; réaffirme que l’Union apportera un soutien continu et durable à l’Ukraine, en faisant tout ce qui est nécessaire pour assurer sa victoire le plus rapidement possible; insiste sur le fait que l’Union doit contribuer à instaurer des garanties de sécurité, solides et fondées sur le droit, en faveur de l’Ukraine afin de dissuader toute nouvelle agression russe; fait valoir qu’une coopération plus étroite entre l’Union et le secteur industriel ukrainien de la défense est une priorité; souligne l’importance des partenariats de l’Union en ce qui concerne la coordination

de l'aide à l'Ukraine; encourage l'utilisation des actifs russes gelés ***pour soutenir l'Ukraine***;	de l'aide à l'Ukraine; encourage l'utilisation ***des revenus provenant*** des actifs russes gelés***, en pleine conformité avec le droit international, pour soutenir la reprise et la résilience de l'Ukraine, tout en s'assurant que les auteurs de crimes de guerre rendent des comptes, que les civils sont protégés et que le fonds est géré de manière transparente***;

Or. en

Amendement 135
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. ***souligne que sans sécurité en Ukraine, il ne peut y avoir de sécurité européenne; affirme que*** l'Ukraine ***est un partenaire stratégique prioritaire pour l'Union européenne, alors qu'elle se prépare à prendre sa place en tant que membre de l'Union; réaffirme que l'Union apportera un soutien continu et durable à l'Ukraine, en faisant tout ce qui est nécessaire pour assurer sa victoire le plus rapidement possible; insiste sur le fait que l'Union doit contribuer à instaurer*** des garanties de sécurité***, solides et fondées sur le droit, en faveur de l'Ukraine afin de dissuader toute nouvelle agression russe; fait valoir qu'une*** coopération ***plus étroite entre l'Union et*** le secteur industriel ukrainien de la défense ***est une priorité; souligne l'importance des partenariats de l'Union en ce qui concerne la coordination de l'aide à l'Ukraine***; ***encourage l'utilisation des actifs russes gelés pour soutenir l'Ukraine;***	11. ***préconise un soutien diplomatique pour*** l'Ukraine ***afin de parvenir à une paix durable conformément à la charte des Nations unies; rappelle que l'adhésion reste un processus conditionnel fondé sur le mérite et guidé par les critères de Copenhague; rappelle que les mesures prises par l'Union doivent rester dans le cadre de ses compétences et éviter de mettre en jeu*** des garanties de sécurité ***qui dépassent les limites des traités; en appelle à l'intensification de la*** coopération ***avec*** le secteur industriel ukrainien de la défense ***sur la base de conditions mutuellement bénéfiques, transparentes et responsables***;

Or. en

Amendement 136
Pierre-Romain Thionnet, Jordan Bardella, Christophe Bay, Matthieu Valet, Jaroslava Pokorná Jermanová, Roberto Vannacci

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. souligne que sans sécurité en Ukraine, il ne peut y avoir de sécurité européenne; affirme que l'Ukraine est un partenaire stratégique prioritaire pour l'Union européenne***, alors qu'elle se prépare à prendre sa place en tant que membre de l'Union***; réaffirme que l'Union apportera un soutien continu et durable à l'Ukraine, en faisant tout ce qui est nécessaire pour assurer sa victoire le plus rapidement possible; insiste sur le fait que l'Union doit contribuer à instaurer des garanties de sécurité, solides et fondées sur le droit, en faveur de l'Ukraine afin de dissuader toute nouvelle agression russe; fait valoir qu'une coopération plus étroite entre l'Union et le secteur industriel ukrainien de la défense est une priorité; souligne l'importance des partenariats de l'Union en ce qui concerne la coordination de l'aide à l'Ukraine; ***encourage*** l'utilisation des actifs russes gelés ***pour soutenir*** l'Ukraine;	11. souligne que sans sécurité en Ukraine, il ne peut y avoir de sécurité européenne; affirme que l'Ukraine est un partenaire stratégique prioritaire pour l'Union européenne; réaffirme que l'Union apportera un soutien continu et durable à l'Ukraine, en faisant tout ce qui est nécessaire pour assurer sa victoire le plus rapidement possible; insiste sur le fait que l'Union doit contribuer à instaurer des garanties de sécurité, solides et fondées sur le droit, en faveur de l'Ukraine afin de dissuader toute nouvelle agression russe; fait valoir qu'une coopération plus étroite entre l'Union et le secteur industriel ukrainien de la défense est une priorité; souligne l'importance des partenariats de l'Union en ce qui concerne la coordination de l'aide à l'Ukraine; ***exprime toutefois son inquiétude en ce qui concerne la cadre actuellement proposé pour*** l'utilisation des actifs russes gelés***, car il créerait une dette des États membres et d'Euroclear envers la Russie, déstabiliserait la stabilité financière de la zone euro et priverait*** l'Ukraine ***d'un levier de négociation essentiel qui pourrait l'aider à conclure un futur accord de paix;***

Or. en

Amendement 137
Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Engin Eroglu

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. souligne que sans sécurité en Ukraine, il ne peut y avoir de sécurité européenne; affirme que l'Ukraine est un partenaire stratégique prioritaire pour l'Union européenne, alors qu'elle se prépare à prendre sa place en tant que membre de l'Union; réaffirme que l'Union apportera un soutien continu et durable à l'Ukraine, en faisant tout ce qui est nécessaire pour assurer sa victoire le plus rapidement possible; insiste sur le fait que l'Union doit contribuer à instaurer des garanties de sécurité, solides et fondées sur le droit, en faveur de l'Ukraine afin de dissuader toute nouvelle agression russe; fait valoir qu'une coopération plus étroite entre l'Union et le secteur industriel ukrainien de la défense est une priorité; souligne l'importance des partenariats de l'Union en ce qui concerne la coordination de l'aide à l'Ukraine; encourage l'utilisation des actifs russes gelés pour soutenir l'Ukraine;	11. souligne que sans sécurité en Ukraine, il ne peut y avoir de sécurité européenne; affirme que l'Ukraine est un partenaire stratégique prioritaire pour l'Union européenne, alors qu'elle se prépare à prendre sa place en tant que membre de l'Union; réaffirme que l'Union apportera un soutien continu et durable à l'Ukraine, en faisant tout ce qui est nécessaire pour assurer sa victoire le plus rapidement possible; insiste sur le fait que l'Union doit contribuer à instaurer des garanties de sécurité, solides et fondées sur le droit, en faveur de l'Ukraine afin de dissuader toute nouvelle agression russe; fait valoir qu'une coopération plus étroite entre l'Union et le secteur industriel ukrainien de la défense est une priorité; souligne l'importance des partenariats de l'Union en ce qui concerne la coordination de l'aide à l'Ukraine; encourage l'utilisation des actifs russes gelés pour soutenir l'Ukraine; ***souligne qu'il est important de tirer systématiquement les leçons de l'expérience opérationnelle de l'Ukraine, notamment en matière de drones et de systèmes aériens sans pilote ainsi que de guerre électronique;***

Or. en

Amendement 138
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. souligne que sans sécurité en Ukraine, il ne peut y avoir de sécurité européenne; affirme que l'Ukraine est un partenaire stratégique prioritaire pour	11. souligne que sans sécurité en Ukraine, il ne peut y avoir de sécurité européenne; affirme que l'Ukraine est un partenaire stratégique prioritaire pour

l'Union européenne, alors qu'elle se prépare à prendre sa place en tant que membre de l'Union; réaffirme que l'Union apportera un soutien continu et durable à l'Ukraine, en faisant tout ce qui est nécessaire pour assurer sa victoire le plus rapidement possible; insiste sur le fait que l'Union doit contribuer à instaurer des garanties de sécurité, solides et fondées sur le droit, en faveur de l'Ukraine afin de dissuader toute nouvelle agression russe; fait valoir qu'une coopération plus étroite entre l'Union et le secteur industriel ukrainien de la défense est une priorité; souligne l'importance des partenariats de l'Union en ce qui concerne la coordination de l'aide à l'Ukraine; ***encourage*** l'utilisation des actifs russes gelés pour soutenir l'Ukraine;	l'Union européenne, alors qu'elle se prépare à prendre sa place en tant que membre de l'Union; réaffirme que l'Union apportera un soutien continu et durable à l'Ukraine, en faisant tout ce qui est nécessaire pour assurer sa victoire le plus rapidement possible; insiste sur le fait que l'Union doit contribuer à instaurer des garanties de sécurité, solides et fondées sur le droit, en faveur de l'Ukraine afin de dissuader toute nouvelle agression russe; fait valoir qu'une coopération plus étroite entre l'Union et le secteur industriel ukrainien de la défense est une priorité; souligne l'importance des partenariats de l'Union ***et des Engagements conjoints en matière de sécurité en 9 points de l'Union européenne et de l'Ukraine*** en ce qui concerne la coordination de l'aide à l'Ukraine; ***réitère son appel à*** l'utilisation ***urgente*** des actifs russes gelés ***au moyen d'un prêt de réparation*** pour soutenir l'Ukraine;
	Or. en

Amendement 139
Jorge Buxadé Villalba, György Hölvényi, Jaroslava Pokorná Jermanová, Roberto Vannacci

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. souligne que sans sécurité en Ukraine, il ne peut y avoir de sécurité européenne; affirme que l'Ukraine est un partenaire stratégique prioritaire pour l'Union européenne***, alors qu'elle se prépare à prendre sa place en tant que membre de l'Union***; réaffirme que l'Union apportera un soutien continu et durable à l'Ukraine, en faisant tout ce qui est nécessaire pour assurer sa victoire le plus rapidement possible; insiste sur le fait que l'Union doit contribuer à instaurer des	11. souligne que sans sécurité en Ukraine, il ne peut y avoir de sécurité européenne; affirme que l'Ukraine est un partenaire stratégique prioritaire pour l'Union européenne; réaffirme que l'Union apportera un soutien continu et durable à l'Ukraine, en faisant tout ce qui est nécessaire pour assurer sa victoire le plus rapidement possible***; salue les efforts diplomatiques menés par l'administration Trump, ainsi que par le gouvernement hongrois, en vue de parvenir à une paix***

garanties de sécurité, solides et fondées sur le droit, en faveur de l'Ukraine afin de dissuader toute nouvelle agression russe; fait valoir qu'une coopération plus étroite entre l'Union et le secteur industriel ukrainien de la défense est une priorité; souligne l'importance des partenariats de l'Union en ce qui concerne la coordination de l'aide à l'Ukraine; encourage l'utilisation des actifs russes gelés pour soutenir l'Ukraine;

stable et durable en Ukraine; insiste sur le fait que l'Union doit contribuer à instaurer des garanties de sécurité, solides et fondées sur le droit, en faveur de l'Ukraine afin de dissuader toute nouvelle agression russe; fait valoir qu'une coopération plus étroite entre l'Union et le secteur industriel ukrainien de la défense est une priorité; souligne l'importance des partenariats de l'Union en ce qui concerne la coordination de l'aide à l'Ukraine; encourage l'utilisation des actifs russes gelés pour soutenir l'Ukraine;

Or. en

Amendement 140
Angelika Niebler

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. souligne que sans sécurité en Ukraine, il ne peut y avoir de sécurité européenne; affirme que l'Ukraine est un partenaire stratégique prioritaire pour l'Union européenne, alors qu'elle se prépare à prendre sa place en tant que membre de l'Union; réaffirme que l'Union apportera un soutien continu et durable à l'Ukraine, en faisant tout ce qui est nécessaire pour assurer sa victoire le plus rapidement possible; insiste sur le fait que l'Union doit contribuer à instaurer des garanties de sécurité, solides et fondées sur le droit, en faveur de l'Ukraine afin de dissuader toute nouvelle agression russe; fait valoir qu'une coopération plus étroite entre l'Union et le secteur industriel ukrainien de la défense est une priorité; souligne l'importance des partenariats de l'Union en ce qui concerne la coordination de l'aide à l'Ukraine; encourage l'utilisation des actifs russes gelés pour	11. souligne que sans sécurité en Ukraine, il ne peut y avoir de sécurité européenne; affirme que l'Ukraine est un partenaire stratégique prioritaire pour l'Union européenne, alors qu'elle se prépare à prendre sa place en tant que membre de l'Union; réaffirme que l'Union apportera un soutien continu et durable à l'Ukraine, en faisant tout ce qui est nécessaire pour assurer sa victoire le plus rapidement possible; insiste sur le fait que l'Union doit contribuer à instaurer des garanties de sécurité, solides et fondées sur le droit, en faveur de l'Ukraine afin de dissuader toute nouvelle agression russe; fait valoir qu'une coopération plus étroite entre l'Union et le secteur industriel ukrainien de la défense est une priorité ***et que les enseignements tirés en Ukraine soutiennent le développement et la production d'équipements européens***; souligne l'importance des partenariats de l'Union en ce qui concerne la coordination

soutenir l'Ukraine;	de l'aide à l'Ukraine; encourage l'utilisation des actifs russes gelés pour soutenir l'Ukraine;

Or. en

Amendement 141
Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. souligne que sans sécurité en Ukraine, il ne peut y avoir de sécurité européenne; affirme que l'Ukraine est un partenaire stratégique prioritaire pour l'Union européenne, alors qu'elle se prépare à prendre sa place en tant que membre de l'Union; réaffirme que l'Union apportera un soutien continu et durable à l'Ukraine, en faisant tout ce qui est nécessaire pour assurer sa victoire le plus rapidement possible; insiste sur le fait que l'Union doit contribuer à instaurer des garanties de sécurité, solides et fondées sur le droit, en faveur de l'Ukraine afin de dissuader toute nouvelle agression russe; fait valoir qu'une coopération plus étroite entre l'Union et le secteur industriel ukrainien de la défense est une priorité; souligne l'importance des partenariats de l'Union en ce qui concerne la coordination de l'aide à l'Ukraine; encourage l'utilisation des actifs russes gelés pour soutenir l'Ukraine;	11. souligne que sans sécurité en Ukraine, il ne peut y avoir de sécurité européenne; affirme que l'Ukraine est un partenaire stratégique prioritaire pour l'Union européenne, alors qu'elle se prépare à prendre sa place en tant que membre de l'Union; réaffirme que l'Union apportera un soutien continu et durable à l'Ukraine, en faisant tout ce qui est nécessaire pour assurer sa victoire le plus rapidement possible; insiste sur le fait que l'Union doit contribuer à instaurer des garanties de sécurité, solides et fondées sur le droit, en faveur de l'Ukraine afin de dissuader toute nouvelle agression russe; ***rappelle qu'il importe de tirer les leçons de l'expérience de l'Ukraine en matière de guerre moderne avec des drones;*** fait valoir qu'une coopération plus étroite entre l'Union et le secteur industriel ukrainien de la défense est une priorité; souligne l'importance des partenariats de l'Union en ce qui concerne la coordination de l'aide à l'Ukraine; encourage l'utilisation des actifs russes gelés pour soutenir l'Ukraine;

Or. en

Amendement 142
Michał Szczerba

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. souligne que sans sécurité en Ukraine, il ne peut y avoir de sécurité européenne; affirme que l'Ukraine est un partenaire stratégique prioritaire pour l'Union européenne, alors qu'elle se prépare à prendre sa place en tant que membre de l'Union; réaffirme que l'Union apportera un soutien continu et durable à l'Ukraine, en faisant tout ce qui est nécessaire pour assurer sa victoire le plus rapidement possible; insiste sur le fait que l'Union doit contribuer à instaurer des garanties de sécurité, solides et fondées sur le droit, en faveur de l'Ukraine afin de dissuader toute nouvelle agression russe; fait valoir qu'une coopération plus étroite entre l'Union et le secteur industriel ukrainien de la défense est une priorité; souligne l'importance des partenariats de l'Union en ce qui concerne la coordination de l'aide à l'Ukraine; encourage l'utilisation des actifs russes gelés pour soutenir l'Ukraine;	11. souligne que sans sécurité en Ukraine, il ne peut y avoir de sécurité européenne***; souligne qu'il importe d'étudier la mise en place d'un partenariat officiel en matière de sécurité et de défense avec l'Ukraine***; affirme que l'Ukraine est un partenaire stratégique prioritaire pour l'Union européenne, alors qu'elle se prépare à prendre sa place en tant que membre de l'Union; réaffirme que l'Union apportera un soutien continu et durable à l'Ukraine, en faisant tout ce qui est nécessaire pour assurer sa victoire le plus rapidement possible; insiste sur le fait que l'Union doit contribuer à instaurer des garanties de sécurité, solides et fondées sur le droit, en faveur de l'Ukraine afin de dissuader toute nouvelle agression russe; fait valoir qu'une coopération plus étroite entre l'Union et le secteur industriel ukrainien de la défense est une priorité; souligne l'importance des partenariats de l'Union en ce qui concerne la coordination de l'aide à l'Ukraine; encourage l'utilisation des actifs russes gelés pour soutenir l'Ukraine;

Or. en

Amendement 143
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. souligne que sans sécurité en Ukraine, il ne peut y avoir de sécurité européenne; affirme que l'Ukraine est un partenaire stratégique prioritaire pour l'Union européenne, alors qu'elle se	11. souligne que sans sécurité en Ukraine, il ne peut y avoir de sécurité européenne; affirme que l'Ukraine est un partenaire stratégique prioritaire pour l'Union européenne, alors qu'elle se

prépare à prendre sa place en tant que membre de l'Union; réaffirme que l'Union apportera un soutien continu et durable à l'Ukraine, en faisant tout ce qui est nécessaire pour assurer sa victoire le plus rapidement possible; insiste sur le fait que l'Union doit contribuer à instaurer des garanties de sécurité, solides et fondées sur le droit, en faveur de l'Ukraine afin de dissuader toute nouvelle agression russe; fait valoir qu'une coopération plus étroite entre l'Union et le secteur industriel ukrainien de la défense est une priorité; souligne l'importance des partenariats de l'Union en ce qui concerne la coordination de l'aide à l'Ukraine; encourage l'utilisation des actifs russes gelés pour soutenir l'Ukraine;

prépare à prendre sa place en tant que membre de l'Union; réaffirme que l'Union apportera un soutien continu et durable à l'Ukraine, en faisant tout ce qui est nécessaire pour assurer sa victoire le plus rapidement possible; insiste sur le fait que l'Union doit contribuer à instaurer des garanties de sécurité, solides et fondées sur le droit, en faveur de l'Ukraine afin de dissuader toute nouvelle agression russe; fait valoir qu'une coopération plus étroite entre l'Union et le secteur industriel ukrainien de la défense est une priorité; souligne l'importance des partenariats de l'Union en ce qui concerne la coordination de l'aide à l'Ukraine; encourage l'utilisation des actifs russes gelés pour soutenir l'Ukraine***, dans le respect du droit international***;

Or. it

Amendement 144
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. souligne que sans sécurité en Ukraine, il ne peut y avoir de sécurité européenne; affirme que l'Ukraine est un partenaire stratégique prioritaire pour l'Union européenne, alors qu'elle se prépare à prendre sa place en tant que membre de l'Union; réaffirme que l'Union apportera un soutien continu et durable à l'Ukraine, en faisant tout ce qui est nécessaire pour assurer ***sa victoire*** le plus rapidement possible; insiste sur le fait que l'Union doit contribuer à instaurer des garanties de sécurité, solides et fondées sur le droit, en faveur de l'Ukraine afin de dissuader toute nouvelle agression russe; fait valoir qu'une coopération plus étroite entre l'Union et le secteur industriel	11. souligne que sans sécurité en Ukraine, il ne peut y avoir de sécurité européenne; affirme que l'Ukraine est un partenaire stratégique prioritaire pour l'Union européenne, alors qu'elle se prépare à prendre sa place en tant que membre de l'Union; réaffirme que l'Union apportera un soutien continu et durable à l'Ukraine, en faisant tout ce qui est nécessaire pour assurer ***la fin du conflit*** le plus rapidement possible; insiste sur le fait que l'Union doit contribuer à instaurer des garanties de sécurité, solides et fondées sur le droit, en faveur de l'Ukraine afin de dissuader toute nouvelle agression russe; fait valoir qu'une coopération plus étroite entre l'Union et le secteur industriel

ukrainien de la défense est une priorité; souligne l'importance des partenariats de l'Union en ce qui concerne la coordination de l'aide à l'Ukraine; encourage l'utilisation des actifs russes gelés pour soutenir l'Ukraine;	ukrainien de la défense est une priorité; souligne l'importance des partenariats de l'Union en ce qui concerne la coordination de l'aide à l'Ukraine; encourage l'utilisation des actifs russes gelés pour soutenir l'Ukraine;

Or. it

Amendement 145
Tonino Picula, Sven Mikser, Javi López, Tobias Cremer, Raphaël Glucksmann

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. invite les États membres à coopérer activement avec l'Ukraine, à établir des synergies avec ce pays, en particulier dans les domaines de la défense aérienne et antimissile, des drones et de la lutte antidrones, en reconnaissant ses compétences opérationnelles de pointe et ses capacités avancées, et ainsi à renforcer les capacités défensives de l'Union ainsi que de l'Ukraine;

Or. en

Amendement 146
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. se félicite de la conclusion, le 21 mai 2024, du partenariat UE-Moldavie en matière de sécurité et de défense, qui met l'accent sur la lutte contre les menaces hybrides;

Or. en

Amendement 147
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. met en évidence l'importance stratégique des partenariats de l'Union avec des pays de la région indo-pacifique, tels que le Japon et la République de Corée, qui ont déjà signé des partenariats en matière de sécurité et de défense, et encourage la conclusion rapide des négociations avec l'Australie ainsi que l'étude de nouveaux partenariats avec d'autres pays de la région;	12. met en évidence l'importance stratégique des partenariats de l'Union avec des pays de la région indo-pacifique, tels que le Japon et la République de Corée, qui ont déjà signé des partenariats en matière de sécurité et de défense, et encourage la conclusion rapide des négociations avec l'Australie ainsi que l'étude de nouveaux partenariats avec d'autres pays de la région; ***souligne que les défis en matière de sécurité des zones euro-atlantique et indo-pacifique sont étroitement liés;***

Or. en

Amendement 148
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. met en évidence l'importance stratégique des partenariats de l'Union avec des pays de la région indo-pacifique, tels que le Japon et la République de Corée, qui ont déjà signé des partenariats en matière de sécurité et de défense, et ***encourage la conclusion rapide des négociations avec l'Australie ainsi que l'étude de nouveaux*** partenariats ***avec d'autres pays de la région***;	12. met en évidence l'importance stratégique des partenariats de l'Union avec des pays de la région indo-pacifique, tels que le Japon et la République de Corée, qui ont déjà signé des partenariats en matière de sécurité et de défense, et ***recommande d'envisager la mise en place de*** partenariats ***lorsqu'ils servent manifestement les intérêts de l'Union en matière de sécurité, sous réserve d'évaluations approfondies des incidences***

géopolitiques, juridiques et sur les ressources et sans extension stratégique excessive au-delà des théâtres d'opérations prioritaires de l'Union;

Or. en

Amendement 149
Elena Donazzan, Alberico Gambino

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. met en évidence l'importance stratégique des partenariats de l'Union avec des pays de la région indo-pacifique, tels que le Japon et la République de Corée, qui ont déjà signé des partenariats en matière de sécurité et de défense, et encourage la conclusion rapide des négociations avec l'Australie ainsi que l'étude de nouveaux partenariats avec d'autres pays de la région;	12. met en évidence l'importance stratégique des partenariats de l'Union avec des pays de la région indo-pacifique, tels que le Japon et la République de Corée, qui ont déjà signé des partenariats en matière de sécurité et de défense, et encourage la conclusion rapide des négociations avec l'Australie ainsi que l'étude de nouveaux partenariats avec d'autres pays de la région; ***affirme qu'il est nécessaire d'approfondir la coopération en matière de sécurité et de défense avec Taïwan;***

Or. en

Amendement 150
Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. met en évidence l'importance stratégique des partenariats de l'Union avec des pays de la région indo-pacifique, tels que le Japon et la République de Corée, qui ont déjà signé des partenariats en matière de sécurité et de défense, et	12. met en évidence l'importance stratégique des partenariats de l'Union avec des pays de la région indo-pacifique, tels que le Japon et la République de Corée, qui ont déjà signé des partenariats en matière de sécurité et de défense, et

encourage la conclusion rapide des négociations avec l'Australie ainsi que l'étude de nouveaux partenariats avec d'autres pays de la région;	encourage la conclusion rapide des négociations avec l'Australie ainsi que l'étude de nouveaux partenariats avec d'autres pays de la région***, notamment la Nouvelle-Zélande***;

Or. en

Amendement 151
Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. met en évidence l'importance stratégique des partenariats de l'Union avec des pays de la région indo-pacifique, tels que le Japon et la République de Corée, qui ont déjà signé des partenariats en matière de sécurité et de défense, et encourage la conclusion rapide des négociations avec l'Australie ainsi que l'étude de nouveaux partenariats avec d'autres pays de la région;	12. met en évidence l'importance stratégique des partenariats de l'Union avec des pays de la région indo-pacifique, tels que le Japon et la République de Corée, qui ont déjà signé des partenariats en matière de sécurité et de défense, et encourage la conclusion rapide des négociations avec l'Australie ainsi que l'étude de nouveaux partenariats avec d'autres pays de la région***, comme Taïwan***;

Or. sv

Amendement 152
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. souligne l'importance d'une coopération renforcée à divers niveaux et sous différentes formes en matière de sécurité énergétique, de connectivité et de protection des infrastructures critiques avec les pays du Caucase et d'Asie centrale; note l'importance stratégique de ces régions pour la diversification des

approvisionnements énergétiques, le développement de corridors de transport sûrs et le renforcement de la résilience globale de l'Europe; encourage l'Union à approfondir le dialogue politique et la coopération pratique avec les pays de ces régions, y compris en utilisant les cadres existants tels que «Global Gateway» et les initiatives régionales en matière de sécurité;

Or. en

Amendement 153
Vasile Dîncu

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. souligne l'importance stratégique de la région de la mer Noire pour la sécurité européenne; appelle à un renforcement de la coopération en matière de sécurité et de défense avec les États de la région de la mer Noire et à l'élaboration d'une stratégie globale de l'Union en matière de sécurité dans cette région; soutient l'augmentation des investissements de l'Union dans les capacités navales, la défense côtière et la connaissance des zones maritimes en mer Noire; prône une coopération plus étroite avec des partenaires tels que la Géorgie et la Moldavie afin de relever les défis communs en matière de sécurité dans la région de la mer Noire;

Or. en

Amendement 154
Alexandr Vondra, Ondřej Krutílek, Veronika Vrecionová

Proposition de résolution

Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. invite les États membres et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) à étudier plus avant la création de partenariats en matière de sécurité et de défense avec d'autres partenaires, notamment la Suisse et les pays candidats à l'adhésion à l'Union dans les Balkans occidentaux, ainsi que la Turquie, l'Inde et les pays d'Afrique et du Moyen-Orient, qui sont essentiels pour la sécurité des frontières de l'Union;	13. invite les États membres et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) à étudier plus avant la création de partenariats en matière de sécurité et de défense avec d'autres partenaires, notamment la Suisse et les pays candidats à l'adhésion à l'Union dans les Balkans occidentaux, ainsi que la Turquie, l'Inde et les pays d'Afrique et du Moyen-Orient, qui sont essentiels pour la sécurité des frontières de l'Union; ***souligne dans ce contexte qu'il convient de conclure ces nouveaux partenariats en matière de sécurité et de défense avec des pays partenaires qui ont développé des technologies exceptionnelles, qui sont des systèmes de défense avancés efficaces, et qui ont démontré leur expertise dans la lutte contre les nouveaux modèles de guerre, en particulier dans les sept domaines prioritaires en matière de capacités critiques de défense définis par le livre blanc sur l'avenir de la défense européenne, dans lesquels l'Union souffre de lacunes importantes; met en avant que la formation de nouveaux partenariats en matière de sécurité et de défense devrait s'appuyer sur les résultats des partenariats bilatéraux fructueux en matière de sécurité et de défense déjà existants entre les États membres et des pays tiers clés qui présentent une valeur ajoutée et une importance critique pour la sécurité de l'Europe;***

Or. en

Amendement 155
Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. invite les États membres et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) à étudier plus avant la création de partenariats en matière de sécurité et de défense avec d'autres partenaires, notamment la Suisse et les pays candidats à l'adhésion à l'Union dans les Balkans occidentaux, ainsi que la Turquie, l'Inde et les pays d'Afrique et du Moyen-Orient, qui sont essentiels pour la sécurité des frontières de l'Union;	13. invite les États membres et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) à étudier plus avant la création de partenariats en matière de sécurité et de défense avec d'autres partenaires, notamment la Suisse et les pays candidats à l'adhésion à l'Union dans les Balkans occidentaux, ainsi que la Turquie, l'Inde et les pays d'Afrique et du Moyen-Orient, qui sont essentiels pour la sécurité des frontières de l'Union; ***souligne que l'approfondissement de la coopération avec l'Inde dans les domaines de la sécurité, de la défense et du commerce est dans l'intérêt mutuel, mais exige que l'Inde se positionne clairement face à la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine; invite l'Inde à prendre des mesures efficaces pour éviter le contournement des sanctions de l'Union, notamment en contrôlant les biens faisant l'objet de sanctions, en renforçant la transparence des importations d'énergie et en suspendant la coopération militaire avec la Russie;***
	Or. de

Amendement 156
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. invite les États membres et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) à étudier plus avant la création de partenariats en matière de sécurité et de défense avec d'autres partenaires, notamment la Suisse et les pays candidats à l'adhésion à l'Union dans les Balkans occidentaux, ainsi ***que*** la Turquie, l'Inde et les pays d'Afrique et du Moyen-Orient, qui	13. invite les États membres et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) à étudier plus avant la création de partenariats en matière de sécurité et de défense avec d'autres partenaires, notamment la Suisse et les pays candidats à l'adhésion à l'Union dans les Balkans occidentaux***, en plus des partenariats de ce type avec la Macédoine du Nord et***

sont essentiels pour la sécurité des frontières de l'Union;	***l'Albanie qui existent déjà***, ainsi ***qu'en examinant les possibilités de coopération spécifique dans certains domaines ciblés avec*** la Turquie, l'Inde et les pays d'Afrique et du Moyen-Orient, qui sont essentiels pour la sécurité des frontières de l'Union***, et en s'appuyant sur des engagements clairs mutuellement bénéfiques***;

Or. en

Amendement 157
Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. invite les États membres et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) à étudier plus avant la création de partenariats en matière de sécurité et de défense avec d'autres partenaires, notamment la Suisse et les pays candidats à l'adhésion à l'Union dans les Balkans occidentaux, ainsi que ***la Turquie,*** l'Inde et les pays d'Afrique et du Moyen-Orient, qui sont essentiels pour la sécurité des frontières de l'Union;	13. invite les États membres et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) à étudier plus avant la création de partenariats en matière de sécurité et de défense avec d'autres partenaires, notamment la Suisse et les pays candidats à l'adhésion à l'Union dans les Balkans occidentaux, ainsi que l'Inde et les pays d'Afrique et du Moyen-Orient, qui sont essentiels pour la sécurité des frontières de l'Union; ***souligne qu'une condition préalable à toute coopération avec les pays candidats à l'Union sera l'alignement total sur la politique de sécurité et de défense commune de l'Union;***

Or. en

Amendement 158
Marie-Agnes Strack-Zimmermann

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. invite les États membres et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) à étudier plus avant la création de partenariats en matière de sécurité et de défense avec d'autres partenaires, notamment la Suisse ***et*** les pays candidats à l'adhésion à l'Union dans les Balkans occidentaux, ainsi que la Turquie, ***l'Inde*** et les pays d'Afrique et du Moyen-Orient, qui sont essentiels pour la sécurité des frontières de l'Union;	13. invite les États membres et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) à étudier plus avant la création de partenariats en matière de sécurité et de défense avec d'autres partenaires, notamment la Suisse***,*** les pays candidats à l'adhésion à l'Union dans les Balkans occidentaux ***et l'Inde***, ainsi que la Turquie, et les pays d'Afrique et du Moyen-Orient, qui sont essentiels pour la sécurité des frontières de l'Union; ***recommande en outre d'envisager d'éventuels partenariats avec des pays d'Amérique latine;***

Or. en

Amendement 159
Tonino Picula, Sven Mikser, Javi López, Tobias Cremer, Raphaël Glucksmann

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. invite les États membres et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) à étudier plus avant la création de partenariats en matière de sécurité et de défense avec d'autres partenaires***,*** ***notamment la Suisse et les pays candidats à l'adhésion à l'Union dans les Balkans occidentaux, ainsi que la Turquie, l'Inde et les pays d'Afrique et du Moyen-Orient, qui sont essentiels pour la sécurité des frontières de l'Union***;	13. invite les États membres et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) à étudier plus avant la création de partenariats en matière de sécurité et de défense avec d'autres partenaires ***partageant les mêmes valeurs et attachés au maintien d'un ordre international fondé sur des règles***;

Or. en

Amendement 160
Elena Donazzan, Alberico Gambino

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. invite les États membres et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) à étudier plus avant la création de partenariats en matière de sécurité et de défense avec d'autres partenaires, notamment la Suisse et les pays candidats à l'adhésion à l'Union dans les Balkans occidentaux, ***ainsi que la Turquie,*** l'Inde et les pays d'Afrique et du Moyen-Orient, qui sont essentiels pour la sécurité ***des frontières*** de l'Union;	13. invite les États membres et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) à étudier plus avant la création de partenariats en matière de sécurité et de défense avec d'autres partenaires, notamment la Suisse et les pays candidats à l'adhésion à l'Union dans les Balkans occidentaux, l'Inde et les pays d'Afrique et du Moyen-Orient, ***tels qu'Israël,*** qui sont essentiels pour la sécurité de l'Union***, y compris de ses frontières***;

Or. en

Amendement 161
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. invite les États membres et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) à étudier plus avant la création de partenariats en matière de sécurité et de défense avec d'autres partenaires, notamment la Suisse et les pays candidats à l'adhésion à l'Union dans les Balkans occidentaux, ainsi que la Turquie, l'Inde et les pays d'Afrique et du Moyen-Orient, qui sont essentiels pour la sécurité des frontières de l'Union;	13. invite les États membres et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) à étudier plus avant la création de partenariats en matière de sécurité et de défense avec d'autres partenaires, notamment la Suisse et les pays candidats à l'adhésion à l'Union dans les Balkans occidentaux, ainsi que la Turquie, ***qui est membre de l'OTAN,*** l'Inde et les pays d'Afrique et du Moyen-Orient, qui sont essentiels pour la sécurité des frontières de l'Union;

Or. en

Amendement 162
Nikola Bartůšek, György Hölvényi, Pierre-Romain Thionnet, Roberto Vannacci

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. invite les États membres et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) à étudier plus avant la création de partenariats en matière de sécurité et de défense avec d'autres partenaires, notamment la Suisse et les pays candidats à l'adhésion à l'Union dans les Balkans occidentaux, ainsi que la Turquie, l'Inde et les pays d'Afrique et du Moyen-Orient, qui sont essentiels pour la sécurité des frontières de l'Union;	13. invite les États membres et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) à étudier plus avant la création de partenariats en matière de sécurité et de défense avec d'autres partenaires, notamment la Suisse et les pays candidats à l'adhésion à l'Union dans les Balkans occidentaux, ainsi que la Turquie, l'Inde et les pays d'Afrique et du Moyen-Orient, qui sont essentiels pour ***assurer*** la sécurité des frontières de l'Union;

Or. en

Amendement 163
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. invite les États membres et le ***Service européen pour l'action extérieure (SEAE) à étudier plus avant la création de*** partenariats en matière de sécurité et de défense ***avec d'autres partenaires***, notamment la Suisse ***et les pays candidats à l'adhésion à l'Union dans les Balkans occidentaux, ainsi que la Turquie, l'Inde et les pays d'Afrique et du Moyen-Orient, qui sont essentiels pour la sécurité des frontières de l'Union***;	13. invite les États membres et le ***SEAE à privilégier les*** partenariats en matière de sécurité et de défense ***qui présentent un intérêt immédiat pour la sécurité européenne***, notamment la Suisse***, et à n'envisager tout partenariat supplémentaire qu'après une évaluation transparente des besoins, des risques et des ressources, en veillant à la complémentarité avec les formats régionaux existants***;

Or. en

Amendement 164
Michał Szczerba

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. invite les États membres et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) à étudier plus avant la création de partenariats en matière de sécurité et de défense avec d'autres partenaires, notamment la Suisse et les pays candidats à l'adhésion à l'Union dans les Balkans occidentaux, ainsi que la Turquie, l'Inde et les pays d'Afrique et du Moyen-Orient***, qui sont essentiels pour la sécurité des frontières de l'Union***;	13. invite les États membres et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) à étudier plus avant la création de partenariats en matière de sécurité et de défense avec d'autres partenaires, notamment la Suisse et les pays candidats à l'adhésion à l'Union dans les Balkans occidentaux, ainsi que la Turquie, l'Inde et les pays d'Afrique et du Moyen-Orient;

Or. en

Amendement 165
Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. invite les États membres et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) à étudier plus avant la création de partenariats en matière de sécurité et de défense avec d'autres partenaires, notamment la Suisse et les pays candidats à l'adhésion à l'Union dans les Balkans occidentaux, ainsi que ***la Turquie,*** l'Inde et les pays d'Afrique et du Moyen-Orient, qui sont essentiels pour la sécurité des frontières de l'Union;	13. invite les États membres et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) à étudier plus avant la création de partenariats en matière de sécurité et de défense avec d'autres partenaires, notamment la Suisse***, Israël,*** et les pays candidats à l'adhésion à l'Union dans les Balkans occidentaux, ainsi que l'Inde et les pays d'Afrique et du Moyen-Orient, qui sont essentiels pour la sécurité des frontières de l'Union;

Or. sv

Amendement 166
Pierre-Romain Thionnet, Jordan Bardella, Nikola Bartůšek, Christophe Bay, Matthieu Valet, Roberto Vannacci

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. invite les États membres et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) à étudier plus avant la création de partenariats en matière de sécurité et de défense avec d'autres partenaires, notamment la Suisse et les pays candidats à l'adhésion à l'Union dans les Balkans occidentaux, ainsi que ***la Turquie,*** l'Inde et les pays d'Afrique et du Moyen-Orient, qui sont essentiels pour la sécurité des frontières de l'Union;	13. invite les États membres et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) à étudier plus avant la création de partenariats en matière de sécurité et de défense avec d'autres partenaires, notamment la Suisse et les pays candidats à l'adhésion à l'Union dans les Balkans occidentaux, ainsi que l'Inde et les pays d'Afrique et du Moyen-Orient, qui sont essentiels pour la sécurité des frontières de l'Union;

Or. en

Amendement 167
Jorge Buxadé Villalba, Pierre-Romain Thionnet, Nikola Bartůšek, Roberto Vannacci

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. invite les États membres et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) à étudier plus avant la création de partenariats en matière de sécurité et de défense avec d'autres partenaires, notamment la Suisse et les pays candidats à l'adhésion à l'Union dans les Balkans occidentaux, ainsi que ***la Turquie,*** l'Inde et les pays d'Afrique et du Moyen-Orient, qui sont essentiels pour la sécurité des frontières de l'Union;	13. invite les États membres et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) à étudier plus avant la création de partenariats en matière de sécurité et de défense avec d'autres partenaires, notamment la Suisse et les pays candidats à l'adhésion à l'Union dans les Balkans occidentaux, ainsi que l'Inde et les pays d'Afrique et du Moyen-Orient, qui sont essentiels pour la sécurité des frontières de l'Union;

Or. en

Amendement 168
Geadis Geadi, Marion Maréchal, Galato Alexandraki, Emmanouil Fragkos

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. invite les États membres et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) à étudier plus avant la création de partenariats en matière de sécurité et de défense avec d'autres partenaires, notamment la Suisse et les pays candidats à l'adhésion à l'Union dans les Balkans occidentaux, ainsi que ***la Turquie,*** l'Inde et les pays d'Afrique et du Moyen-Orient, qui sont essentiels pour la sécurité des frontières de l'Union;	13. invite les États membres et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) à étudier plus avant la création de partenariats en matière de sécurité et de défense avec d'autres partenaires, notamment la Suisse et les pays candidats à l'adhésion à l'Union dans les Balkans occidentaux, ainsi que l'Inde et les pays d'Afrique et du Moyen-Orient, qui sont essentiels pour la sécurité des frontières de l'Union;

Or. en

Amendement 169
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. souligne qu'il importe d'établir des partenariats structurés en matière de sécurité et de défense avec les pays des Balkans occidentaux, notamment la Bosnie-Herzégovine, afin d'améliorer la stabilité régionale, de contrer les menaces hybrides et de renforcer l'architecture de sécurité européenne dans le voisinage immédiat de l'Union; insiste sur le fait que ces partenariats devraient s'appuyer sur l'engagement actuel de la PSDC dans la région, y compris l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine (EUFOR ALTHEA), les dialogues politiques et de sécurité, et la participation conjointe aux missions de l'Union, tout en fournissant un cadre plus stratégique et à long terme pour la coopération dans des domaines tels que la cyberrésilience, la lutte contre la désinformation et le renforcement des capacités de défense;

Or. en

Amendement 170
Juan Ignacio Zoido Álvarez

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. estime que l'Union devrait étudier la possibilité d'étendre ses partenariats stratégiques à d'autres partenaires partageant les mêmes valeurs, tels que des pays d'Amérique latine; souligne que l'accord signé le 24 septembre 2025 entre l'Union européenne et l'Équateur constitue un premier pas vers une coopération plus étroite avec une région d'importance stratégique pour la sécurité de l'Union;

Or. en

Amendement 171
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. souligne qu'il est nécessaire d'établir des partenariats en matière de sécurité et de défense avec les États de la région de la mer Noire, notamment la Turquie, la Géorgie et l'Azerbaïdjan, ainsi qu'avec les pays d'Asie centrale, afin de renforcer la coopération en matière de sécurité énergétique, de connectivité, d'infrastructures de transport, de protection des infrastructures critiques et de stabilité régionale;

Or. en

Amendement 172
Geadis Geadi, Marion Maréchal, Galato Alexandraki, Emmanouil Fragkos

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. souligne que les partenariats en matière de sécurité et de défense doivent être conclus uniquement avec des partenaires qui n'agissent pas contre les intérêts et la sécurité de l'Union et qui respectent pleinement la souveraineté, l'intégrité territoriale et les droits souverains des États membres de l'Union;

Or. en

Amendement 173
Geadis Geadi, Marion Maréchal, Galato Alexandraki, Emmanouil Fragkos

Proposition de résolution
Paragraphe 13 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 ter. invite le SEAE à inclure une conditionnalité claire et une clause d'examen périodique dans toutes les partenariats en matière de sécurité et de défense, prévoyant la suspension ou la cessation de la coopération en cas de violation des principes fondamentaux qui sous-tendent la coopération en matière de sécurité, y compris le respect de la souveraineté et des droits souverains de tous les États membres de l'Union et l'alignement sur les intérêts de sécurité de l'Union;

Or. en

Amendement 174
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 13 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 ter. affirme qu'il est nécessaire de mettre en place des partenariats en matière de sécurité et de défense avec des pays partenaires de la région arctique afin d'approfondir la collaboration et de relever les défis communs;

Or. en

Amendement 175
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 13 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 quater. fait ressortir que la connectivité doit être considérée comme un impératif de sécurité, étant donné que les voies de transport, les centres logistiques et les liaisons numériques vulnérables peuvent être exploités par des tactiques de guerre hybride, y compris le sabotage de câbles sous-marins, d'oléoducs et d'autres infrastructures critiques; souligne l'importance stratégique du corridor médian (route de transport international transcaspienne) en tant que solution de remplacement sûre aux deux routes septentrionales contrôlées par la Russie; appelle au développement de partenariats en matière de sécurité et de défense sur mesure avec les pays d'Asie centrale et du Caucase du Sud, y compris l'Azerbaïdjan et la Géorgie, axés sur la protection de ce corridor grâce à une connaissance conjointe de la situation, à une

	cyberdéfense renforcée pour les plateformes logistiques et à une coopération en matière de lutte contre la contrebande; souligne que la sécurisation du corridor médian est directement liée aux intérêts stratégiques de l'Ukraine, car il contourne le territoire russe, renforce la diversification de l'énergie et de la chaîne d'approvisionnement et sera essentiel à la reconstruction de l'Ukraine après la guerre et à sa réintégration économique, une fois que les conditions le permettront;

Or. en

Amendement 176
Michał Szczerba

Proposition de résolution
Sous-titre 4

Proposition de résolution	*Amendement*
Développer les partenariats multilatéraux et avec les Nations unies	Développer les ***autres*** partenariats multilatéraux et avec les Nations unies

Or. en

Amendement 177
Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. souligne l'importance du partenariat stratégique entre les Nations unies et l'Union concernant les opérations de paix et la gestion de crise; salue les nouvelles priorités de ce partenariat pour la période 2025-2028 et insiste sur la nécessité de renforcer la cohérence et l'efficacité des missions et opérations de l'Union et des Nations unies;	14. souligne l'importance du partenariat stratégique entre les Nations unies et l'Union concernant les opérations de paix et la gestion de crise; salue les nouvelles priorités de ce partenariat pour la période 2025-2028 et insiste sur la nécessité de renforcer la cohérence et l'efficacité des missions et opérations de l'Union et des Nations unies***, y compris***

grâce à la planification conjointe et à des processus tirant les enseignements des expériences passées; ***demande l'intégration systématique du programme concernant les femmes, la paix et la sécurité, conformément à la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies, notamment en ce qui concerne la protection des civils, la participation pleine, entière et sur un pied d'égalité des femmes, et la prévention des violences sexuelles liées aux conflits;***

Or. en

Amendement 178
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. souligne l'importance du partenariat stratégique entre les Nations unies et l'Union concernant les opérations de paix et la gestion de crise; salue les nouvelles priorités de ce partenariat pour la période 2025-2028 et insiste sur la nécessité de renforcer la cohérence et l'efficacité des missions et opérations de l'Union et des Nations unies;	14. souligne l'importance du partenariat stratégique entre les Nations unies et l'Union concernant les opérations de paix et la gestion de crise; salue les nouvelles priorités de ce partenariat pour la période 2025-2028 et insiste sur la nécessité de renforcer la cohérence et l'efficacité des missions et opérations de l'Union et des Nations unies; ***insiste sur le fait que la coopération doit mettre l'accent sur la clarté du mandat, le respect des droits de l'homme, la transparence fiscale et des stratégies de sortie mesurables;***

Or. en

Amendement 179
Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. souligne l'importance du partenariat stratégique entre les Nations unies et l'Union concernant les opérations de paix et la gestion de crise; salue les nouvelles priorités de ce partenariat pour la période 2025-2028 et insiste sur la nécessité de renforcer la cohérence et l'efficacité des missions et opérations de l'Union et des Nations unies;	14. souligne l'importance du partenariat stratégique entre les Nations unies et l'Union concernant les opérations de paix et la gestion de crise; salue les nouvelles priorités de ce partenariat pour la période 2025-2028 et insiste sur la nécessité de renforcer la cohérence et l'efficacité des missions et opérations de l'Union et des Nations unies; ***appelle à des réformes du mode de fonctionnement des Nations Unies afin de garantir que les missions et les opérations soient efficaces et aient l'impact escompté;***

Or. sv

Amendement 180
Tonino Picula, Sven Mikser, Javi López, Tobias Cremer, Raphaël Glucksmann

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. souligne l'importance du partenariat stratégique entre les Nations unies et l'Union concernant les opérations de paix ***et*** la gestion de crise; salue les nouvelles priorités de ce partenariat pour la période 2025-2028 et insiste sur la nécessité de renforcer la cohérence et l'efficacité des missions et opérations de l'Union et des Nations unies;	14. souligne l'importance du partenariat stratégique entre les Nations unies et l'Union concernant les opérations de paix***,*** la gestion de crise ***et la mise en œuvre du programme concernant les femmes, la paix et la sécurité***; salue les nouvelles priorités de ce partenariat pour la période 2025-2028 et insiste sur la nécessité de renforcer la cohérence et l'efficacité des missions et opérations de l'Union et des Nations unies;

Or. en

Amendement 181
Christophe Gomart

Proposition de résolution

Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. constate que l'Union européenne et l'Union africaine maintiennent un partenariat stratégique, notamment en matière de paix et de sécurité; souligne la nécessité d'approfondir les partenariats stratégiques avec d'autres organisations régionales, notamment l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, la Ligue des États arabes et l'Organisation des États américains, dans des domaines d'intérêt mutuel, au moyen d'initiatives conjointes, de dialogues et d'une activité diplomatique accrue;	15. constate que l'Union européenne et l'Union africaine maintiennent un partenariat stratégique, notamment en matière de paix et de sécurité; souligne la nécessité d'approfondir les partenariats stratégiques avec d'autres organisations régionales, notamment l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, la Ligue des États arabes et l'Organisation des États américains, dans des domaines d'intérêt mutuel, au moyen d'initiatives conjointes, de dialogues et d'une activité diplomatique accrue; ***encourage l'élaboration d'une stratégie de partenariat spécifique pour l'Amérique latine, notamment par l'intermédiaire de l'Alliance du Pacifique et de la Communauté des États latino-américains et des Caraïbes, visant à diversifier les chaînes d'approvisionnement critiques, à favoriser la coopération technologique, à promouvoir l'éducation et la formation, et à renforcer l'action commune contre la criminalité transnationale;***

Or. en

Amendement 182
Nicolás Pascual de la Parte

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. constate que l'Union européenne et l'Union africaine maintiennent un partenariat stratégique, notamment en matière de paix et de sécurité; souligne la nécessité d'approfondir les partenariats stratégiques avec d'autres organisations régionales, notamment l'Organisation pour	15. constate que l'Union européenne et l'Union africaine maintiennent un partenariat stratégique, notamment en matière de paix et de sécurité; souligne la nécessité d'approfondir les partenariats stratégiques avec d'autres organisations régionales, notamment l'Organisation pour

la sécurité et la coopération en Europe, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, la Ligue des États arabes et l'Organisation des États américains, dans des domaines d'intérêt mutuel, au moyen d'initiatives conjointes, de dialogues et d'une activité diplomatique accrue;	la sécurité et la coopération en Europe, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, la Ligue des États arabes et l'Organisation des États américains, dans des domaines d'intérêt mutuel, au moyen d'initiatives conjointes, de dialogues et d'une activité diplomatique accrue; ***souligne l'importance de la coopération avec les partenaires d'Amérique latine dans la lutte contre la criminalité organisée internationale, les trafics transnationaux, les menaces hybrides et la sûreté maritime, ainsi que dans la promotion de la résilience démocratique et de la stabilité régionale;***

Or. en

Amendement 183
Juan Ignacio Zoido Álvarez

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. constate que l'Union européenne et l'Union africaine maintiennent un partenariat stratégique, notamment en matière de paix et de sécurité; souligne la nécessité d'approfondir les partenariats stratégiques avec d'autres organisations régionales, notamment l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, la Ligue des États arabes et l'Organisation des États américains, dans des domaines d'intérêt mutuel, au moyen d'initiatives conjointes, de dialogues et d'une activité diplomatique accrue;	15. constate que l'Union européenne et l'Union africaine maintiennent un partenariat stratégique, notamment en matière de paix et de sécurité; souligne la nécessité d'approfondir les partenariats stratégiques avec d'autres organisations régionales, notamment l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, la Ligue des États arabes et l'Organisation des États américains, dans des domaines d'intérêt mutuel ***tels que la lutte contre les organisations criminelles transnationales***, au moyen d'initiatives conjointes, de dialogues et d'une activité diplomatique accrue; ***indique que l'instabilité dans la région de l'Afrique du Nord constitue une menace potentielle pour la sécurité de l'Union;***

Or. en

Amendement 184
Jorge Buxadé Villalba, Pierre-Romain Thionnet, György Hölvényi, Nikola Bartůšek, Jaroslava Pokorná Jermanová, Roberto Vannacci

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. constate que l'Union européenne et l'Union africaine maintiennent un partenariat stratégique, notamment en matière de paix et de sécurité; souligne la nécessité d'approfondir les partenariats stratégiques avec d'autres organisations régionales, notamment l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, la Ligue des États arabes et l'Organisation des États américains, dans des domaines d'intérêt mutuel, au moyen d'initiatives conjointes, de dialogues et d'une activité diplomatique accrue;	15. constate que l'Union européenne et l'Union africaine maintiennent un partenariat stratégique, notamment en matière de paix et de sécurité; souligne la nécessité d'approfondir les partenariats stratégiques avec d'autres organisations régionales, notamment l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, la Ligue des États arabes et l'Organisation des États américains, dans des domaines d'intérêt mutuel, au moyen d'initiatives conjointes, de dialogues et d'une activité diplomatique accrue; ***souligne que les partenariats en matière de sécurité et de défense avec les pays d'origine et de transit des immigrants illégaux doivent être subordonnés à leur coopération pour réduire les flux migratoires et faciliter les retours;***

Or. en

Amendement 185
Michał Szczerba

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. constate que l'Union européenne et l'Union africaine maintiennent un partenariat stratégique, notamment en matière de paix et de sécurité; souligne la nécessité d'approfondir les partenariats	15. constate que l'Union européenne et l'Union africaine maintiennent un partenariat stratégique, notamment en matière de paix et de sécurité; souligne la nécessité d'approfondir les partenariats

stratégiques avec d'autres organisations régionales, notamment l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, la Ligue des États arabes et l'Organisation des États américains, dans des domaines d'intérêt mutuel, au moyen d'initiatives conjointes, de dialogues et d'une activité diplomatique accrue;	stratégiques avec d'autres organisations régionales, notamment l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, la Ligue des États arabes***, le Conseil de coopération du Golfe*** et l'Organisation des États américains, dans des domaines d'intérêt mutuel, au moyen d'initiatives conjointes, de dialogues et d'une activité diplomatique accrue;
	Or. en

Amendement 186
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. appelle à renforcer la dimension opérationnelle de la coopération de l'Union en matière de sécurité et de défense avec les partenaires du voisinage méridional, en particulier en Méditerranée, en mettant l'accent sur la sûreté maritime, la lutte contre le terrorisme, la gestion des frontières et la protection des infrastructures critiques, en s'appuyant sur les engagements énoncés dans le pacte pour la Méditerranée afin d'approfondir la coopération en matière de sécurité avec les partenaires méditerranéens; souligne que l'instabilité dans la région a une incidence directe sur la sécurité intérieure de l'Union et nécessite donc une réponse plus stratégique et coordonnée;
	Or. en

Amendement 187
Nicolás Pascual de la Parte

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. souligne que l'approche intégrée de l'Union en matière de PSDC prévoit les cadres juridiques permettant la participation de pays tiers et d'organisations régionales à des missions et opérations;	16. souligne que l'approche intégrée de l'Union en matière de PSDC prévoit les cadres juridiques permettant la participation de pays tiers et d'organisations régionales à des missions et opérations; ***encourage la Commission et le SEAE à rationaliser davantage les procédures administratives afin de garantir une participation plus rapide et plus souple des partenaires de confiance, en particulier dans les missions de formation, de renforcement des capacités et de réaction aux crises;***

Or. en

Amendement 188
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. souligne que l'approche intégrée de l'Union en matière de PSDC prévoit les cadres juridiques permettant la participation de pays tiers et d'organisations régionales à des missions et opérations;	16. souligne que l'approche intégrée de l'Union en matière de PSDC prévoit les cadres juridiques permettant la participation de pays tiers et d'organisations régionales à des missions et opérations; ***souligne que la participation des pays tiers à la PSDC doit être soumise à un contrôle parlementaire rigoureux et à des conditions claires en matière de sécurité des données, de droits de propriété intellectuelle et de contrôle des exportations;***

Or. en

Amendement 189

Tonino Picula, Sven Mikser, Javi López, Tobias Cremer, Raphaël Glucksmann

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. souligne que l'approche intégrée de l'Union en matière de PSDC prévoit les cadres juridiques permettant la participation de pays tiers et d'organisations régionales à des missions et opérations;	16. souligne que l'approche intégrée de l'Union en matière de PSDC prévoit les cadres juridiques permettant la participation de pays tiers et d'organisations régionales à des missions et opérations; ***affirme avec force que ces partenaires doivent défendre nos valeurs et partager nos intérêts;***

Or. en

Amendement 190
Michał Szczerba

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. souligne que l'approche intégrée de l'Union en matière de PSDC prévoit les cadres juridiques permettant la participation de pays tiers et d'organisations régionales à des missions et opérations;	16. souligne que l'approche intégrée de l'Union en matière de PSDC prévoit les cadres juridiques permettant la participation de pays tiers et d'organisations régionales à des missions et opérations ***relevant de la PSDC***;

Or. en

Amendement 191
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. ***met l'accent sur le rôle stratégique de*** la facilité européenne pour la paix (FEP)	17. ***souligne que*** la facilité européenne pour la paix (FEP) ***peut*** renforcer les

en tant qu'instrument essentiel pour renforcer les capacités ***militaires et de défense, soutenir les aspects militaires des*** opérations de paix ***et fournir du matériel aux forces armées des partenaires de l'Union***;	capacités ***des partenaires et soutenir les*** opérations de paix ***lorsqu'elle est utilisée conformément à sa base juridique; rappelle les limites fixées par l'article 41, paragraphe 2, du traité UE en ce qui concerne le financement des opérations militaires par le budget de l'Union et demande un maximum de transparence, d'atténuation des risques et de suivi de l'utilisation finale de toute assistance, en privilégiant les mesures qui réduisent les risques d'escalade***;

Or. en

Amendement 192
Ville Niinistö
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. demande une transparence totale et un contrôle démocratique de la Facilité européenne pour la paix (FEP); soutient la mise en place d'un mécanisme de contrôle parlementaire pour s'assurer que toute l'assistance est conforme à la position commune 2008/944/PESC de l'Union sur le contrôle des exportations d'armements et au droit humanitaire international;

Or. en

Amendement 193
Jorge Buxadé Villalba, Pierre-Romain Thionnet, György Hölvényi, Jaroslava Pokorná Jermanová, Roberto Vannacci

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. déplore l'opposition persistante de la Hongrie à l'utilisation de cet instrument pour aider l'Ukraine et prie instamment les États membres de faire activement pression sur le gouvernement hongrois afin qu'il cesse de bloquer de manière irresponsable la FEP;	***supprimé***

Or. en

Amendement 194
Nikola Bartůšek, György Hölvényi, Pierre-Romain Thionnet, Roberto Vannacci

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. déplore l'opposition persistante de la Hongrie à l'utilisation de cet instrument pour aider l'Ukraine et prie instamment les États membres de faire activement pression sur le gouvernement hongrois afin qu'il cesse de bloquer de manière irresponsable la FEP;	***supprimé***

Or. en

Amendement 195
Judita Laššáková, Ondřej Dostál

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. déplore l'opposition persistante de la Hongrie à l'utilisation de cet instrument pour aider l'Ukraine et prie instamment les États membres de faire activement pression sur le gouvernement hongrois afin qu'il cesse de bloquer de manière irresponsable la FEP;	***supprimé***

Or. en

Amendement 196
Jaroslava Pokorná Jermanová

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. déplore l'opposition persistante de la Hongrie à l'utilisation de cet instrument pour aider l'Ukraine et prie instamment les États membres de faire activement pression sur le gouvernement hongrois afin qu'il cesse de bloquer de manière irresponsable la FEP;	***supprimé***

Or. en

Amendement 197
Elena Donazzan, Alberico Gambino

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. déplore l'opposition persistante de la Hongrie à l'utilisation de cet instrument pour aider l'Ukraine et prie instamment les États membres de faire activement pression sur le gouvernement hongrois afin qu'il cesse de bloquer de manière irresponsable la FEP;	***supprimé***

Or. en

Amendement 198
Pierre-Romain Thionnet, Jordan Bardella, Christophe Bay, Matthieu Valet, Jaroslava Pokorná Jermanová, Roberto Vannacci

Proposition de résolution

Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. déplore l'opposition persistante de la Hongrie à l'utilisation de cet instrument pour aider l'Ukraine et prie instamment les États membres de faire activement pression sur le gouvernement hongrois afin qu'il cesse de bloquer de manière irresponsable la FEP;	***supprimé***

Or. en

Amendement 199
György Hölvényi

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. déplore l'opposition persistante de la Hongrie à l'utilisation de cet instrument pour aider l'Ukraine et prie instamment les États membres de faire activement pression sur le gouvernement hongrois afin qu'il cesse de bloquer de manière irresponsable la FEP;	***supprimé***

Or. en

Amendement 200
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. déplore l'opposition persistante de la Hongrie à l'utilisation de cet instrument ***pour aider l'Ukraine et*** prie instamment les États membres de faire activement pression sur le gouvernement hongrois afin	18. déplore l'opposition persistante de la Hongrie à l'utilisation de cet instrument***, y compris par une action en justice devant le Tribunal, ainsi que son blocage continu de l'aide de la FEP à l'Arménie;*** prie

qu'il cesse de bloquer de manière irresponsable la FEP;

instamment les États membres de faire activement pression sur le gouvernement hongrois afin qu'il cesse de bloquer de manière irresponsable la FEP; ***demande à la haute représentante pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et vice-présidente de la Commission européenne de trouver d'autres solutions pour surmonter ce blocage;***

Or. en

Amendement 201
Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. déplore l'opposition persistante de la Hongrie à l'utilisation de cet instrument pour aider l'Ukraine et prie instamment les États membres de faire activement pression sur le gouvernement hongrois afin qu'il cesse de bloquer de manière irresponsable la FEP;	18. déplore l'opposition persistante de la Hongrie à l'utilisation de cet instrument pour aider l'Ukraine et prie instamment les États membres de faire activement pression sur le gouvernement hongrois afin qu'il cesse de bloquer de manière irresponsable la FEP; ***souligne qu'aucun pays ne devrait être en mesure de bloquer des décisions aussi importantes, raison pour laquelle le droit de veto au sein du Conseil en matière d'affaires étrangères doit être aboli;***

Or. sv

Amendement 202
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. ***déplore l'opposition persistante de la Hongrie à l'utilisation de cet***	18. ***rappelle que les décisions de la FEP sont prises à l'unanimité; encourage***

instrument pour aider l'Ukraine et prie instamment les États membres ***de faire activement pression sur le gouvernement hongrois afin qu'il cesse de bloquer de manière irresponsable la FEP***;

un dialogue constructif entre les États membres ***afin de surmonter leurs divergences et de s'assurer que les instruments de l'Union sont utilisés de manière efficace et légale***;

Or. en

Amendement 203
Nicolás Pascual de la Parte

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. se félicite du renforcement du réseau de conseillers militaires du SEAE au sein des délégations de l'Union, qui consolide les relations avec les institutions militaires et civiles des pays partenaires;	19. se félicite du renforcement du réseau de conseillers militaires du SEAE au sein des délégations de l'Union, qui consolide les relations avec les institutions militaires et civiles des pays partenaires; ***appelle à la mise en place de réunions de coordination régulières entre ces conseillers afin de partager les bonnes pratiques, d'améliorer l'appréciation de la situation et de favoriser la cohérence de l'action extérieure de l'Union;***

Or. en

Amendement 204
Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. insiste sur le fait que la préparation de la défense européenne à l'horizon 2030 nécessite des partenariats; souligne que pour y parvenir, il convient de sécuriser les chaînes d'approvisionnement, y compris en matières premières et en composants critiques, de renforcer la base industrielle	20. insiste sur le fait que la préparation de la défense européenne à l'horizon 2030 nécessite des partenariats; souligne que pour y parvenir, il convient de sécuriser les chaînes d'approvisionnement, y compris en matières premières et en composants critiques, de renforcer la base industrielle

et technologique de défense européenne et de réduire les dépendances stratégiques de l'Union, sans en créer de nouvelles;

et technologique de défense européenne et de réduire les dépendances stratégiques de l'Union, sans en créer de nouvelles; ***souligne que la dépendance de l'Union à l'égard de la Chine en ce qui concerne les matières premières critiques constitue une vulnérabilité géopolitique et économique considérable; demande par conséquent l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie européenne globale pour les matières premières, qui englobe à la fois l'exploitation responsable des ressources propres au sein de l'Union et des partenariats stratégiques avec des pays tiers; souligne que la sécurisation des chaînes d'approvisionnement en terres rares et autres matières premières critiques est une condition préalable à l'autonomie stratégique et à la compétitivité de l'Europe;***

Or. de

Amendement 205
Vasile Dîncu

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. insiste sur le fait que la préparation de la défense européenne à l'horizon 2030 nécessite des partenariats; souligne que pour y parvenir, il convient de sécuriser les chaînes d'approvisionnement, y compris en matières premières et en composants critiques, de renforcer la base industrielle et technologique de défense européenne et de réduire les dépendances stratégiques de l'Union, sans en créer de nouvelles;	20. insiste sur le fait que la préparation de la défense européenne à l'horizon 2030 nécessite des partenariats; souligne que pour y parvenir, il convient de sécuriser les chaînes d'approvisionnement, y compris en matières premières et en composants critiques, de renforcer la base industrielle et technologique de défense européenne et de réduire les dépendances stratégiques de l'Union, sans en créer de nouvelles; ***affirme vigoureusement que la coopération industrielle en matière de défense doit garantir des normes de travail équitables, des conditions de travail décentes et le respect des droits des travailleurs tout au long des chaînes***

d'approvisionnement; appelle à un contrôle démocratique et à la transparence des partenariats avec l'industrie de la défense;

Or. en

Amendement 206
Ville Niinistö
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. insiste sur le fait que la préparation de la défense européenne à l'horizon 2030 nécessite des partenariats; souligne que pour y parvenir, il convient de sécuriser les chaînes d'approvisionnement, y compris en matières premières et en composants critiques, de renforcer la base industrielle et technologique de défense européenne et de réduire les dépendances stratégiques de l'Union, sans en créer de nouvelles;	20. insiste sur le fait que la préparation de la défense européenne à l'horizon 2030 nécessite des partenariats; souligne que pour y parvenir, il convient de sécuriser les chaînes d'approvisionnement, y compris en matières premières et en composants critiques, de renforcer la base industrielle et technologique de défense européenne et de réduire les dépendances stratégiques de l'Union, sans en créer de nouvelles; ***met en avant que le renforcement de la base industrielle et technologique de défense européenne doit être conforme à la loi européenne sur le climat, garantir la transparence de la recherche à double usage et donner la priorité aux technologies économes en énergie et à faibles émissions;***

Or. en

Amendement 207
Angelika Niebler

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*

20. insiste sur le fait que la préparation de la défense européenne à l'horizon 2030 nécessite des partenariats; souligne que pour y parvenir, il convient de sécuriser les chaînes d'approvisionnement, y compris en matières premières et en composants critiques, de renforcer la base industrielle et technologique de défense européenne et de réduire les dépendances stratégiques de l'Union, sans en créer de nouvelles;	20. insiste sur le fait que la préparation de la défense européenne à l'horizon 2030 nécessite des partenariats; souligne que pour y parvenir, il convient de sécuriser les chaînes d'approvisionnement, y compris en matières premières et en composants critiques, de renforcer la base industrielle et technologique de défense européenne et de réduire les dépendances stratégiques de l'Union, sans en créer de nouvelles; ***reconnaît que la réalisation d'un véritable marché unique de la défense est décisive et renforcera les capacités militaires de l'Union, mais aussi son autonomie stratégique;***

Or. en

Amendement 208
Tonino Picula, Sven Mikser, Javi López, Tobias Cremer, Raphaël Glucksmann

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. insiste sur le fait que la préparation de la défense européenne à l'horizon 2030 nécessite ***des partenariats***; souligne que pour ***y*** parvenir, il convient de sécuriser les chaînes d'approvisionnement, y compris en matières premières et en composants critiques, de renforcer la base industrielle et technologique de défense européenne et de réduire les dépendances stratégiques de l'Union, sans en créer de nouvelles;	20. insiste sur le fait que la préparation de la défense européenne à l'horizon 2030 nécessite ***que l'Union s'implique avec des partenaires partageant les mêmes valeurs***; souligne que pour parvenir ***à ces objectifs affichés***, il convient de sécuriser les chaînes d'approvisionnement, y compris en matières premières et en composants critiques, de renforcer ***et d'améliorer*** la base industrielle et technologique de défense européenne et de réduire les dépendances stratégiques de l'Union, sans en créer de nouvelles;

Or. en

Amendement 209
Michał Szczerba

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. insiste sur le fait que la préparation de la défense européenne à l'horizon 2030 nécessite des partenariats; souligne que pour y parvenir, il convient de sécuriser les chaînes d'approvisionnement, y compris en matières premières et en composants critiques, de renforcer la base industrielle et technologique de défense européenne et de réduire les dépendances stratégiques de l'Union, sans en créer de nouvelles;	20. insiste sur le fait que la préparation de la défense européenne à l'horizon 2030 nécessite des partenariats; souligne que pour y parvenir, il convient de sécuriser les chaînes d'approvisionnement, y compris en matières premières et en composants critiques, de renforcer la base industrielle et technologique de défense européenne ***(BITDE)*** et de réduire les dépendances stratégiques de l'Union, sans en créer de nouvelles;

Or. en

Amendement 210
Alexandr Vondra, Ondřej Krutílek, Veronika Vrecionová

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. demande la simplification et l'harmonisation des procédures d'autorisation pour le transport et l'exportation de produits liés à la défense au sein de l'Union, en accordant aux entités certifiées participant à des programmes de défense financés par l'Union un accès automatique aux licences générales de transfert pour les transferts à l'intérieur de l'Union de munitions et de composants connexes;

Or. en

Amendement 211
Engin Eroglu

Proposition de résolution

Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. se félicite qu'un accès privilégié à l'instrument «Agir pour la sécurité de l'Europe» (SAFE) puisse, à la suite d'accords bilatéraux spécifiques, être accordé aux pays avec lesquels il existe un partenariat en matière de sécurité et de défense; note que des accords conformes à l'instrument SAFE sont en cours de négociation avec le Royaume-Uni et le Canada; souligne l'importance de la participation de l'Ukraine à l'instrument SAFE;	***supprimé***

Or. de

Amendement 212
Pierre-Romain Thionnet, Jordan Bardella, Christophe Bay, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. ***se félicite*** qu'un accès privilégié à l'instrument «Agir pour la sécurité de l'Europe» (SAFE) puisse, à la suite d'accords bilatéraux spécifiques, être accordé aux pays avec lesquels il existe un partenariat en matière de sécurité et de défense; ***note que des accords conformes à l'instrument SAFE sont en cours de négociation avec le Royaume-Uni et*** le Canada; souligne l'importance de la participation de l'Ukraine à l'instrument SAFE;	21. ***se déclare profondément troublé*** qu'un accès privilégié à l'instrument «Agir pour la sécurité de l'Europe» (SAFE) puisse, à la suite d'accords bilatéraux spécifiques, être accordé aux pays avec lesquels il existe un partenariat en matière de sécurité et de défense; ***souligne que tout accès à l'instrument SAFE accordé à un pays tiers devrait nécessairement s'accompagner d'une contribution financière proportionnelle au programme, comme le propose le règlement relatif au programme pour l'industrie européenne de la défense; rappelle que, comme le prévoit l'article 1er du règlement établissant l'instrument SAFE, celui-ci vise à «réaliser des investissements publics urgents et importants à l'appui de l'industrie européenne de la défense»; considère, à cet égard, qu'étendre l'accès***

à l'instrument SAFE aux pays tiers non européens sortirait fondamentalement du champ d'application de ce règlement et pourrait être contesté devant les tribunaux; s'oppose donc aux négociations en cours avec le Canada ***et, par extension, à tout futur partenariat en matière de sécurité et de défense avec les États-Unis qui pourrait conduire à leur inclusion dans l'instrument***; souligne ***toutefois*** l'importance de la participation de l'Ukraine***, de la Norvège et du Royaume-Uni*** à l'instrument SAFE;

Or. en

Amendement 213
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. se félicite qu'un accès privilégié à l'instrument «Agir pour la sécurité de l'Europe» (SAFE) puisse, à la suite d'accords bilatéraux spécifiques, être accordé aux pays avec lesquels il existe un partenariat en matière de sécurité et de défense; note que des accords conformes à l'instrument SAFE sont en cours de négociation avec le Royaume-Uni et le Canada; souligne l'importance de la participation de l'Ukraine à l'instrument SAFE;	21. se félicite qu'un accès privilégié à l'instrument «Agir pour la sécurité de l'Europe» (SAFE) puisse, à la suite d'accords bilatéraux spécifiques, être accordé aux pays avec lesquels il existe un partenariat en matière de sécurité et de défense; note que des accords conformes à l'instrument SAFE sont en cours de négociation avec le Royaume-Uni et le Canada; ***souligne que l'inclusion d'alliés clés tels que le Royaume-Uni et le Canada dans les initiatives de l'Union en matière de défense serait mutuellement bénéfique et permettrait de tirer parti de la valeur ajoutée de chaque industrie;*** souligne l'importance de la participation de l'Ukraine à l'instrument SAFE;

Or. en

Amendement 214

Elena Donazzan, Alberico Gambino

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. se félicite qu'un accès privilégié à l'instrument «Agir pour la sécurité de l'Europe» (SAFE) puisse, à la suite d'accords bilatéraux spécifiques, être accordé aux pays avec lesquels il existe un partenariat en matière de sécurité et de défense; note que des accords conformes à l'instrument SAFE sont en cours de négociation avec le Royaume-Uni et le Canada; souligne l'importance de la participation de l'Ukraine à l'instrument SAFE;	21. se félicite qu'un accès privilégié à l'instrument «Agir pour la sécurité de l'Europe» (SAFE) puisse, à la suite d'accords bilatéraux spécifiques, être accordé aux pays avec lesquels il existe un partenariat en matière de sécurité et de défense; note que des accords conformes à l'instrument SAFE sont en cours de négociation avec le Royaume-Uni et le Canada***, et souligne que l'intégration de ces deux pays dans l'instrument pourrait avoir des implications stratégiques pour les politiques de défense de l'Union et pour la BITDE***; souligne l'importance de la participation de l'Ukraine à l'instrument SAFE;

Or. en

Amendement 215
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. se félicite ***qu'un accès*** privilégié à l'instrument ***«Agir pour la sécurité de l'Europe» (SAFE) puisse, à la suite*** d'accords bilatéraux spécifiques***, être accordé aux pays avec lesquels il existe un partenariat en matière de sécurité et de défense; note que des accords conformes à l'instrument SAFE sont en cours de négociation avec le Royaume-Uni et le Canada***; souligne ***l'importance de*** la participation ***de l'Ukraine à l'instrument SAFE***;	21. se félicite***, en principe, de l'accès*** privilégié à l'instrument ***SAFE pour les membres de partenariats en matière de sécurité et de défense, sous réserve*** d'accords bilatéraux spécifiques ***et d'une stricte réciprocité***; souligne ***que cet accès ne doit pas créer de nouvelles dépendances stratégiques et que*** la participation ***des pays tiers est subordonnée à un consentement unanime, à des garanties de sécurité de l'approvisionnement et à un alignement complet sur les exigences de l'Union en***

matière de contrôle des exportations et de sécurité;

Or. en

Amendement 216
Nikola Bartůšek, György Hölvényi, Roberto Vannacci

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. ***se félicite*** qu'un accès privilégié à l'instrument «Agir pour la sécurité de l'Europe» (SAFE) ***puisse, à la suite d'accords bilatéraux spécifiques,*** être accordé aux ***pays avec lesquels il existe un partenariat en matière de sécurité et de défense***; note que des accords conformes à l'instrument SAFE sont en cours de négociation avec le Royaume-Uni et le Canada; souligne l'importance de la participation de l'Ukraine à l'instrument SAFE;	21. ***souligne*** qu'un accès privilégié à l'instrument «Agir pour la sécurité de l'Europe» (SAFE) ***pourrait*** être accordé aux ***États membres***; note que des accords conformes à l'instrument SAFE sont en cours de négociation avec le Royaume-Uni et le Canada; souligne l'importance de la participation de l'Ukraine à l'instrument SAFE;

Or. en

Amendement 217
Michał Szczerba

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. se félicite qu'un accès privilégié à l'instrument «Agir pour la sécurité de l'Europe» (SAFE) puisse, à la suite d'accords bilatéraux spécifiques, être accordé aux pays avec lesquels il existe un partenariat en matière de sécurité et de défense; note que des accords conformes à l'instrument SAFE sont en cours de négociation avec le Royaume-Uni et le	21. se félicite qu'un accès privilégié à l'instrument «Agir pour la sécurité de l'Europe» (SAFE) puisse, à la suite d'accords bilatéraux spécifiques, être accordé aux pays avec lesquels il existe un partenariat en matière de sécurité et de défense; note que des accords conformes à l'instrument SAFE sont en cours de négociation avec le Royaume-Uni et le

Canada; souligne l'importance de la participation de l'Ukraine à l'instrument SAFE;	Canada ***et qu'ils seront conclus dès que possible***; souligne l'importance de la participation de l'Ukraine à l'instrument SAFE;

Or. en

Amendement 218
Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. se félicite qu'un accès privilégié à l'instrument «Agir pour la sécurité de l'Europe» (SAFE) puisse, à la suite d'accords bilatéraux spécifiques, être accordé aux pays ***avec lesquels il existe un partenariat en matière de sécurité et de défense***; note que des accords conformes à l'instrument SAFE sont en cours de négociation avec le Royaume-Uni et le Canada; souligne l'importance de la participation de l'Ukraine à l'instrument SAFE;	21. se félicite qu'un accès privilégié à l'instrument «Agir pour la sécurité de l'Europe» (SAFE) puisse, à la suite d'accords bilatéraux spécifiques, être accordé aux pays ***alliés proches***; note que des accords conformes à l'instrument SAFE sont en cours de négociation avec le Royaume-Uni et le Canada; souligne l'importance de la participation de l'Ukraine à l'instrument SAFE;

Or. sv

Amendement 219
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. se félicite qu'un accès privilégié à l'instrument «Agir pour la sécurité de l'Europe» (SAFE) puisse, à la suite d'accords bilatéraux spécifiques, être accordé aux pays avec lesquels il existe un partenariat en matière de sécurité et de défense***; note que des accords conformes***	21. se félicite qu'un accès privilégié à l'instrument «Agir pour la sécurité de l'Europe» (SAFE) puisse, à la suite d'accords bilatéraux spécifiques, être accordé aux pays avec lesquels il existe un partenariat en matière de sécurité et de défense***, afin de permettre à leurs***

à l'instrument SAFE sont en cours de négociation avec le Royaume-Uni et le Canada; souligne l'importance de la participation de l'Ukraine à l'instrument SAFE;	***industries et à leurs produits de défense respectifs de bénéficier des marchés publics conjoints dans le cadre de cet instrument***;

Or. it

Amendement 220
Nicolás Pascual de la Parte

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. relève que l'Agence européenne de défense coopère également avec des pays, organisations et entités tiers dans le cadre d'arrangements administratifs adaptés;	22. relève que l'Agence européenne de défense coopère également avec des pays, organisations et entités tiers dans le cadre d'arrangements administratifs adaptés; ***souligne qu'il faut veiller à ce que ces arrangements contribuent à la consolidation de la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE) et à la protection des technologies de rupture;***

Or. en

Amendement 221
Tonino Picula, Sven Mikser, Javi López, Tobias Cremer, Raphaël Glucksmann

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. relève que l'Agence européenne de défense coopère également avec des pays, organisations et entités tiers dans le cadre d'arrangements administratifs adaptés;	22. relève que l'Agence européenne de défense coopère également avec des pays, organisations et entités tiers dans le cadre d'arrangements administratifs adaptés; ***appelle à une réévaluation des arrangements administratifs et de leur efficacité;***

Or. en

Amendement 222
Michał Szczerba

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. demande que le SEAE dispose des ressources humaines et financières nécessaires pour mettre en œuvre les partenariats en matière de sécurité et de défense existants, en veillant à ce qu'ils produisent des résultats tangibles;

Or. en

Amendement 223
György Hölvényi

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. souligne le rôle des partenariats en matière de sécurité et de défense dans ***la gestion intégrée*** des frontières et la sûreté maritime (qui revêtent une importance particulière compte tenu des récentes provocations de la Russie et de ses violations de l'espace aérien de l'OTAN)***, ainsi que dans la gestion continue des flux migratoires illégaux***;	23. souligne le rôle des partenariats en matière de sécurité et de défense dans ***le renforcement de la protection*** des frontières et la sûreté maritime (qui revêtent une importance particulière compte tenu des récentes provocations de la Russie et de ses violations de l'espace aérien de l'OTAN)***; relève en outre qu'il est de plus en plus nécessaire de lutter contre la migration illégale qui atteint l'Europe par les routes de la Méditerranée et des Balkans occidentaux, ainsi que contre le trafic de migrants, la traite des êtres humains et les activités criminelles transfrontières***; ***souligne l'importance des partenariats en matière de sécurité et de défense pour s'attaquer aux causes profondes de la migration;***

Or. en

Amendement 224
Vasile Dîncu

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. souligne le rôle des partenariats en matière de sécurité et de défense dans la gestion intégrée des frontières et la sûreté maritime (qui revêtent une importance particulière compte tenu des récentes provocations de la Russie et de ses violations de l'espace aérien de l'OTAN), ainsi que dans la gestion continue des flux migratoires illégaux;	23. souligne le rôle des partenariats en matière de sécurité et de défense dans la gestion intégrée des frontières et la sûreté maritime (qui revêtent une importance particulière compte tenu des récentes provocations de la Russie et de ses violations de l'espace aérien de l'OTAN), ***qui touchent surtout les États du flanc oriental,*** ainsi que dans la gestion continue des flux migratoires illégaux; ***appelle à un soutien financier et opérationnel accru de l'Union en faveur des capacités de gestion des frontières des États de première ligne;***

Or. en

Amendement 225
Jorge Buxadé Villalba, Pierre-Romain Thionnet, György Hölvényi, Nikola Bartůšek, Roberto Vannacci

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. souligne le rôle des partenariats en matière de sécurité et de défense dans la gestion intégrée des frontières et la sûreté maritime (qui revêtent une importance particulière compte tenu des récentes provocations de la Russie et de ses violations de l'espace aérien de l'OTAN), ainsi que dans la gestion continue des flux migratoires illégaux;	23. souligne le rôle des partenariats en matière de sécurité et de défense dans la gestion intégrée des frontières et la sûreté maritime (qui revêtent une importance particulière compte tenu des récentes provocations de la Russie et de ses violations de l'espace aérien de l'OTAN), ainsi que dans la gestion continue des flux migratoires illégaux***, en mettant fortement l'accent sur la frontière méridionale***;

Or. en

Amendement 226
Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. souligne le rôle des partenariats en matière de sécurité et de défense dans la gestion intégrée des frontières et la sûreté maritime (qui revêtent une importance particulière compte tenu des récentes provocations de la Russie et de ses violations de l'espace aérien de l'OTAN), ainsi que dans la gestion continue des flux migratoires illégaux;	23. souligne le rôle des partenariats en matière de sécurité et de défense dans la gestion intégrée des frontières et la sûreté maritime (qui revêtent une importance particulière compte tenu des récentes provocations de la Russie ***et de la Biélorussie*** et de ses violations de l'espace aérien de l'OTAN), ainsi que dans la gestion continue des flux migratoires illégaux;

Or. en

Amendement 227
Michał Szczerba

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. souligne le rôle des partenariats en matière de sécurité et de défense dans la gestion intégrée des frontières ***et la sûreté maritime*** (qui revêtent une importance particulière compte tenu des récentes provocations de la Russie et de ses violations de l'espace aérien de l'OTAN), ainsi que dans ***la gestion continue des flux migratoires illégaux***;	23. souligne le rôle des partenariats en matière de sécurité et de défense dans la gestion intégrée des frontières ***avec un certain nombre de partenaires*** (qui revêtent une importance particulière compte tenu des récentes provocations de la Russie et de ses violations de l'espace aérien de l'OTAN), ainsi que dans ***les aspects extérieurs de la migration irrégulière***;

Or. en

Amendement 228
Nicolás Pascual de la Parte

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. souligne le rôle des partenariats en matière de sécurité et de défense dans la gestion intégrée des frontières ***et la sûreté maritime*** (qui revêtent une importance particulière compte tenu des récentes provocations de la Russie et de ses violations de l'espace aérien de l'OTAN), ainsi que dans la gestion continue des flux migratoires illégaux;	23. souligne le rôle des partenariats en matière de sécurité et de défense dans la gestion intégrée des frontières (qui revêtent une importance particulière compte tenu des récentes provocations de la Russie et de ses violations de l'espace aérien de l'OTAN), ainsi que dans la gestion continue des flux migratoires illégaux;

Or. en

Amendement 229
Michał Szczerba

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. encourage le Conseil européen à envisager la participation des pays ayant signé des partenariats en matière de sécurité et de défense, en particulier la Norvège, le Royaume-Uni et le Canada, à des projets phares de l'Union tels que l'initiative sur la surveillance du flanc oriental, l'initiative de défense antidrones européenne, le bouclier aérien européen et le bouclier spatial européen;

Or. en

Amendement 230
Alexandr Vondra, Ondřej Krutílek, Veronika Vrecionová

Proposition de résolution

Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. souligne que les priorités de financement de l'Union devraient refléter la nécessité d'une répartition géographique équilibrée des capacités industrielles, en accordant une attention particulière au renforcement de la production de défense sur le flanc oriental de l'Union pour tenir compte de la proximité des zones à haut risque;

Or. en

Amendement 231
Vasile Dîncu

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. demande davantage d'exercices conjoints de sûreté maritime pour promouvoir l'interopérabilité et la préparation opérationnelle sur les voies navigables et aux points de passage d'importance stratégique dans le monde entier; insiste sur la nécessité de la surveillance des infrastructures maritimes critiques, y compris les conduites et câbles sous-marins;	24. demande davantage d'exercices conjoints de sûreté maritime pour promouvoir l'interopérabilité et la préparation opérationnelle sur les voies navigables et aux points de passage d'importance stratégique dans le monde entier***, en accordant une attention particulière à la région de la mer Noire où la présence militaire russe fait peser des menaces permanentes sur la liberté de navigation et la sûreté maritime***; insiste sur la nécessité de la surveillance des infrastructures maritimes critiques, y compris les conduites et câbles sous-marins***, surtout en mer Noire où les risques de sabotage ont augmenté***; ***soutient l'établissement d'une présence maritime permanente de l'Union en mer Noire;***

Or. en

Amendement 232
Alexandr Vondra, Ondřej Krutílek, Veronika Vrecionová

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. demande davantage d'exercices conjoints de sûreté maritime pour promouvoir l'interopérabilité et la préparation opérationnelle sur les voies navigables et aux points de passage d'importance stratégique dans le monde entier; insiste sur la nécessité de la surveillance des infrastructures maritimes critiques, y compris les conduites et câbles sous-marins;	24. demande davantage d'exercices conjoints de sûreté maritime ***avec les partenaires alliés concernés*** pour promouvoir l'interopérabilité et la préparation opérationnelle sur les voies navigables et aux points de passage d'importance stratégique dans le monde entier***, en particulier dans les zones où les intérêts vitaux de l'Union sont menacés***; insiste sur la nécessité de la surveillance des infrastructures maritimes critiques, y compris les conduites et câbles sous-marins;

Or. en

Amendement 233
Jaroslava Pokorná Jermanová

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. demande davantage d'exercices conjoints de sûreté maritime pour promouvoir l'interopérabilité et la préparation opérationnelle sur les voies navigables et aux points de passage d'importance stratégique dans le monde entier; insiste sur la nécessité de la surveillance des infrastructures maritimes critiques, y compris ***les*** conduites et câbles sous-marins;	24. demande davantage d'exercices conjoints de sûreté maritime pour promouvoir l'interopérabilité et la préparation opérationnelle sur les voies navigables et aux points de passage d'importance stratégique dans le monde entier; insiste sur la nécessité de la surveillance des infrastructures maritimes critiques, y compris ***la protection contre la flotte fantôme russe qui menace la sécurité des*** conduites et câbles sous-marins;

Or. en

Amendement 234
Michał Szczerba

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. demande davantage d'exercices conjoints de sûreté maritime pour promouvoir l'interopérabilité et la préparation opérationnelle sur les voies navigables et aux points de passage d'importance stratégique dans le monde entier; insiste sur la nécessité de la surveillance des infrastructures maritimes critiques, y compris les conduites et câbles sous-marins;	24. demande davantage d'exercices conjoints de sûreté maritime pour promouvoir l'interopérabilité et la préparation opérationnelle sur les voies navigables et aux points de passage d'importance stratégique dans le monde entier; insiste sur la nécessité de la surveillance ***et de la protection*** des infrastructures maritimes critiques, y compris les conduites et câbles sous-marins ***afin de prévenir les attaques hybrides de plus en plus fréquentes***;

Or. en

Amendement 235
Judita Laššáková, Ondřej Dostál

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 bis. insiste sur le fait que la coopération en matière de sûreté maritime devrait privilégier l'interopérabilité entre les États membres et les alliés de l'OTAN, plutôt que la mise en place de structures navales autonomes au sein de l'Union;

Or. en

Amendement 236
Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. souligne que les cyberattaques et les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger, y compris la désinformation, représentent une menace croissante pour la sécurité de l'Union; plaide pour un renforcement de la coopération; fait valoir l'importance des partenariats en matière de sécurité et de défense pour développer la résilience des sociétés et de la démocratie;	26. souligne que les cyberattaques et les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger, y compris la désinformation, représentent une menace croissante pour la sécurité de l'Union; plaide pour un renforcement de la coopération; fait valoir l'importance des partenariats en matière de sécurité et de défense pour développer la résilience des sociétés et de la démocratie; ***déplore que, contrairement aux engagements pris par le Conseil européen en mai 2023, le SEAE affirme ne plus disposer des ressources financières nécessaires pour mettre en place le Centre de coordination de l'UE en matière de cyberdéfense (EUCDCC), ce qui entraînera la perte d'une expertise importante pour l'amélioration des mesures de protection contre les menaces hybrides et les cyberattaques, expertise qui était jusqu'à présent regroupée au sein du projet PESCO Centre de coordination dans le domaine du cyber et de l'information (CIDCC);***

Or. de

Amendement 237
Nicolás Pascual de la Parte

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. souligne que les cyberattaques et les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger, y compris la désinformation, représentent une menace croissante pour la sécurité de l'Union; plaide pour un	26. souligne que les cyberattaques et les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger, y compris la désinformation, représentent une menace croissante pour la sécurité de l'Union; plaide pour un

renforcement de la coopération; fait valoir l'importance des partenariats en matière de sécurité et de défense pour développer la résilience des sociétés et de la démocratie;	renforcement de la coopération; fait valoir l'importance des partenariats en matière de sécurité et de défense pour développer la résilience des sociétés et de la démocratie; ***encourage la création d'exercices conjoints de réponse à un cyberincident et le développement de canaux sécurisés de partage d'informations entre l'Union et ses partenaires pour contrer les menaces hybrides;***

Or. en

Amendement 238
Tonino Picula, Sven Mikser, Javi López, Tobias Cremer, Raphaël Glucksmann

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. souligne que les cyberattaques et les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger, y compris la désinformation, représentent une menace croissante pour la sécurité de l'Union; plaide pour un renforcement de la coopération; fait valoir l'importance des partenariats en matière de sécurité et de défense pour développer la résilience des sociétés et de la démocratie;	26. souligne que les cyberattaques et les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger, y compris la désinformation, représentent une menace croissante pour la sécurité de l'Union; plaide pour un renforcement de la coopération ***avec nos partenaires afin d'améliorer notre résilience, de protéger nos infrastructures critiques et d'échanger les meilleures pratiques en matière de lutte contre la manipulation de l'information et l'ingérence étrangères***; fait valoir l'importance des partenariats en matière de sécurité et de défense pour développer la résilience des sociétés et de la démocratie;

Or. en

Amendement 239
Angelika Niebler

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. souligne que les cyberattaques et les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger, y compris la désinformation, représentent une menace croissante pour la sécurité de l'Union; plaide pour un renforcement de la coopération; fait valoir l'importance des partenariats en matière de sécurité et de défense pour développer la résilience des sociétés et de la démocratie;	26. souligne que les cyberattaques et les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger, y compris la désinformation, représentent une menace croissante pour la sécurité de l'Union; plaide pour un renforcement de la coopération ***dans le cadre de la CSP et de l'OTAN, et le transfert des résultats des projets réussis à la prochaine génération de coopération conjointe***; fait valoir l'importance des partenariats en matière de sécurité et de défense pour développer la résilience des sociétés et de la démocratie;
	Or. en

Amendement 240
Juan Ignacio Zoido Álvarez

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. souligne que les cyberattaques et les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger, y compris la désinformation, représentent une menace croissante pour la sécurité de l'Union; plaide pour un renforcement de la coopération; fait valoir l'importance des partenariats en matière de sécurité et de défense pour développer la résilience des sociétés et de la démocratie;	26. souligne que les cyberattaques et les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger, y compris la désinformation, ***les activités des organisations criminelles transfrontières impliquées dans le trafic de drogues et l'instrumentalisation de la migration*** représentent une menace croissante pour la sécurité de l'Union; plaide pour un renforcement de la coopération; fait valoir l'importance des partenariats en matière de sécurité et de défense pour développer la résilience des sociétés et de la démocratie;
	Or. en

Amendement 241
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. souligne que les cyberattaques ***et les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger, y compris la désinformation,*** représentent une menace croissante pour la sécurité de l'Union; plaide pour un renforcement de la coopération***; fait valoir l'importance des partenariats en matière de sécurité et de défense pour développer la résilience des sociétés et de la démocratie***;	26. souligne que les cyberattaques représentent une menace croissante pour la sécurité de l'Union; plaide pour un renforcement de la coopération ***au sein des réseaux de partenariats en matière de sécurité et de défense***;

Or. en

Amendement 242
Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. souligne que les cyberattaques et les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger, y compris la désinformation, représentent une menace croissante pour la sécurité de l'Union; plaide pour un renforcement de la coopération; fait valoir l'importance des partenariats en matière de sécurité et de défense pour développer la résilience des sociétés et de la démocratie;	26. souligne que les cyberattaques et les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger, y compris la désinformation, représentent une menace ***active et*** croissante pour la sécurité de l'Union ***et doivent être reconnues comme des actes de guerre***; plaide pour un renforcement de la coopération; fait valoir l'importance des partenariats en matière de sécurité et de défense pour développer la résilience des sociétés et de la démocratie;

Or. sv

Amendement 243
Nikola Bartůšek, György Hölvényi, Roberto Vannacci

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. souligne que les cyberattaques et les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger, y compris la désinformation, représentent une menace croissante pour la sécurité de l'Union; ***plaide pour un renforcement de la coopération; fait valoir l'importance des partenariats en matière de sécurité et de défense pour développer*** la résilience des sociétés et de la démocratie;	26. souligne que les cyberattaques et les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger, y compris la désinformation, représentent une menace croissante pour la sécurité de l'Union***; trouve fâcheux que cela puisse conduire à de nouvelles formes de censure et souligne que cela nuit à*** la résilience des sociétés et de la démocratie;

Or. en

Amendement 244
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. souligne que les ***cyberattaques*** et les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger, y compris la désinformation, représentent une menace croissante pour la sécurité de l'Union; plaide pour un renforcement de la coopération; fait valoir l'importance des partenariats en matière de sécurité et de défense pour développer la résilience des sociétés et de la démocratie;	26. souligne que les ***attaques contre la cybersécurité*** et les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger, y compris la désinformation, représentent une menace croissante pour la sécurité de l'Union; plaide pour un renforcement de la coopération; fait valoir l'importance des partenariats en matière de sécurité et de défense pour développer la résilience des sociétés et de la démocratie;

Or. it

Amendement 245

Michał Szczerba

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. souligne que les cyberattaques et les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger***, y compris la désinformation,*** représentent une menace croissante pour la sécurité de l'Union; plaide pour un renforcement de la coopération; fait valoir l'importance des partenariats en matière de sécurité et de défense pour développer la résilience des sociétés et de la démocratie;	26. souligne que les cyberattaques***, la désinformation*** et les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger représentent une menace croissante pour la sécurité de l'Union; plaide pour un renforcement de la coopération; fait valoir l'importance des partenariats en matière de sécurité et de défense pour développer la résilience des sociétés et de la démocratie;

Or. en

Amendement 246
Salvatore De Meo

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. relève que l'approche de l'Union européenne à l'égard de la défense des infrastructures critiques sous-marines montre une reconnaissance accrue des problèmes de sécurité non traditionnels;

Or. it

Amendement 247
Ville Niinistö
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

26 bis. demande des garanties contre les abus de surveillance et pour la promotion des droits numériques, de la vie privée et de la liberté des médias dans tous les partenariats en matière de sécurité et de défense impliquant une coopération informatique;

Or. en

Amendement 248
Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. souligne qu'il importe de lutter contre le terrorisme et de prévenir l'extrémisme violent, en s'attaquant aux menaces tant étatiques que non étatiques au moyen de cadres de sécurité intégrés;	27. souligne qu'il importe de lutter contre le terrorisme et de prévenir l'extrémisme violent, en s'attaquant aux menaces tant étatiques que non étatiques au moyen de cadres de sécurité intégrés; ***souligne à cet égard la menace sécuritaire croissante que représente l'instabilité dans la région du Sahel, y compris la propagation des réseaux terroristes et de la criminalité organisée transfrontière, et insiste sur la nécessité de promouvoir la stabilité régionale, de renforcer la résilience des institutions étatiques et d'apporter un soutien ciblé aux forces de sécurité et aux partenaires locaux dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent;***

Or. de

Amendement 249
Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. souligne qu'il importe de lutter contre le terrorisme et de prévenir l'extrémisme violent, en s'attaquant aux menaces tant étatiques que non étatiques au moyen de cadres de sécurité intégrés;	27. souligne qu'il importe de lutter contre le terrorisme et de prévenir l'extrémisme violent, en s'attaquant aux menaces tant étatiques que non étatiques au moyen de cadres de sécurité intégrés; ***souligne la nécessité d'une vaste coopération interétatique et d'un partage d'informations, tant au sein de l'Union qu'avec des pays tiers, afin de lutter efficacement contre le terrorisme et l'extrémisme violent, et de les prévenir;***

Or. sv

Amendement 250
Jorge Buxadé Villalba, Pierre-Romain Thionnet, György Hölvényi, Nikola Bartůšek, Jaroslava Pokorná Jermanová, Roberto Vannacci

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. souligne qu'il importe de lutter contre le terrorisme et de prévenir l'extrémisme violent, en s'attaquant aux menaces tant étatiques que non étatiques au moyen de cadres de sécurité intégrés;	27. souligne qu'il importe de lutter contre le terrorisme et de prévenir l'extrémisme violent, en s'attaquant aux menaces tant étatiques que non étatiques au moyen de cadres de sécurité intégrés; ***rappelle à cet égard que les flux d'immigration massive sont devenus une menace majeure pour la sécurité intérieure des États membres;***

Or. en

Amendement 251
Nikola Bartůšek, György Hölvényi, Pierre-Romain Thionnet, Roberto Vannacci

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*

27. souligne qu'il importe de lutter contre le terrorisme et de prévenir l'extrémisme violent, en s'attaquant aux menaces tant étatiques que non étatiques au moyen de cadres de sécurité intégrés;	27. souligne qu'il importe de lutter contre le terrorisme et de prévenir l'extrémisme violent, ***notamment la menace terroriste islamiste,*** en s'attaquant aux menaces tant étatiques que non étatiques au moyen de cadres de sécurité intégrés;

Or. en

Amendement 252
Judita Laššáková, Ondřej Dostál

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. souligne qu'il importe de lutter contre le terrorisme et de prévenir l'extrémisme violent, ***en s'attaquant aux menaces tant étatiques que non étatiques au moyen de cadres de sécurité intégrés***;	27. souligne qu'il importe de lutter contre le terrorisme et de prévenir l'extrémisme violent, ***la migration clandestine et l'insécurité aux frontières extérieures***;

Or. en

Amendement 253
Pierre-Romain Thionnet, Jordan Bardella, Nikola Bartůšek, Christophe Bay, Matthieu Valet, Jaroslava Pokorná Jermanová, Roberto Vannacci

Proposition de résolution
Paragraphe 27 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 bis. demande la conclusion d'accords de sécurité avec des pays tiers en Afrique afin de gérer les migrations irrégulières, de répondre directement et localement à l'afflux de demandeurs d'asile, de démanteler les réseaux de passeurs et de prévenir les éventuelles répercussions du terrorisme en Europe, dans le contexte d'une instabilité croissante, de l'expansion de la menace djihadiste au

Mali et dans l'ensemble de la région du Sahel, et de l'augmentation des traversées irrégulières de la Méditerranée;

Or. en

Amendement 254
Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. affirme que les partenariats sont essentiels pour promouvoir des comportements pacifiques et responsables dans l'espace, pour réagir face aux menaces spatiales et pour soutenir l'utilisation des services spatiaux à des fins de sécurité et de défense;	28. affirme que les partenariats sont essentiels pour promouvoir des comportements pacifiques et responsables dans l'espace, pour réagir face aux menaces spatiales et pour soutenir l'utilisation des services spatiaux à des fins de sécurité et de défense; ***demande à la Commission et à l'Agence européenne de défense (AED) de donner la priorité à l'intégration de GOVSATCOM et du système de connectivité de sécurité IRIS² et en particulier, de soutenir la recherche et le développement dans le cadre du Fonds européen de défense (FED) afin de garantir des communications par satellite fiables, sécurisées et rentables à long terme pour les missions de défense de l'Union – cela comprend notamment le développement de relais de données et de charges utiles de communication à faible latence et à haute performance pour la transmission en temps réel de données vidéo, de contrôle et de capteurs pour les systèmes de drones, ainsi que la protection des liaisons C2 critiques contre les interférences, les interceptions et les blocages de signaux;***

Or. de

Amendement 255

Angelika Niebler

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. affirme que les partenariats sont essentiels pour promouvoir des comportements pacifiques et responsables dans l'espace, pour réagir face aux menaces spatiales et pour soutenir l'utilisation des services spatiaux à des fins de sécurité et de défense;	28. affirme que les partenariats sont essentiels pour promouvoir des comportements pacifiques et responsables dans l'espace, pour réagir face aux menaces spatiales et pour soutenir l'utilisation des services spatiaux à des fins de sécurité et de défense; ***souligne qu'il convient, en particulier, de tirer pleinement parti du secteur émergent du nouvel espace et de son potentiel d'innovation en matière de technologies à double usage en ce qui concerne les développements civils et de défense;***

Or. en

Amendement 256
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. affirme que les partenariats sont essentiels pour promouvoir des comportements pacifiques et responsables dans l'espace, pour réagir face aux menaces spatiales et pour soutenir l'utilisation des services spatiaux à des fins de sécurité et de défense;	28. affirme que les partenariats sont essentiels pour promouvoir des comportements pacifiques et responsables dans l'espace, pour réagir face aux menaces spatiales et pour soutenir l'utilisation des services spatiaux à des fins de sécurité et de défense; ***souligne que l'action de l'Union dans l'espace doit rester compatible avec le droit international de l'espace et les normes relatives à l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique et inclure des mesures visant à éviter les risques de prolifération à double usage;***

Or. en

Amendement 257
Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. affirme que les partenariats sont essentiels pour promouvoir des comportements pacifiques et responsables dans l'espace, pour réagir face aux menaces spatiales et pour soutenir l'utilisation des services spatiaux à des fins de sécurité et de défense;	28. affirme que les partenariats ***et une réglementation mondiale, notamment sur les armes antisatellites,*** sont essentiels pour promouvoir des comportements pacifiques et responsables dans l'espace, pour réagir face aux menaces spatiales et pour soutenir l'utilisation des services spatiaux à des fins de sécurité et de défense;

Or. sv

Amendement 258
Michał Szczerba

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. ***affirme*** que les partenariats sont essentiels pour promouvoir des comportements pacifiques et responsables dans l'espace, pour réagir face aux menaces spatiales et pour soutenir l'utilisation des services spatiaux à des fins de sécurité et de défense;	28. ***souligne*** que les partenariats sont essentiels pour promouvoir des comportements pacifiques et responsables dans l'espace, pour réagir face aux menaces spatiales et pour soutenir l'utilisation des services spatiaux à des fins de sécurité et de défense;

Or. en

Amendement 259
Ville Niinistö
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 28 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	28 bis. demande que l'Union soutienne les initiatives internationales visant à limiter l'armement de l'espace extra-atmosphérique, y compris l'interdiction des essais de destruction de satellites, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale des Nations unies sur les comportements responsables dans l'espace;

Or. en

Amendement 260
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. souligne que les partenariats en matière de sécurité et de défense comportent une clause de réexamen efficace qui permet d'adapter leur mise en œuvre et de réagir aux évolutions concernant la sécurité; constate que ces partenariats sont constamment renforcés et produisent des résultats concrets;	29. souligne que les partenariats en matière de sécurité et de défense comportent une clause de réexamen efficace qui permet d'adapter leur mise en œuvre et de réagir aux évolutions concernant la sécurité; constate que ces partenariats sont constamment renforcés et produisent des résultats concrets; ***souligne qu'il faut inclure dans ces partenariats un pilier consacré à la diplomatie confessionnelle et au dialogue interculturel, en tant qu'instrument complémentaire pour la prévention des conflits, la lutte contre les menaces hybrides et les manipulations de l'information et ingérences étrangères, et le renforcement de la résilience de la société;***

Or. en

Amendement 261
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. souligne que les partenariats en matière de sécurité et de défense comportent une clause de réexamen efficace qui permet d'adapter leur mise en œuvre et de réagir aux évolutions concernant la sécurité; constate que ces partenariats sont constamment renforcés et produisent des résultats concrets;	29. souligne que les partenariats en matière de sécurité et de défense comportent une clause de réexamen efficace qui permet d'adapter leur mise en œuvre et de réagir aux évolutions concernant la sécurité; constate que ces partenariats sont constamment renforcés et produisent des résultats concrets; ***demande un rapport public annuel de mise en œuvre à l'attention du Parlement pour chaque partenariat en matière de sécurité et de défense, comprenant les objectifs, les résultats attendus, les enveloppes financières, les évaluations des risques et la diligence voulue en matière de droits de l'homme;***

Or. en

Amendement 262
Tonino Picula, Sven Mikser, Javi López, Tobias Cremer, Raphaël Glucksmann

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. souligne que les partenariats en matière de sécurité et de défense comportent une clause de réexamen efficace qui permet d'adapter leur mise en œuvre et de réagir aux évolutions concernant la sécurité; constate que ces partenariats ***sont constamment renforcés et produisent*** des résultats concrets;	29. souligne que les partenariats en matière de sécurité et de défense comportent une clause de réexamen efficace qui permet d'adapter leur mise en œuvre et de réagir aux évolutions concernant la sécurité; constate que ces partenariats***, s'ils sont correctement mis en œuvre, pourraient produire*** des résultats concrets ***et contribuer à l'ordre de sécurité européen***;

Or. en

Amendement 263
Michał Szczerba

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. ***souligne*** que les partenariats en matière de sécurité et de défense comportent une clause de réexamen efficace qui permet d'adapter leur mise en œuvre et de réagir aux évolutions concernant la sécurité; constate que ces partenariats sont constamment renforcés et produisent des résultats concrets;	29. ***insiste pour*** que les partenariats en matière de sécurité et de défense comportent une clause de réexamen efficace qui permet d'adapter leur mise en œuvre et de réagir aux évolutions concernant la sécurité; constate que ces partenariats sont constamment renforcés et produisent des résultats concrets;

Or. en

Amendement 264
Marie-Agnes Strack-Zimmermann, Engin Eroglu

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. rappelle que le Parlement a souligné à plusieurs reprises l'importance des partenariats dans le cadre de la boussole stratégique; estime que la diplomatie parlementaire complète et appuie ces partenariats; souligne le rôle clé joué par la commission de la sécurité et de la défense ainsi que par la délégation pour les relations avec l'Assemblée parlementaire de l'OTAN;	30. rappelle que le Parlement a souligné à plusieurs reprises l'importance des partenariats dans le cadre de la boussole stratégique; estime que la diplomatie parlementaire complète et appuie ces partenariats; souligne le rôle clé joué par la commission de la sécurité et de la défense ainsi que par la délégation pour les relations avec l'Assemblée parlementaire de l'OTAN; ***demande au SEAE de fournir au Parlement des rapports réguliers sur la mise en œuvre des partenariats en matière de sécurité et de défense et sur l'état d'avancement des négociations en cours ou prévues;***

Or. en

Amendement 265
Michał Szczerba

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. rappelle que le Parlement a souligné à plusieurs reprises l'importance des partenariats ***dans le cadre de la boussole stratégique***; estime que la diplomatie parlementaire complète et appuie ces partenariats; souligne le rôle clé joué par la commission de la sécurité et de la défense ainsi que par la délégation pour les relations avec l'Assemblée parlementaire de l'OTAN;	30. rappelle que le Parlement a souligné à plusieurs reprises l'importance des partenariats ***de sécurité et de défense***; estime que la diplomatie parlementaire complète et appuie ces partenariats; souligne le rôle clé joué par la commission de la sécurité et de la défense ainsi que par la délégation pour les relations avec l'Assemblée parlementaire de l'OTAN;

Or. en

Amendement 266
Nikola Bartůšek, György Hölvényi, Pierre-Romain Thionnet, Roberto Vannacci

Proposition de résolution
Paragraphe 30 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	30 bis. souligne que l'information et le contrôle budgétaire du Parlement ne doivent pas empiéter sur les compétences exclusives des États membres en matière de défense, ce qui permettra de préserver la souveraineté budgétaire et stratégique de chaque nation;

Or. en

Amendement 267
Michał Szczerba

Proposition de résolution

Paragraphe 30 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	30 bis. s'engage à continuer d'organiser régulièrement des réunions conjointes de commissions avec le Comité de sécurité nationale, de défense et de renseignement de la Rada d'Ukraine afin de favoriser le dialogue au niveau parlementaire;

Or. en

Amendement 268
Michał Szczerba

Proposition de résolution
Paragraphe 30 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	30 ter. se félicite de l'organisation de la première réunion interparlementaire des Commissions de la défense des États membres de l'Union au Parlement européen et de l'approfondissement du partenariat avec le personnel des parlements nationaux, notamment par l'intermédiaire du Collège européen de sécurité et de défense;

Or. en

Amendement 269
Michał Szczerba

Proposition de résolution
Paragraphe 30 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	30 quater. se félicite de l'organisation du 107e séminaire Rose-Roth de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN intitulé «EU-NATO Cooperation:

Essential Partnership and Democratic Resilience» dans les locaux du Parlement européen; souligne qu'il s'agit d'un signal fort du nouveau rôle actif du Parlement européen, compte tenu du statut de partenariat renforcé qu'il assume dans l'Assemblée parlementaire de l'OTAN;

Or. en

Amendement 270
Michał Szczerba

Proposition de résolution
Paragraphe 30 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	30 quinquies. souligne le succès du tout premier projet pilote du Parlement européen et de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN pour le renforcement des capacités parlementaires dans le secteur de la sécurité et de la défense, destiné au personnel de la Rada d'Ukraine; demande instamment que ce projet pilote soit étendu à l'ensemble de la Rada d'Ukraine, aux parlements de la zone d'élargissement et à tous les partenariats en matière de sécurité et de défense;

Or. en

Amendement 271
Ville Niinistö
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution	*Amendement*
31. estime que le forum Schuman sur la sécurité et la défense est une plateforme de	31. estime que le forum Schuman sur la sécurité et la défense est une plateforme de

dialogue indispensable;	dialogue indispensable; ***encourage l'inclusion systématique des organisations de la société civile, des universités, des représentants de la jeunesse et des défenseurs des droits de l'homme des pays partenaires dans le forum Schuman et les dialogues qui s'y rapportent;***

Or. en

Amendement 272
Nicolás Pascual de la Parte

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution	*Amendement*
31. estime que le forum Schuman sur la sécurité et la défense est une plateforme de dialogue indispensable;	31. estime que le forum Schuman sur la sécurité et la défense est une plateforme de dialogue indispensable; ***demande au Parlement de jouer un rôle actif dans l'élaboration de son ordre du jour et de son suivi, en veillant à ce que les résultats alimentent le travail législatif sur la politique de sécurité et de défense de l'Union;***

Or. en

Amendement 273
Michał Szczerba

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution	*Amendement*
31. estime que le forum Schuman sur la sécurité et la défense est une plateforme de dialogue ***indispensable***;	31. estime que le forum Schuman sur la sécurité et la défense***, organisé par le SEAE et hébergé en partie par le Parlement européen,*** est ***l'occasion d'offrir*** une plateforme de dialogue ***régulière et de haut niveau avec les partenaires***;

Or. en

Amendement 274
Michał Szczerba

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. encourage le développement de liens plus étroits avec les sociétés des pays partenaires et le renforcement de la communication stratégique de l'Union;	32. encourage le développement de liens plus étroits avec les sociétés des pays partenaires et le renforcement de la communication stratégique de l'Union; ***appelle au lancement de campagnes impliquant le Parlement, les autres institutions, organes et organismes de l'Union, les États membres et les pays partenaires, ainsi que les organisations non gouvernementales, le monde universitaire et les médias, afin de promouvoir les partenariats en matière de sécurité et de défense existants et d'encourager de nouveaux partenariats, en renforçant l'image et la position de l'Union chez les pays membres de partenariats en matière de sécurité et de défense;***

Or. en

Amendement 275
Nicolás Pascual de la Parte

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. encourage le développement de liens plus étroits avec les sociétés des pays partenaires et le renforcement de la communication stratégique de l'Union;	32. encourage le développement de liens plus étroits avec les sociétés des pays partenaires et le renforcement de la communication stratégique de l'Union; ***souligne qu'il est nécessaire de contrer la désinformation et les récits de***

manipulation menés depuis l'étranger par des stratégies de communication coordonnées et des initiatives de diplomatie publique associant les délégations de l'Union et les États membres;

Or. en

Amendement 276
Hans Neuhoff

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. encourage le développement de liens plus étroits avec les sociétés des pays partenaires et le renforcement de la communication stratégique de l'Union;	32. encourage le développement de liens plus étroits avec les sociétés des pays partenaires et le renforcement de la communication stratégique de l'Union; ***souligne l'importance d'un débat parlementaire pluraliste sur les partenariats en matière de sécurité et de défense, y compris les opinions minoritaires, afin de garantir la légitimité démocratique et la cohérence stratégique;***

Or. en

Amendement 277
Ville Niinistö
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 32 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	32 bis. souligne que les partenariats en matière de sécurité et de défense de l'Union doivent contribuer à la consolidation de la paix, à la prévention des conflits et au développement durable, conformément à la stratégie globale de

l'UE et au Programme de développement durable à l'horizon 2030; invite la Commission et le SEAE à élaborer des indicateurs et des rapports annuels sur l'incidence de tous les partenariats en matière de sécurité et de défense sur la paix et le développement durable;

Or. en

Amendement 278
Judita Laššáková, Ondřej Dostál

Proposition de résolution
Paragraphe 32 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	32 bis. souligne que toutes les dépenses de l'Union liées à la défense dans le cadre d'instruments tels que la facilité européenne pour la paix, le Fonds européen de la défense et l'instrument SAFE doivent rester totalement transparentes, faire l'objet d'un contrôle rigoureux et ne pas porter atteinte à la responsabilité budgétaire des États membres;

Or. en